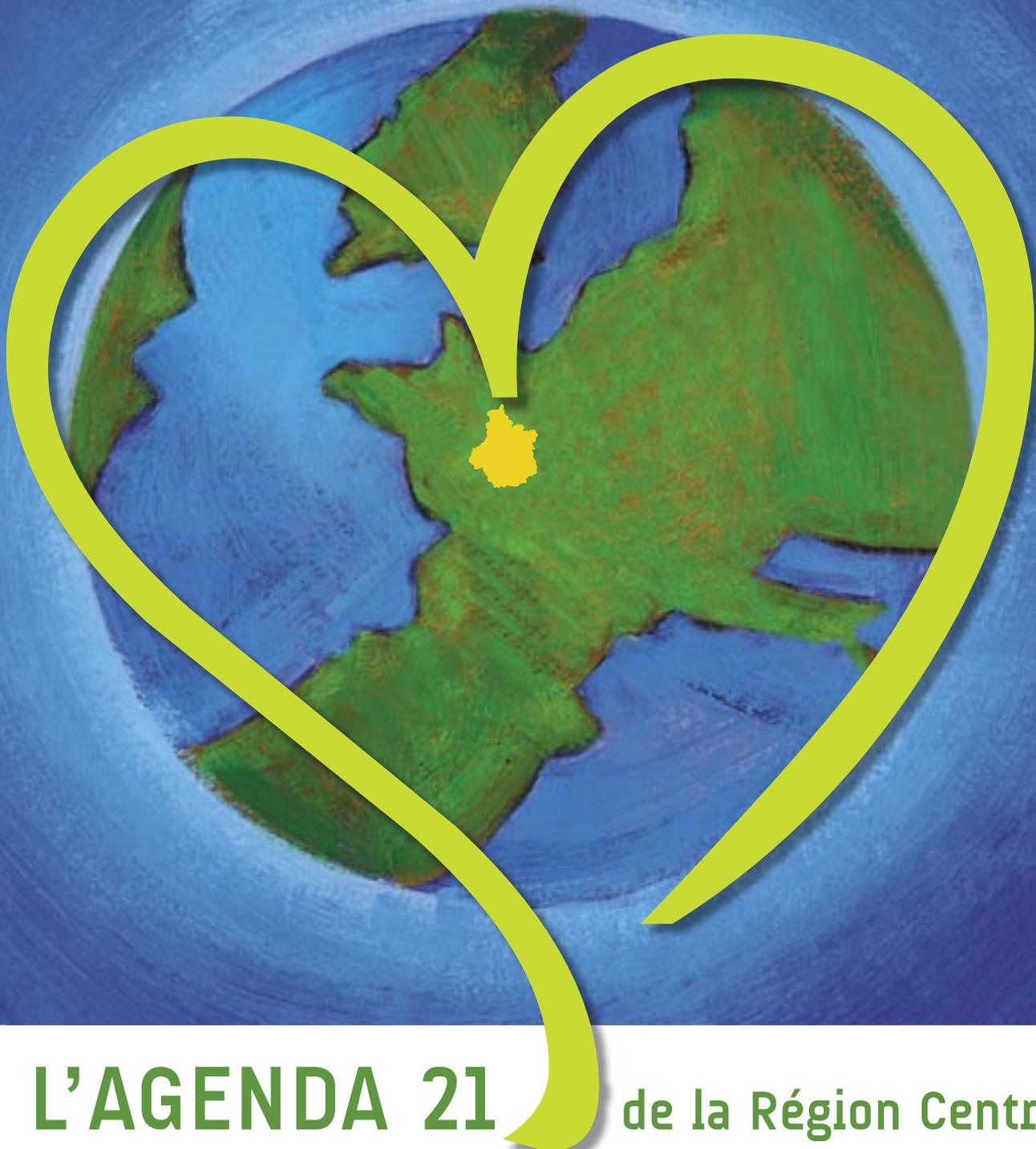


Ayons du cœur pour l'avenir



L'AGENDA 21 de la Région Centre 2008

www.regioncentre.fr

Région

Centre

Ayons du cœur pour l'avenir !

Un Agenda 21 est un “Plan d'action pour le 21^e siècle”.

Il doit permettre d'engager des politiques de développement durable qui respectent les équilibres environnementaux, économiques et sociaux.

Face au changement climatique, à la fin des énergies fossiles et aux menaces sur la biodiversité, devant les défis de la mondialisation et de la croissance démographique, nous devons réagir.

Nous savons que notre société tout entière doit s'adapter et changer de mode de vie. Il est encore temps, et nous devons même trouver dans cette évolution indispensable la source de nouvelles activités, de nouveaux emplois.

L'échelle régionale et les différentes échelles locales sont adaptées à des mises en œuvre pratiques et concrètes : il faut désormais consommer 4 fois moins d'énergie, diminuer drastiquement l'émission de gaz à effet de serre et protéger la biodiversité. Mais dans un Agenda 21, l'environnement n'est pas la seule question. Face aux enjeux de la démographie mondiale et de la croissance économique, nous devons être mieux formés, innover pour créer de nouvelles activités, être plus solidaires, investir dans la santé, mieux aménager nos territoires.

À travers l'Agenda 21 régional, nous voulons adapter nos pratiques, nos politiques, nos comportements. Notre démocratie doit s'approfondir, oser une consultation plus fréquente des habitants, éduquer à la citoyenneté, se donner les moyens de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques.

Nous avons défini 4 grands objectifs pour un développement durable de la région Centre et 10 thèmes d'actions prioritaires. Avec cet Agenda 21 régional, nous entrons dans un processus continu d'amélioration de nos politiques publiques. C'est un guide méthodologique, un outil pour voir plus loin et changer dès aujourd'hui.



Agnès THIBAL

*vice-Présidente de la Région Centre
déléguée à l'Environnement,
au développement durable et à la Loire*



François BONNEAU

Président de la Région Centre

sommaire

1^{RE} PARTIE

Une Région fortement engagée dans une démarche de développement durable

I / La démarche de développement durable de la Région Centre

Le développement durable en quelques mots	8
Il faut agir dès maintenant	12
L'Agenda 21 de la Région Centre : de son origine à aujourd'hui	13
Une démarche participative	14
Mettre en œuvre l'Agenda 21 de la Région Centre	17

II / Un cadre stratégique de développement durable

Méthode pour l'élaboration et le suivi des politiques régionales	18
Les 4 objectifs de développement durable et les 10 thèmes d'actions prioritaires	19
L'amélioration continue des politiques régionales : suivi et évaluation	21

Un plan d'action 2007-2013 pour un avenir durable en région Centre

I / Le rôle de l'institution régionale	28
II / Une action régionale pour préparer l'avenir dans le partenariat	30
III / Une Région exemplaire	66
IV / L'égalité des chances et la solidarité au cœur des politiques régionales	70
V / Des propositions aux habitants pour un avenir durable de la région Centre	71



Une Région fortement engagée

*dans une démarche
de développement
durable*

Le développement durable

en quelques mots

Le concept de développement durable est né du constat selon lequel la croissance économique et démographique mondiale que connaissait le 20^e siècle s'accompagnait de problèmes nouveaux : épuisement des ressources naturelles, réchauffement climatique, désertification, accidents chimiques, pétroliers, aggravation des déséquilibres entre pays développés et pays en développement...

La définition du développement durable

La définition du développement durable la plus largement reprise a été formulée dans le rapport présenté par Mme Brundtland "Notre avenir à tous" devant la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987.

Les dates-clés du développement durable

1960

La communauté internationale prend conscience de la nécessité de privilégier un nouveau mode de développement plus respectueux de l'Homme et de son environnement.

1987

La Commission Mondiale sur l'environnement et le développement officialise le terme de développement durable (rapport de Mme Brundtland).

1992 : le sommet de la Terre

Plus de 170 pays se réunissent à Rio de Janeiro. Ce sommet marque le début de l'engagement mondial pour le développement durable avec l'adoption d'une déclaration solennelle et des recommandations pour la mise en œuvre des Agendas 21.

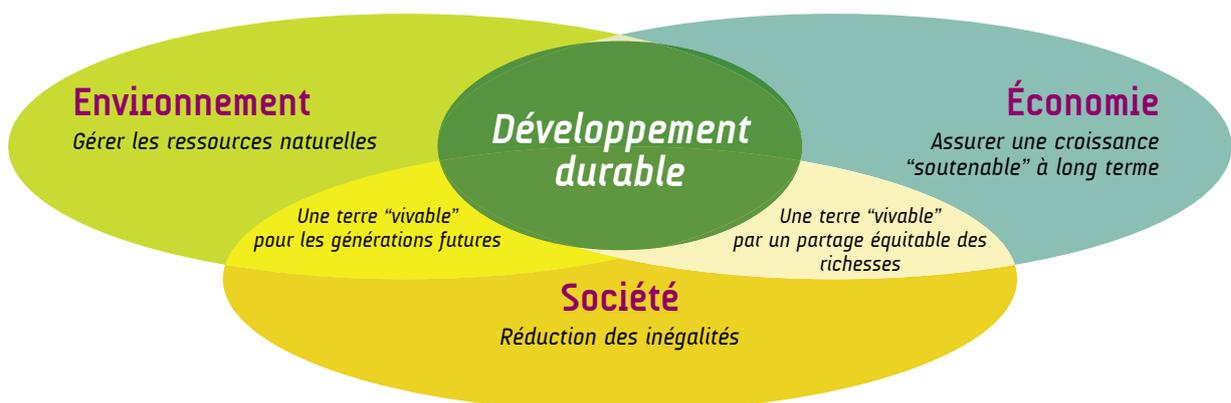
DÉFINITION

C' est un "développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Ce mode de développement doit permettre un équilibre entre la croissance économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

Il se fonde sur une participation active du citoyen.

LES TROIS VOLETS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES PILIERS ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Source : Magnard - Géographie 2^e, p. 146



Activité de dessin autour de la nature organisée par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Touraine-Val de Loire.

1997 : le protocole de Kyoto

160 pays sont réunis pour lutter contre le changement climatique. Ils s'engagent à réduire de 5 % leurs émissions de gaz à effet de serre, responsables des modifications du climat (entrée en vigueur du traité en février 2005).

2001 : la Stratégie européenne de développement durable (SEDD)

Cette stratégie complète l'engagement politique de l'Union européenne à l'égard d'un renouveau économique et social et ajoute une troisième dimension, celle de l'environnement, à la stratégie de Lisbonne. La SEDD s'articule autour de 4 thèmes environnementaux : lutter contre le changement climatique, assurer des transports écologiquement viables, limiter les risques pour la santé publique, gérer les ressources de manière responsable.

2002 : le sommet de Johannesburg

Il renouvelle l'engagement pour les principes de Rio et fait le constat d'une aggravation de la situation environnementale et humaine, en particulier pour les pays en développement. Il réaffirme la nécessité d'une mobilisation à tous les niveaux et notamment au niveau des collectivités.

2003 : la Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Elle vise à appliquer les principes fondamentaux du développement durable à tous les domaines de l'action de l'État.

2005 : la charte de l'environnement de la France

Elle est adossée à la Constitution française et énonce que "les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social."

2006 : le manifeste du développement durable des Régions de France

Le manifeste, réalisé dans le cadre de l'Association des Régions de France, précise l'engagement des Régions en matière de développement durable, notamment la promotion d'un aménagement durable du territoire et l'intégration des principes de développement durable dans toutes les politiques régionales.

2007 : le livre blanc du développement durable des Régions de France

Les Régions françaises affirment leur implication dans une démarche de développement durable et font valoir la grande diversité des initiatives qu'elles ont prises au cœur de leurs politiques. Elles positionnent l'échelle régionale et valorisent la nécessité d'impliquer fortement les collectivités locales dans une dynamique nationale et européenne.

Il faut agir dès maintenant !

Si tous les habitants de la Terre vivaient en consommant autant de ressources naturelles et en polluant autant que nous, il faudrait deux "planètes" pour subvenir à leurs besoins. Cette réalité, nous ne la percevons pas toujours. Pourtant, de nombreux signes sont mis en valeur par les scientifiques, qui nous alertent.

Nous devons prendre en compte les **5 principales finalités du développement durable** mises en avant par les textes internationaux fondateurs et reprises dans le cadre de référence national (qui résulte d'un travail partagé entre l'État, les associations, les collectivités...).

Ce sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,

- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations,
- des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans 100 ans, les chercheurs de l'INRA prévoient que le climat de la région Centre sera devenu un climat "aquitain" et non plus "atlantique".

- Montagnard (pin, aulne, sapin, sureau, orme,...)
- Continental (érable, hêtre, pin sylvestre)
- Atlantique (châtaignier, néflier,...)
- Aquitain (pin, maritime, bruyères,...)
- Méditerranéen (chêne vert, chêne liège, olivier,...)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE 7 GROUPES CHOROLOGIQUES ESTIMÉE PAR ANALYSE DISCRIMINANTE EN FONCTION DU CLIMAT ACTUEL

CLIMAT ACTUEL



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE 7 GROUPES CHOROLOGIQUES ESTIMÉE PAR ANALYSE DISCRIMINANTE EN FONCTION DU CLIMAT FUTUR

CLIMAT EN 2050



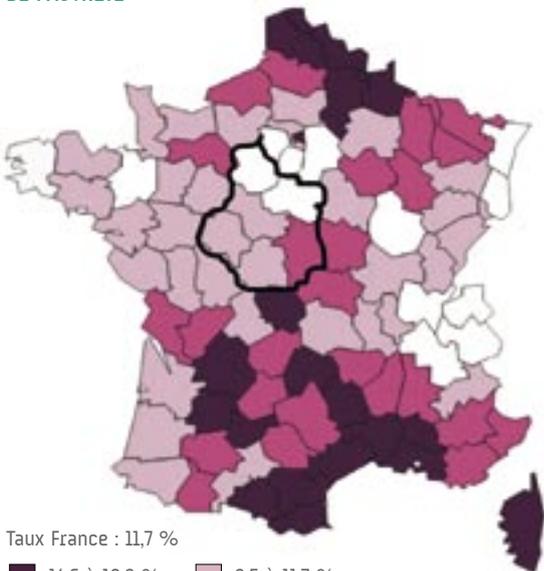
CLIMAT EN 2100



Source : INRA Centre de Nancy



POURCENTAGE DE LA POPULATION EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ



Taux France : 11,7 %

- 14,6 à 18,8 %
- 11,7 à 14,6 %
- 9,5 à 11,7 %
- 5,7 à 9,5 %

Les deux départements de la Corse ont été regroupés.

Source : revenus disponibles localisés 2004, INSEE-DGI

LE SAVIEZ-VOUS ?

En région Centre, la pauvreté monétaire touche 10 habitants sur 100, soit environ 244 000 personnes. Le niveau de vie de ces habitants est inférieur au seuil de pauvreté égal à 788 euros par mois en 2004.

Un salarié sur cinq, soit 172 000 personnes, gagne, en 2002, un revenu salarial annuel inférieur à 6 900 €...

Ces travailleurs à bas salaires sont principalement des jeunes et des femmes.

Parmi ces 172 000 salariés, 102 000 ont touché moins de 3 450 € au cours de l'année 2004.

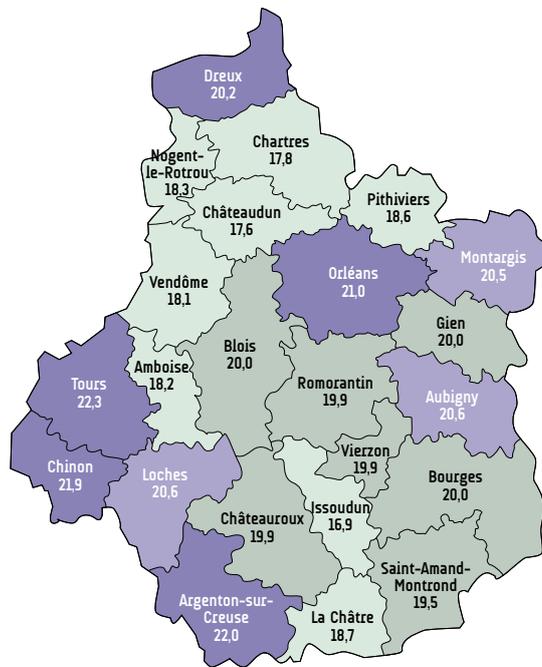
Ainsi, l'emploi, à lui seul, ne protège pas forcément de la pauvreté.

... et un enfant sur sept est un enfant pauvre.

En 2004, en région Centre, 14,4 % des enfants de moins de 17 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (788 euros par mois).

Or, comme le souligne l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, la pauvreté éprouvée dans l'enfance accroît les risques de la connaître à l'âge adulte. Il revient à la société d'agir pour briser cette dynamique de reproduction des inégalités d'une génération à l'autre.

TAUX DE BAS REVENU SALARIAL SELON LES ZONES D'EMPLOI



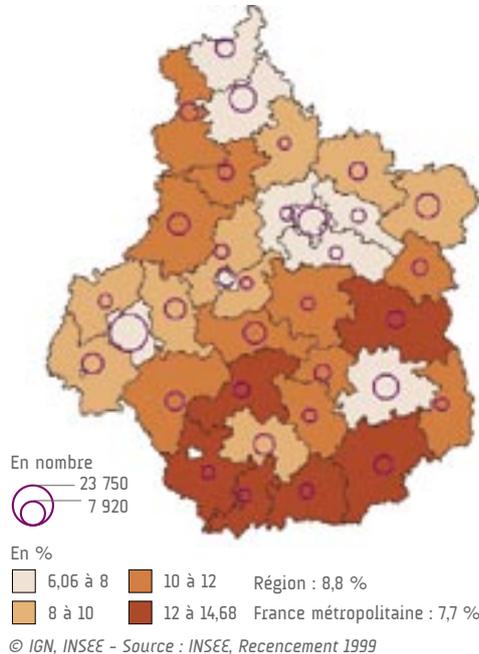
Taux de bas revenu salarial en %

- de 21,0 à moins de 23,0
- de 20,2 à moins de 21,0
- de 19,0 à moins de 20,2
- de 16,0 à moins de 19,0

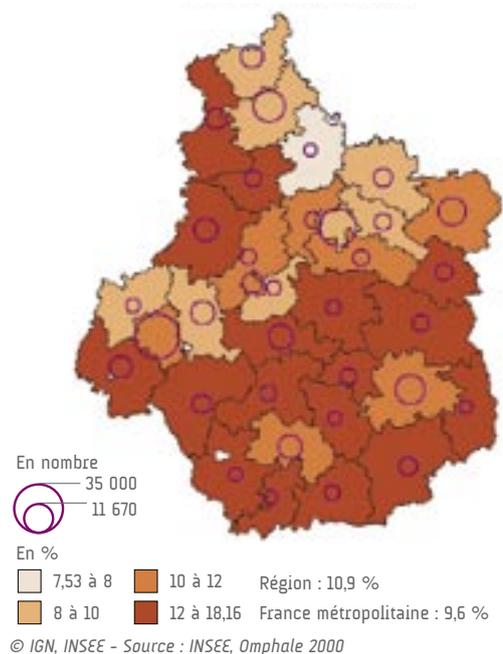
LE SAVIEZ-VOUS ?

Entre 1999 et 2020, le nombre de personnes de 75 ans et plus habitant en région Centre passera de 215 000 à 286 000, soit un accroissement de 33 %.

PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION TOTALE EN 1999



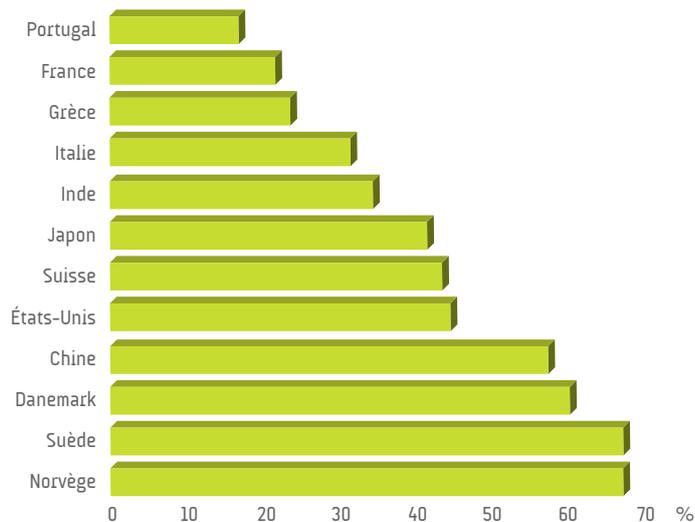
PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2020



Ce vieillissement de la population a déjà, et continuera à avoir, des conséquences majeures dans les années à venir : adaptation des logements et des maisons de retraite au phénomène de

dépendance, problème de transport et d'accessibilité aux services notamment dans les zones rurales et péri-urbaines.

PART DES PERSONNES QUI RÉPONDENT "IL EST POSSIBLE DE FAIRE CONFIANCE AUX AUTRES" À LA QUESTION "EN RÈGLE GÉNÉRALE, PENSEZ-VOUS QU'IL EST POSSIBLE DE FAIRE CONFIANCE AUX AUTRES OU QUE L'ON EST JAMAIS ASSEZ MÉFIANT ?"



Sources : World Values Survey, 1990 et 2000 - Éditions Rue d'ULM (www.pressens.fr)

LE SAVIEZ-VOUS ?

En comparant les relations entre les performances économiques et les attitudes sociales dans une trentaine de pays du début des années 1950 à nos jours, le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) a constaté que le déficit de confiance et de sens civique réduit significativement et durablement l'emploi et le revenu par habitant. Or, les Français se méfient plus que d'autres de leurs concitoyens, de leur employeur, de leur système judiciaire, de leur parlement...

À travers ces quelques éclairages, on peut voir que le développement durable de notre pays et de notre région nécessite d'agir dès maintenant, avec volonté et cohérence. Il nous faut anticiper l'ensemble des mutations écologiques, économiques et sociales qui sont d'ores et déjà perceptibles, et créer les conditions d'une forte créativité et d'une indispensable solidarité.

L'Agenda 21 de Région Centre : de son origine à aujourd'hui

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Agenda est un mot latin qui signifie "Ce qui doit être fait". Quant au chiffre 21, il renvoie au 21^e siècle.

Un Agenda 21 est un "plan d'action pour le XXI^e siècle". Il doit permettre d'engager des politiques, conciliant à la fois le développement économique, la justice sociale et le respect de l'environnement. Il appelle à la participation citoyenne.

L'élaboration d'un Agenda 21 doit s'appuyer sur 5 éléments de méthode structurants (cadre de référence national pour les Agendas 21) :

- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité de la démarche ;
- l'évaluation ;
- une stratégie d'amélioration continue.

L'Agenda 21 de la Région Centre

Décembre 2003 : adoption par le Conseil régional de sa Charte régionale de développement durable

La Charte du développement durable affirme les valeurs et les principes qui guident l'action de la Région à la fois dans la construction de ses politiques et dans ses méthodes de travail au quotidien. Les enjeux du développement durable sont d'ores et déjà présents dans la majorité des politiques régionales. Tous les documents stratégiques et schémas régionaux mettent en exergue cette perspective et de multiples actions ont été mises en place dans le cadre des politiques régionales : pôle d'efficacité énergétique, tarification des déplacements en train adaptée aux demandeurs d'emploi, contreparties sociales et environnementales dans les aides aux entreprises...

Parallèlement, des initiatives ont été prises pour faire progresser la collectivité régionale vers l'exemplarité : développement d'une commande publique éco-responsable, amélioration de la gestion des déchets sur les chantiers des lycées, élaboration d'un plan de déplacement d'administration pour les agents de la Région, appel aux produits issus du commerce équitable...

Mars 2006 : décision des élus régionaux d'élaborer un Agenda 21

L'Agenda 21 doit permettre d'approfondir et de mettre en cohérence les objectifs stratégiques, les modes de faire ainsi que les outils d'évaluation de la Région.

A travers son Agenda 21, la Région organise l'amélioration continue de ses politiques.

2006-2007 : réalisation d'un diagnostic

Il décrit la réalité du territoire régional et ses enjeux, propose des indicateurs de développement permettant d'appréhender avec un nouveau regard notre région, donne un éclairage sur les politiques sectorielles de la Région et présente des perspectives d'action (document consultable sur : www.regioncentre.fr/agenda21).

Février 2007 : présentation du diagnostic en session plénière et pour avis au Conseil économique et social régional (CESR) et à la Conférence régionale de l'environnement pour le développement durable.

Octobre 2007 : communication en séance plénière d'une version provisoire de l'Agenda 21 (document consultable sur : www.regioncentre.fr/agenda21).

Ce document a constitué le cadre de référence pour la concertation de l'Agenda 21.

Cohérence régionale pour un développement durable

A travers ses politiques territoriales, la Région Centre encourage fortement l'élaboration d'Agendas 21 locaux, dans les villes moyennes, dans les communautés de communes, dans les agglomérations et dans les Pays. Afin d'assurer une indispensable cohérence entre les Agendas 21, un **Comité régional des Agendas 21** est établi sous la co-présidence du préfet et du président de Région. Il associe toutes les collectivités porteuses d'une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un Agenda 21.



© Ville de Tours.

La place Plumereau à Tours.

Une démarche participative

La concertation est un des principes fondateurs de la notion de développement durable. 11 groupes de travail thématiques ont travaillé à la construction de l'Agenda 21 régional avec une concertation qui s'est effectuée à plusieurs niveaux et en deux étapes.



Réunion de travail des élus régionaux.

© Conseil régional du Centre.

Une première étape en interne à la collectivité régionale

Des groupes de travail ont réuni les élus régionaux et les élus du Conseil économique et social régional (CESR). Ils ont été animés par les vice-présidents de l'exécutif régional ; ils ont permis d'associer tous les élus et de mobiliser le CESR. Un forum a également été installé sur le site web de la Région à destination des élus.

Des groupes de travail en interne aux services ont largement mobilisé les collaborateurs de l'institution régionale.

Cette concertation avait pour objectif de valider le diagnostic régional et les objectifs spécifiques de la Région pour chaque thème prioritaire, de dégager des pistes de progrès et de créer des outils d'évaluation pour les politiques régionales.

Tous les agents ont été invités à participer à l'élaboration de l'Agenda 21. Au total, entre décembre 2007 et avril 2008, plus de 300 personnes ont participé à plus de 40 réunions de concertation pour élaborer l'Agenda 21.

Une seconde étape en externe

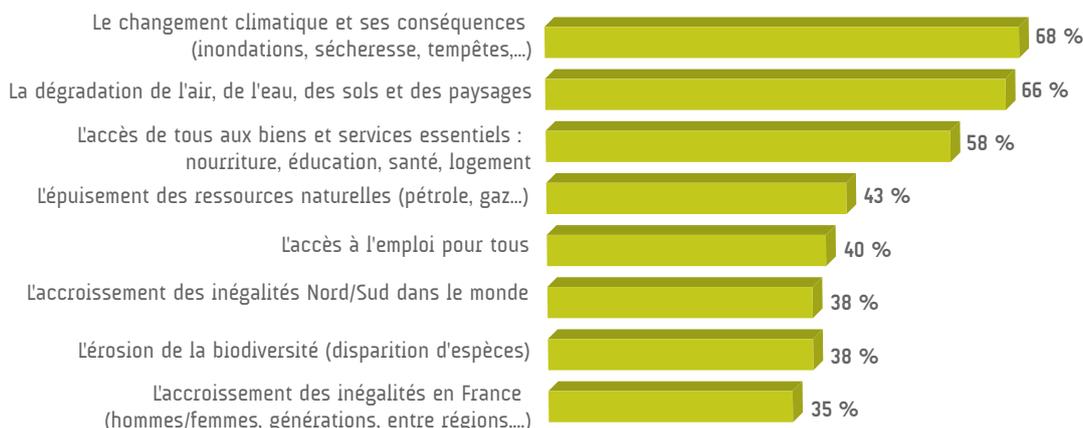
Tous les grands partenaires de la Région ont été invités à donner une contribution écrite. En complément, une journée de débats a été organisée, le 23 avril 2008, sous forme de 10 ateliers thématiques. Elle a mobilisé environ 300 personnes. Un document préparatoire servait de support de dialogue pour les partenaires régionaux.

Via la presse quotidienne régionale et le site Internet de la Région, les habitants ont été informés de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21. Leurs avis ont été recueillis à travers un questionnaire qui a suscité 500 réponses.

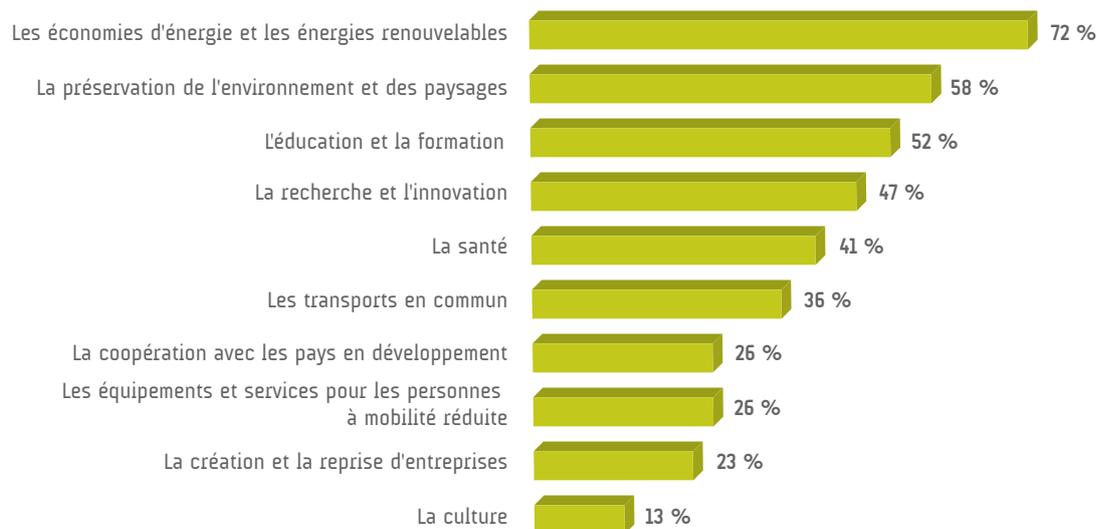


Zoom sur les principaux résultats de l'enquête "Vous et le développement durable"

QUELS SONT, PERSONNELLEMENT, LES 4 ENJEUX PRINCIPAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI VOUS PRÉOCCUPENT LE PLUS ?



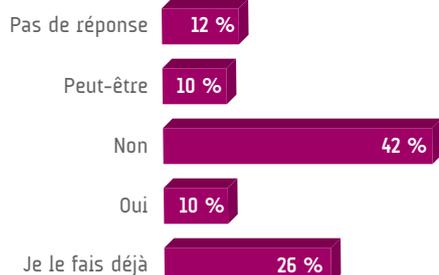
SELON VOUS, QUELS SONT LES 4 DOMAINES DANS LESQUELS IL FAUT INVESTIR PLUS FORTEMENT POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?



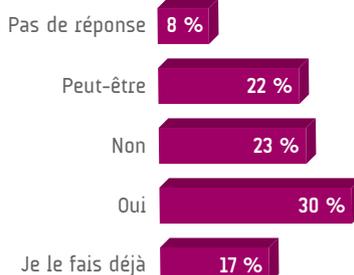
■ UN DÉVELOPPEMENT DURABLE... EN VOUS FORMANT

DURANT CETTE ANNÉE, AVEZ-VOUS PRÉVU DE...

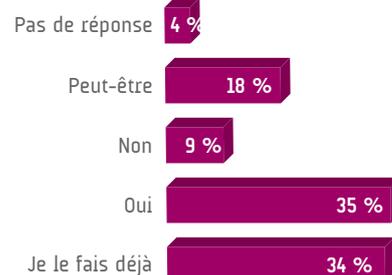
Vous former professionnellement



Mieux comprendre la construction européenne



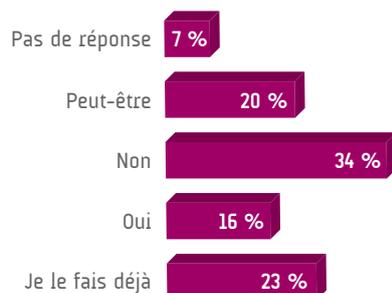
Vous informer sur les découvertes scientifiques et leurs impacts sur la vie quotidienne



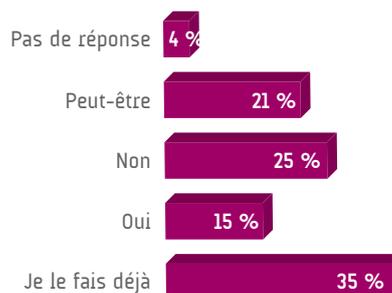
■ UN DÉVELOPPEMENT DURABLE... EN PARTICIPANT

LE DÉVELOPPEMENT NÉCESSITE UNE FORTE IMPLICATION CITOYENNE. AVEZ-VOUS PRÉVU DE...

Participer à des actions de solidarité



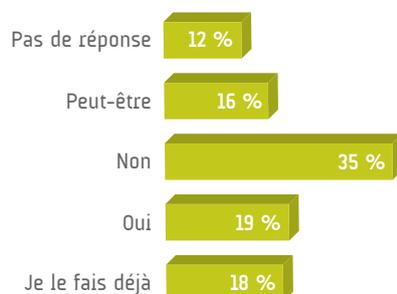
Participer à des actions associatives bénévoles



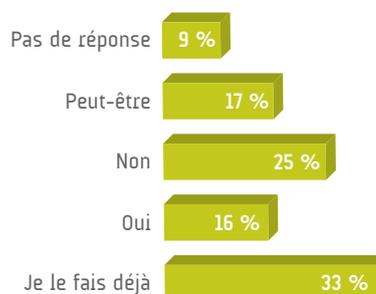
■ UN DÉVELOPPEMENT DURABLE... EN MODIFIANT SES HABITUDES

DURANT CETTE ANNÉE AVEZ-VOUS PRÉVU DE...

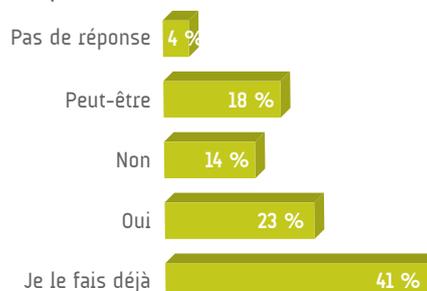
Faire du co-voiturage



Privilégier les transports en commun



Privilégier des produits de l'agriculture durable : bio, produits locaux



Voyageurs du Train Express Régional (TER) Centre.

Mettre en œuvre l'Agenda 21 de la Région Centre

L'Agenda 21 comprend à la fois un cadre d'actions pour l'amélioration continue des politiques régionales (une méthode, des indicateurs, un référentiel) et un plan d'action pour la période 2007-2013.

Sa mise en œuvre repose sur une organisation et sur un calendrier.

L'organisation

Le pilotage de l'Agenda 21 est sous la responsabilité de l'exécutif régional.

Un Comité de suivi présidé par le président du Conseil régional est institué, associant :

- des conseillers régionaux désignés par la Commission permanente,
- des représentants du CESR,
- des personnalités qualifiées désignées par le président de la Région,
- le Comité de direction des services de la Région.

Il se réunit deux fois par an et fait le point sur les travaux de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Région Centre. En particulier, il entend les rapporteurs des groupes de pilotage des "Chantiers pour l'avenir" et propose un programme d'action semestriel.

Un Comité régional des Agendas 21 est mis en place, sous la co-présidence du préfet de Région et du président de la Région Centre. Il permet l'échange d'expériences et des bonnes pratiques et favorise une meilleure cohérence entre les Agenda 21 locaux.

Un "panel" d'habitants est constitué, à travers Internet. Il permet d'interroger régulièrement des personnes représentatives par leur âge, leur lieu d'habitation et leur catégorie socioprofessionnelle, sur des initiatives nouvelles.

Une communication est faite chaque année sur la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Le calendrier

A partir du vote de l'Agenda 21, en juin 2008 :

- les chantiers "Collectivité exemplaire" seront prolongés, en particulier le travail d'élaboration d'une "Charte de service public régional",
- d'ici à fin 2008, une programmation de nos chantiers pour l'avenir sera discutée en cohérence avec la méthode Agenda 21, avec pour chacun d'eux la création d'un groupe de pilotage ad hoc, qui prolongera la concertation engagée dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 de la Région.



© C. Lazi - CRT Centre

Moulin Pelard ou moulin de Bois-de-Feugères (Eure-et-Loir).

Méthode pour l'élaboration et le suivi des politiques régionales

L'Agenda 21 permet d'appréhender chaque politique régionale dans une stratégie globale et cohérente prenant en compte les interactions entre les trois champs économique, social, environnemental. Outil de pilotage, l'Agenda 21 doit permettre le suivi et l'évaluation des interventions régionales afin d'en améliorer l'efficacité.



La Loire à Candes-Saint-Martin (37).

© C. Lazi - CRT Centre.

Des préalables indispensables

Le respect de la démarche de développement durable s'appuie sur les préalables suivants :

- établir un groupe de pilotage,
- mesurer les besoins auxquels la Région Centre veut répondre,
- garantir la concertation avec les institutions et les organisations concernées par les politiques ; privilégier les démarches transversales,
- mettre en œuvre différentes formes de consultation auprès de la société civile et auprès de la population et organiser l'information du public,
- recueillir l'expérience d'autres Régions françaises et européennes, assurer la concertation interrégionale,
- écrire les objectifs de la politique, déterminer un prévisionnel budgétaire et des indicateurs de résultat ; situer la politique au sein du "Référentiel de l'action régionale",
- évaluer les impacts à différentes échelles de temps et en analysant les différences territoriales ; faire connaître les résultats de l'évaluation.

Et deux principes d'action

Cette démarche de développement durable s'appuie également sur **deux principes fondamentaux** qui guident l'ensemble de l'action régionale :

- *l'égalité des chances et la solidarité qui irriguent toutes les politiques régionales,*
- *l'exemplarité de la collectivité dans sa gestion quotidienne et concrète.*

Les 4 objectifs de développement durable et les 10 thèmes d'actions prioritaires

À l'intersection des champs de responsabilité de la collectivité régionale et des enjeux propres à son territoire, la Région Centre a défini 4 objectifs de développement durable.

➤ **Des habitants bien formés, ouverts à la société de la connaissance et à la culture, solidaire**

La première richesse de la région Centre, ce sont ses habitants, leur capacité à créer, à s'adapter aux évolutions du monde dans la solidarité.

➤ **Une économie dynamique et innovante, pourvoyeuse d'emplois pérennes**

Le tissu économique est confronté à de nombreuses mutations. À travers son environnement, ses capacités à coopérer, à innover, il doit trouver les ressources nécessaires à son adaptation et à la création des emplois d'aujourd'hui et de demain.

➤ **Un environnement préservé, un territoire attractif et équilibré**

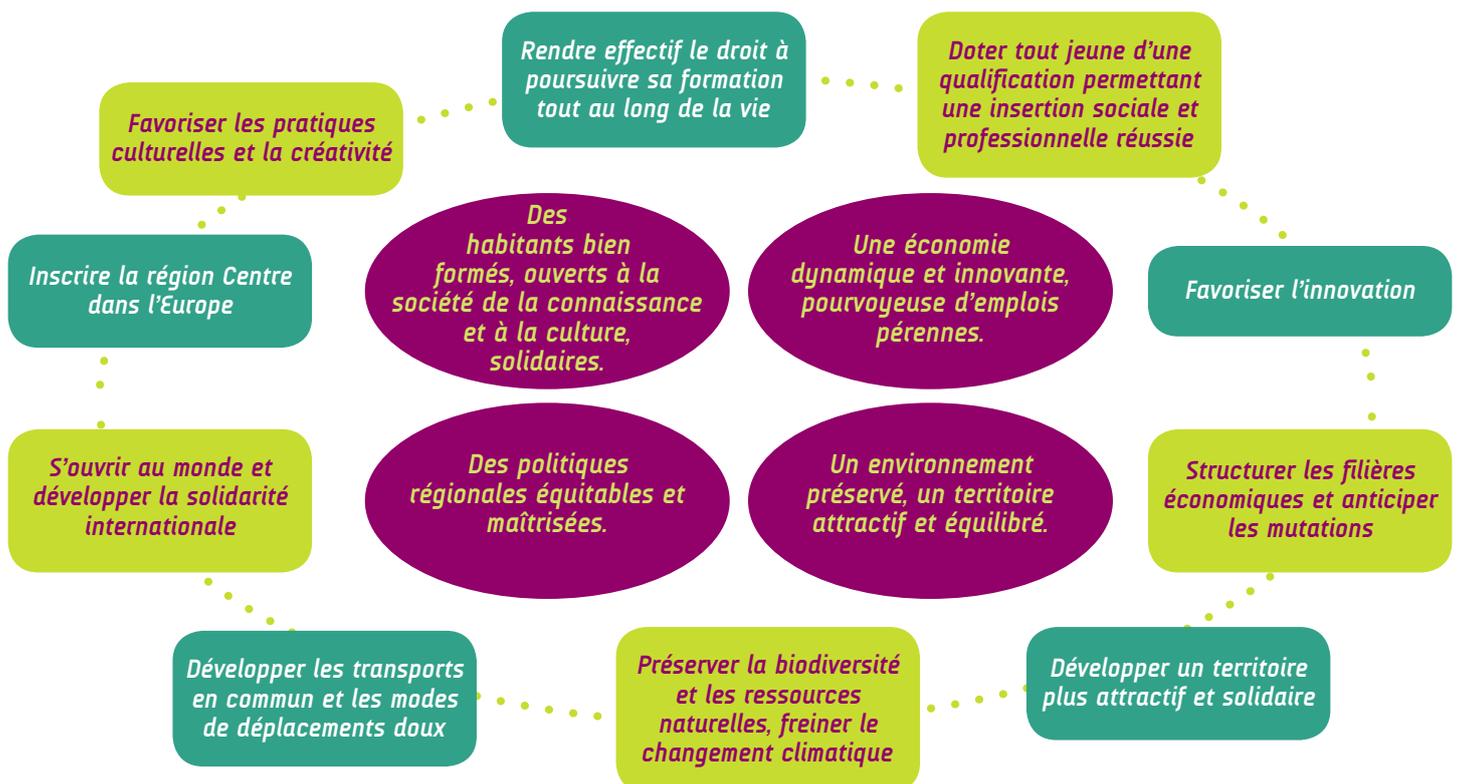
La Loire et ses affluents, les forêts et les espaces naturels de la région constituent un écrin remarquable et fragile, qui accueille un riche patrimoine architectural et historique. Il faut protéger et valoriser ses atouts pour attirer des habitants et leur offrir une grande qualité de vie et de services.

➤ **Des politiques régionales équitables et maîtrisées**

Une société n'est durable que si l'égalité des chances est garantie. Les politiques de la Région doivent être ajustées à ses moyens et la collectivité doit être exemplaire et responsable du point de vue social et environnemental.

10 THÈMES D'ACTIONS PRIORITAIRES ONT ÉTÉ PROPOSÉS EN DÉCLINAISON DE CES 4 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AVEC LA VOLONTÉ DE METTRE EN ŒUVRE L'AMÉLIORATION CONTINUE DES POLITIQUES RÉGIONALES.

À travers l'Agenda 21, l'amélioration continue des politiques régionales.



↳ **Structurer les filières économiques et anticiper les mutations**

L'économie évolue rapidement avec des secteurs qui disparaissent et de nouveaux secteurs qui apparaissent. Favoriser un développement économique et social durable de notre territoire, c'est donner les éléments de compréhension de ces évolutions aux entreprises et aux acteurs économiques et sociaux pour leur permettre de mieux anticiper à travers des démarches de coopération, de formation et d'innovation.

↳ **Favoriser l'innovation**

L'innovation est le premier moteur de l'économie. Nous devons encourager la recherche, favoriser les partenariats entre la recherche publique et les entreprises, favoriser la création de produits et de services nouveaux, adapter nos organisations, exporter. Nous devons aussi contribuer au dialogue et à la concertation sur les enjeux en termes de santé, de conditions de vie et d'environnement, associés aux programmes de recherche et d'innovation.

↳ **Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie**

Il y a une forte corrélation entre le niveau d'éducation et l'employabilité des habitants. Or, notre région n'est pas la mieux placée. Il faut diminuer le nombre de jeunes qui sortent sans diplôme du système éducatif, aider les jeunes à faire des études, adapter les formations à l'emploi.

↳ **Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie**

Face aux changements technologiques et aux mutations économiques, nous devons donner la possibilité à chacun de se former tout au long de sa vie. Par rapport aux pays du nord de l'Europe, nous devons modifier profondément notre approche de la formation professionnelle.

↳ **Favoriser les pratiques culturelles et la créativité**

La culture est le fondement de la civilisation. Elle permet l'épanouissement humain, l'enrichissement intellectuel et émotif. Nourri de cette culture partagée, chaque habitant peut devenir plus créatif dans l'ensemble de ses activités.

↳ **Inscrire la région Centre dans l'Europe**

Les habitants de la région Centre, en particulier les jeunes, doivent être invités à mieux connaître l'Europe, à y voyager, à bien maîtriser les langues. La Région Centre participe à la construction européenne et favorise les partenariats avec les autres régions européennes.

↳ **S'ouvrir au monde et encourager la solidarité internationale**

Les échanges culturels et économiques entre les différentes contrées du monde se font aussi à partir de réseaux de confiance et d'entraide. La coopération internationale, ses valeurs de solidarité et d'ouverture, constituent une opportunité pour mieux comprendre les évolutions du monde et fonder les bases d'une paix et d'une tolérance durables.

↳ **Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux**

Pour lutter efficacement contre les pollutions et se préparer à la fin des énergies fossiles, il est indispensable d'investir dans les transports en commun et de privilégier les modes de déplacements doux. Pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle, l'usage des transports en commun doit être fortement encouragé, ainsi que les déplacements à vélo et à pied.

↳ **Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique**

La Région Centre possède un patrimoine écologique remarquable, qu'elle doit surveiller et protéger des pollutions et des altérations dues aux activités humaines. Elle doit également s'engager dans une démarche très volontaire pour l'efficacité énergétique en investissant dans l'isolation des bâtiments et dans les énergies renouvelables.

↳ **Développer un territoire plus attractif et solidaire**

L'attractivité qualifie un territoire, non seulement apte à attirer des entreprises, des touristes et des habitants, en leur proposant une gamme d'équipements et de services adaptés, mais également capable d'offrir à ses propres habitants les conditions de leur épanouissement au quotidien. C'est ainsi qu'il convient à la fois de valoriser les potentialités de développement de chacun des territoires qui composent la région Centre, et de veiller à un niveau suffisant de services de santé, d'équipements sportifs, de services au public de qualité.

L'amélioration continue des politiques régionales : *suivi et évaluation*

L'Agenda 21 est également l'occasion de se doter d'outils de pilotage et de suivi pour intégrer une démarche d'amélioration continue des politiques régionales.

Le tableau de bord des indicateurs du développement durable

Une soixantaine d'indicateurs de développement durable seront sélectionnés afin de suivre l'évolution de la réalité régionale en fonction des priorités de la Région. Une première liste est présentée dans le "Référentiel de l'action régionale" située à la fin de ce chapitre. Ils permettront de construire un véritable tableau de bord, élaboré en lien étroit avec les différents observatoires thématiques mis en place au niveau régional.

Ce travail sera complété par le suivi d'indicateurs synthétiques : l'Indicateur de développement humain et l'Indicateur de pauvreté humaine, ainsi que par d'autres données qui évoluent plus lentement et qui permettent de dégager des tendances plus profondes.

↳ *L'Indice de développement humain (IDH) de la région Centre*

L'IDH a été élaboré par les experts du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à la fin des années 1980.

Il permet de prendre en compte **3 dimensions du développement humain** :

- la **capacité à bénéficier d'une vie longue et saine** mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- la **capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances** mesurée par le taux d'alphabétisation et le taux brut de scolarisation ;
- la **capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent**, mesurée par le PIB par habitant.

L'IDH est compris entre 0 et 1 (0 étant la valeur plancher et 1 la valeur plafond).



© Géraldine Aresteanu

	IDH en 2003
Île-de-France	0,970
1 Norvège	0,963
16 France	0,938
21 Espagne	0,928
Région Centre	0,916
22 Hong-Kong - Chine	0,916
25 Singapour	0,907
Nord Pas-de-Calais	0,905
33 Brunei Darussalam	0,866

Sources : PNUD 2005, Gadrey 2005, Université de Tours

Avec un IDH égal à **0,916**, la région Centre se positionne légèrement devant le Nord-Pas-de-Calais et loin derrière l'Île-de-France. Au niveau international, le Centre se trouverait autour de la 20^e place des nations, entre l'Espagne et Hong Kong ! Mais pas si loin de la France, elle-même 16^e.

↳ **L'Indice de développement humain amélioré (IDH-2) de la région Centre**

L'IDH-2 est né en 2006 de l'initiative de la Communauté urbaine de Lyon. Cet IDH alternatif s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le développement humain ne peut être défini selon les mêmes critères dans les pays riches et les pays pauvres. L'IDH-2 a été créé pour mesurer le développement humain dans les pays développés.

Il permet de prendre en compte les mêmes dimensions du développement humain que l'IDH mais elles sont mesurées différemment :

- la **capacité à bénéficier d'une vie longue et saine**, reflétée par l'espérance de vie à la naissance dont le taux plancher est fixé à 65 ans ;
- la **capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances** mesurée par le pourcentage de la population de plus de 15 ans n'étant plus scolarisée et ayant un diplôme ;
- la **capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent**, reflétée par la médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation.

↳ **L'Indice de pauvreté humaine (IPH) de la région Centre**

Au milieu des années 1990, le PNUD a décidé d'élaborer, en complément de l'IDH, un indice permettant de mesurer la pauvreté : l'Indice de pauvreté humaine (IPH).

Il permet de prendre en compte **4 dimensions de la pauvreté humaine** :

- la **difficulté à bénéficier d'une vie longue et saine**,
- la **difficulté d'accès aux connaissances**,
- la **difficulté d'accéder à un niveau de vie décent**,
- **l'exclusion sociale**.

L'IPH est un chiffre compris entre 0 et 100. Plus il est faible, moins la pauvreté est importante.

La région Centre affiche un **IPH égal à 11,6**, ce qui est très proche de la moyenne française (11,4). Elle se situe entre la France et l'Espagne, autour de la 11^e place mondiale.

IDH-2 en 1999

1	Ile-de-France	0,755
2	Rhône-Alpes	0,701
3	Midi-Pyrénées	0,688
4	Alsace	0,686
5	Aquitaine	0,677
	France métropolitaine	0,674
6	Bretagne	0,673
6	Région Centre	0,673
8	Franche Comté	0,669
15	Languedoc-Roussillon	0,636
21	Corse	0,595
22	Nord-Pas-de-Calais	0,581

Sources : Gadrey 2005, Université de Tours

Avec un **IDH-2 égal à 0,673**, la région Centre se classe en 6^e position des régions métropolitaines, ex aequo avec la Bretagne. C'est en partie le remplacement du PIB par le revenu des ménages qui explique ce classement honorable.

IPH des pays "riches"

1	Suède	6,5
9	Canada	11,3
10	France	11,4
	Île-de-France	11,4
	Région Centre	11,6
11	Espagne	11,6
12	Japon	11,7
13	Belgique	12,4
	Nord-PDC	12,5
14	Australie	12,8
17	États-Unis	15,4

Sources : PNUD, Gadrey, Université de Tours

La région Centre gagne avec cet indicateur 11 places dans la hiérarchie mondiale par rapport à l'IDH. La comparaison avec l'Île-de-France est saisissante puisque cette dernière qui battait tous les records d'IDH perd ici 9 places ! Cela illustre à quel point le niveau de développement humain est à distinguer du niveau de pauvreté.

Les indicateurs d'évaluation

En complément des indicateurs de développement durable, un tableau de bord d'indicateurs d'évaluation sera créé avant la fin de l'année 2008 pour suivre la mise en œuvre des politiques régionales. Bien entendu, l'évaluation ne se limitera pas au

quantitatif : elle impliquera aussi des enquêtes et des études qui permettront d'obtenir des éléments d'informations qualitatifs.

Chaque année, un rapport d'activité de la collectivité régionale sera élaboré et mis à la disposition des élus et des citoyens.

QUELS INDICATEURS POUR MESURER QUOI ?

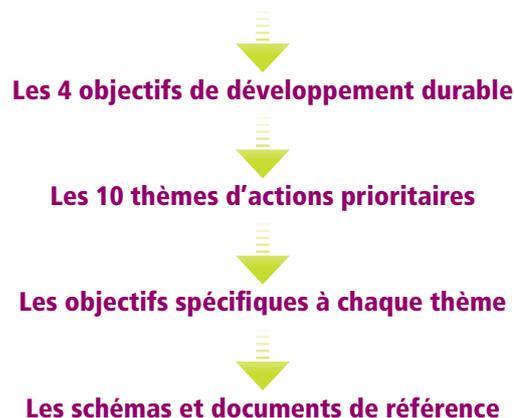


Le référentiel de l'action régionale

L' Agenda 21 de la Région Centre a pour vocation de permettre de mieux situer les enjeux du développement durable dans l'ensemble des politiques élaborées et mises en œuvre par la collectivité régionale.

Le référentiel permet de situer chacune des interventions de la Région et de visualiser le déroulement logique depuis l'identification des enjeux jusqu'à la mise en œuvre des actions :

Les indicateurs de développement durable et les enjeux sur le territoire



INDICATEURS ANNUELS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (EN COURS DE CONSTRUCTION)	RÉGION	MÉTROP.	RANG	ENJEUX
Nombre d'emplois total (estimations au 31.12.2006)	992 004	25 179 200	9	<i>L'anticipation des mutations économiques, la croissance des PME et le développement des réseaux.</i>
Nombre de créations d'entreprises (2006)	9 424	285 732	10	
Nombre de défaillances d'entreprises (2006)	1 298	40 338		
Investissements des entreprises industrielles en millions d'euros (prévisions pour 2008)	1 002			
Balance commerciale en millions d'euros (2007)	862	- 36 716	3	
Effectif salarié de l'économie sociale (2006)	77 847	2 145 712	10	
Part de l'effectif salarié de l'économie sociale dans l'effectif salarié total (2006)	9,6 %	9,8 %		
Densité des entreprises artisanales en zone rurale (31.12.2006)	161			
Taille moyenne des exploitations agricoles (2005)	84	50,4	3	
Surface consacrée à l'agriculture biologique en hectares (2007)	17 870	496 479	13	
Part de la surface consacrée à l'agriculture biologique dans la SAU (2007)	0,74 %	1,69 %		
Nombre de nuitées de touristes (2007)	7 492 615	296 620 899	11	<i>Un tourisme durable.</i>
Nombre de lits en hôtels, campings et gîtes ruraux, chambres d'hôtes (au 31.12.2007)	114 400			
Nombre de salariés en CDI dans le secteur du tourisme				
Nombre de chercheurs (en équivalent temps plein recherche) (2005)	4 519	181 743	9	<i>L'amélioration des performances régionales en recherche, développement technologique.</i>
Dépenses intérieures de recherche et développement (en millions d'euros) (2005)	944	34 919	8	
Effort de recherche et développement : part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB (2004)	1,43 %		12	
Part régionale dans les projets financés par l'ANR en 2007	2,5 %		9	
Part des entreprises régionales parmi les bénéficiaires du Crédit impôt recherche (CIR) (2006)	2,43 %		11	
Part du montant CIR alloué aux entreprises régionales (2006)	1,57 %		8	
Part des étudiants du 3 ^e cycle dans les effectifs étudiants dans les universités (2005-06)	14 %	18 %		
Nombre de jeunes de 15-19 ans (2006)	155 289	3 929 359	11	<i>Une qualification et compétence de la population permettant à la région son plein développement.</i>
Taux de sortie par niveau de formation des sortants				
Taux d'activité des 15-24 ans (au 01.01.2007)	46,4 %	43,0 %	4	
Nombre de jeunes inscrits à l'ANPE (catégorie 1, 2, 3) (au 31.12.2006)	15 767	418 054	10	
Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi (catégorie 1,2,3) (au 31.12.2006)	19,5 %	18,14 %	13	
Part des jeunes en situation d'illettrisme à la Journée d'appel de préparation à la défense (2007)	4,8 %	4,9 %	10	
Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie socio-professionnelle				
Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle				
Taux d'accès des salariés à la formation professionnelle (2005)	35,8 %			
Taux d'accès des chômeurs de plus de 26 ans à la formation professionnelle (2005)	5,6 %	5,9 %		
Répartition des financements de la formation professionnelle (notamment particuliers et employeurs)				
Nombre d'élèves inscrits dans les conservatoires régionaux (2006-07)	5 891			<i>Un accès à la culture pour tous.</i>
Nombre d'entrées au cinéma rapporté à la population (2007)	2,07	3,03	17	
Nombre de professionnels du spectacle vivant employés en région Centre (2006)	8 060			
Nombre d'ayants droit à la Maison des artistes (artistes plasticiens) (2007)	647			
Nombre de ressortissants européens en région Centre (au 01.01.2005)	42 000	1 387 000	10	<i>Un positionnement fort de la région Centre en Europe.</i>
Nombre de sollicitations auprès des relais régionaux sur l'Europe				
Nombre d'étudiants européens (UE) inscrits dans une université de la région Centre				
Nombre de nuitées de touristes issus de l'UE en région Centre (2007)	2 064 330			
Montant par habitant des aides publiques des collectivités territoriales pour le développement et la coopération (en euros) (2007)	0,55			<i>Des habitants ouverts au monde et solidaires.</i>
Nombre d'étudiants étrangers dans une université de la région Centre (année scolaire 2007-2008)	4 981	258 572	13	
Nombre de nuitées de touristes étrangers (2007)	2 386 470	106 783 524	10	
Nombre de voyages TER km (VK) en milliers (2007)	857 790			<i>Un développement des transports collectifs et des circulations douces.</i>
Nombre d'abonnements de travail (2007)	92 333			
Nombre d'abonnements multimodaux (2007)	8 793			
Quantité de marchandises (trafic national) entrantes par rail en milliers de tonnes (2005)	1 735	51 457	15	
Quantité de marchandises (trafic national) sortantes par rail en milliers de tonnes (2005)	3 761	51 457	4	
Quantité de marchandises (trafic national) entrantes par route en milliers de tonnes (2005)	27 988	445 388	4	
Quantité de marchandises (trafic national) sortantes par route en milliers de tonnes (2005)	29 415	445 388	4	
Nombre de passages de cyclistes sur l'itinéraire "La Loire à vélo" (2006)	66 494			
Part de la voiture dans les navettes domicile-travail (1999)	70,7 %	65,7 %	9	
Nombre de surfaces protégées (sites inscrits et classés Loi 1930, réserves naturelles régionales et nationales, arrêtés de biotope) (2006)	321	7 441		<i>La préservation de la biodiversité et la réduction des pollutions. La maîtrise de l'énergie et le développement des alternatives aux énergies fossiles.</i>
Volumes des prélèvements d'eau (selon les usages : domestique, industriel, énergie, irrigation) (2004)	1 276 263	33 714 584	7	
Qualité de l'eau : altération des cours d'eau en nitrates (2002)	98 %	60 %	3	
Qualité de l'eau : altération des cours d'eau en phosphore (2002)	40 %	50 %	14	
Qualité de l'eau : altération des cours d'eau en matières organiques (2002)	42 %	44 %	11	
Pollution de l'air : nombre de jours avec au moins un dépassement du seuil d'information de la population (180 ug/m ³ en moyenne horaire) (2006)	11	14		
Volume des déchets municipaux et assimilés collectés (en milliers de tonnes) (2006)	2 038,72	46 547,96	6	
Consommation énergétique finale en k/tep (dont l'évolution sera comparée à celle du PIB ; la consommation sera détaillée par secteur) (2005)	6 104	157 864	9	
Production d'énergie à partir des sources renouvelables (production thermique/production électrique) (2002)	441	14 765	12	
Évolution de la population 1999-2005, due au solde migratoire	0,18 %	0,26 %	13	
Évolution de la population 1999-2005, due au solde naturel	0,20 %	0,40 %	14	
Taux d'évolution annuelle de la population selon le territoire (agglomérations, villes moyennes, pôles d'animation ruraux)				
Surfaces artificialisées en ha (dont l'évolution sera comparée à celle de la population) (2006)	339 111	4 993 315	5	
Parc locatif social pour 1 000 habitants (au 01.01.2007)	74,3	69,4	6	
Densité en médecins généralistes pour 100 000 habitants (au 01.01.2008)	137	166	22	
Densité en infirmiers pour 100 000 habitants (au 01.01.2008)	607	780	22	
Temps d'accès moyen aux services et équipements				
Espérance de vie à la naissance (2005) : femmes	83,8	83,7	14	
Espérance de vie à la naissance (2005) : hommes	76,9	76,8	8	
Revenu disponible brut par habitant (2005)	18 083	18 141	4	<i>La lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'égalité hommes/femmes.</i>
Taux de pauvreté (2004)	10 %	11,7 %	19	
Écart de salaire horaire médian hommes femmes (avec une distinction par CSP) (2004)	- 10,9 %	- 10 %		
Nombre de démarches d'Agendas 21 locaux abouties ou en cours de définition (2007)	6			<i>Une décentralisation efficace. Une région stratégique et fédérative.</i>

4 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10 THÈMES PRIORITAIRES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	STRATÉGIES SCHEMAS
<p>Une économie régionale dynamique et innovante, pourvoyeuse d'emplois pérennes</p>	Structurer les filières économiques et anticiper les mutations	<ul style="list-style-type: none"> Permettre le développement et le renouvellement du tissu des entreprises industrielles, artisanales, commerciales, agricoles et de services Favoriser la mise en place de coopérations et de filières structurées dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et le tourisme Aider les entreprises à anticiper les mutations économiques et technologiques Attirer les entreprises sur l'ensemble du territoire Favoriser le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'anticipation des besoins de formation Soutenir le développement d'activités par les secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire 	<p>SRDES</p> <p>Schéma de développement touristique régional</p>
	Favoriser l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Structurer la recherche et l'enseignement supérieur régionaux et mutualiser leurs moyens Inciter à la coopération entre recherche publique et entreprises sur des thématiques ayant un impact socio-économique à court et long terme Soutenir les entreprises qui innovent Ouvrir les PME/PMI à l'innovation et favoriser le recrutement des chercheurs et jeunes diplômés Soutenir les jeunes chercheurs Favoriser l'ouverture internationale de la recherche Informers les citoyens sur le développement scientifique et technique et ses enjeux 	<p>SRDES</p> <p>Stratégie en matière de recherche</p>
<p>Des habitants bien formés, ouverts à la société de la connaissance et à la culture, solidaires</p>	Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'élévation du niveau de formation des jeunes pour répondre à l'exigence accrue de qualification Mettre au mieux les formations en lien avec les besoins économiques et sociaux Favoriser la réussite grâce à une orientation améliorée Rendre plus efficace le système d'éducation et de formation par le développement du partenariat régional Agir pour l'égalité des chances entre tous les jeunes Accompagner les jeunes sur le plan éducatif et les ouvrir au monde Généraliser l'usage des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) Offrir aux jeunes les meilleures conditions de formation et de vie 	<p>PRDF</p>
	Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Mieux former les habitants de la région Centre Améliorer l'insertion dans l'emploi par la formation Répondre au mieux aux évolutions de l'emploi et des besoins de qualification Rendre facilement disponible pour tous l'information et le conseil professionnel afin de développer l'accès à la formation Moderniser et mettre en synergie l'offre de formation pour qu'elle soit de qualité, réactive et adaptée Rendre plus efficace et lisible par tous le système régional de formation grâce à la concertation et aux coopérations entre l'ensemble des acteurs 	<p>PRDF</p>
<p>Un environnement préservé, un territoire attractif et équilibré</p>	Favoriser les pratiques culturelles et la créativité	<ul style="list-style-type: none"> Éduquer à la culture Favoriser les pratiques artistiques amateurs Contribuer à la création artistique Favoriser les initiatives créatives Préserver et valoriser le patrimoine culturel régional Favoriser les échanges interculturels 	
	Inscrire la région Centre dans l'Europe	<ul style="list-style-type: none"> Faire comprendre la construction européenne et favoriser toutes les formes de partenariats européens Favoriser la mobilité des jeunes Savoir mobiliser les Fonds européens Promouvoir les partenariats interrégions européennes et favoriser l'échange d'expérience 	
<p>Des politiques régionales équitables et maîtrisées</p>	S'ouvrir au monde et encourager la solidarité internationale	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrir les habitants à la connaissance du monde Favoriser les actions de solidarité internationale Favoriser la tolérance et la réciprocité des échanges Créer des liens amicaux, culturels, économiques Favoriser un tourisme responsable et solidaire 	
	Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux	<ul style="list-style-type: none"> Mieux adapter, dans un souci d'équité, d'efficacité et d'équilibre territorial, les offres de transports aux besoins des citoyens afin d'augmenter la fréquentation des transports en commun et des circulations douces Améliorer les conditions d'accessibilité aux services de transports collectifs Développer l'intermodalité Disposer d'une meilleure information, notamment en temps réel, pour tous les modes de transports collectifs Favoriser le report vers le rail des transports routiers de marchandises 	<p>Stratégie transport collectif multimodal et circulations douces</p>
<p>Des politiques régionales équitables et maîtrisées</p>	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Stopper la perte de la biodiversité, connaître et faire connaître la biodiversité et les ressources naturelles et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages Restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource Réduire la pollution de l'air Optimiser les consommations énergétiques, diminuer le recours aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables Informers et sensibiliser aux enjeux environnementaux Promouvoir un urbanisme durable 	<p>Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (DAGE)</p> <p>Plan régional de la qualité de l'air (PRQA)</p> <p>Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD)</p>
	Développer un territoire plus attractif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le développement et le maintien des activités économiques dans les territoires Favoriser le développement d'une offre de logements adaptée aux différentes populations Développer et maintenir les services à la population Proposer une offre culturelle et des infrastructures de sports et de loisirs Favoriser une offre touristique permettant de développer le séjour Garantir une bonne accessibilité des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) 	<p>Schéma de développement touristique régional</p> <p>Stratégie transport collectif multimodal et circulations douces</p> <p>SRDES</p>
	Principe d'action Égalité des chances et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Garantir une solidarité sociale et territoriale Réduire les inégalités d'accès à la formation, à la culture, aux services et équipements Favoriser l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous 	
	Principe d'action Une collectivité exemplaire	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les bâtiments de la Région en veillant au respect de l'environnement Développer les éco-gestes Poursuivre la dématérialisation des documents Développer des pratiques d'achats intégrant des critères sociaux et environnementaux Mieux faire connaître l'action de la Région Garantir les équilibres budgétaires et l'efficacité de sa gestion Mobiliser les agents, accompagner les évolutions professionnelles et nourrir le dialogue social Développer la concertation Simplifier et améliorer l'efficacité des procédures 	



Un plan d'action 2007-2013

*pour un avenir
durable*

en région Centre



Le rôle de l'Institution régionale

L'échelle régionale est adaptée pour traiter un grand nombre de questions, à mi-distance entre le local et le global. C'est un échelon stratégique dans lequel chaque habitant peut situer l'impact de sa propre action mais dans lequel nos organisations économiques, sociales et environnementales (les pôles de compétitivité, les réseaux de transports en commun, le système de formation...) peuvent aussi s'adapter à la réalité des évolutions nationales et mondiales.

Songeons qu'un pays comme la Finlande compte 5,2 millions d'habitants, soit à peine deux fois plus que la région Centre. Dans de nombreux pays, les Régions ont d'importantes responsabilités. En France, malgré les lois de décentralisation, les responsabilités régionales sont encore limitées.

En nous inscrivant résolument dans l'Europe des régions, et en étant ouverts au monde, nous distinguons 4 rôles principaux à l'institution régionale :

- *assumer les missions de la Région sur ses champs de compétence,*
- *animer le partenariat régional,*
- *être une Région exemplaire,*
- *proposer des démarches durables aux habitants de la région Centre.*

Assumer les missions de la Région sur ses champs de compétences

Les lois de décentralisation ont confié différentes compétences aux Régions. Certaines sont très précises, comme l'organisation des transports régionaux des voyageurs, la construction et la maintenance des lycées, la formation professionnelle... D'autres missions sont beaucoup plus larges comme la compétence régionale sur le développement économique ou l'aménagement du territoire. Enfin, les élus régionaux ont souhaité investir dans d'autres champs, comme la culture ou la coopération décentralisée.

Au cœur de ces différentes compétences, ce sont les missions d'éducation, de formation et d'accompagnement au développement personnel qui constituent la démarche centrale de notre Région. Notre collectivité prépare l'avenir de la jeunesse, des salariés, des créateurs et de tous ceux qui veulent vivre ici une vie épanouie, à travers :

- l'ouverture à la culture et aux politiques culturelles,
- l'éducation et la formation des lycéens,
- la formation tout au long de la vie,
- l'éducation à l'environnement,
- le développement du sport pour tous,
- l'aide aux voyages éducatifs en Europe et à la mobilité internationale des étudiants,
- l'éducation aux TIC (Technologies de l'information et de la communication) à travers les Espaces publics numériques.



Session du Conseil régional dans l'hémicycle.



© Géraldine Aresteanu.

*Commission permanente
du Conseil régional.*

Dans le prolongement de cet effort auprès de chaque habitant qui souhaite développer ses compétences et ses connaissances, la Région accompagne les initiatives des entreprises en création et en croissance. Elle est le partenaire des organisations et des collectivités qui apportent des services et des équipements avec la volonté de favoriser l'égalité des chances, la cohésion territoriale, la solidarité et un développement durable.

Animer le partenariat régional

Dans l'économie de la connaissance, la mise en cohérence et en synergie des acteurs constitue un gage de succès primordial. C'est un des principaux rôles de l'institution régionale d'animer les réseaux de partenaires et de définir avec eux des actions mutualisées dans le cadre de stratégies partagées.

Être une Région exemplaire

De nombreuses initiatives ont été prises dans le cadre de la Charte de développement durable, afin de mieux prendre en compte le respect de l'environnement et l'équité sociale dans le fonctionnement même de l'institution régionale. Dans le prolongement de cette démarche, la Région souhaite approfondir son engagement pour un service public de qualité, mobilisateur pour ses personnels, exemplaire pour le développement durable.

Proposer des démarches durables aux habitants de la région Centre

Il est indispensable que des initiatives publiques et collectives soient prises, mais ce sont bien les comportements individuels qui permettent de répondre aux défis du développement durable. La Région doit donc jouer un rôle dans l'information, la sensibilisation aux enjeux du développement durable auprès des habitants.

À travers l'Agenda 21, elle va faire un certain nombre de propositions concrètes afin que chaque habitant puisse contribuer à un développement durable de notre région.

Une action régionale qui prépare l'avenir dans le partenariat

À l'intersection des enjeux du développement durable et des responsabilités de la collectivité régionale, 10 thèmes d'actions prioritaires ont été repérés. Pour chacun, un travail de créativité a été proposé. Il en ressort la nécessité de valoriser les actions d'ores et déjà conduites et de mettre en place un certain nombre d'indicateurs.

De nombreuses pistes de progrès et de nouvelles démarches ont été mises en exergue. Elles constituent nos "**chantiers pour l'avenir**". Certaines approfondissent les actions engagées et d'autres s'inscrivent dans une grande transversalité.



Guinguette à Tours.

© Ville de Tours.

Structurer les filières économiques et anticiper les mutations

Contexte général

En 2005, la Région Centre s'est dotée d'un Schéma régional de développement économique et social (SRDES) qui détermine sa stratégie en matière économique pour les 10 prochaines années.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la voie du développement durable dans la mesure où elle souligne la nécessité d'intégrer dans tout projet économique les dimensions sociales et environnementales. Ainsi, la mise en œuvre du SRDES s'est, entre autres, traduite par la création de dispositifs permettant la prise en compte de ces deux dimensions dans l'attribution des aides aux entreprises.

Le dynamisme économique d'un territoire se fonde sur un ensemble de ressources qu'il faut préserver dans le long terme : richesses humaines, naturelles, culturelles... Pour que toutes ces ressources contribuent pleinement au développement économique de la région, il faut créer un environnement favorable à l'innovation, aux coopérations interentreprises, à la formation.

La pérennité des entreprises nouvellement créées et le maintien d'activités viables, notamment dans l'artisanat, sont également essentiels au développement de l'économie régionale, des territoires et de l'emploi.



© Géraldine Arseteanu

"Maury Eurolivres", division du groupe Maury
Imprimeur : phase de pré-press. Zone industrielle de Manchecourt (Loiret).

L'économie sociale et solidaire, les activités développées par les secteurs associatifs peuvent apporter des réponses à des situations où l'économie classique se heurte à des limites. Elles contribuent également au renforcement du lien social au niveau local.

Pour que le développement économique soit durable, il faut que tous les acteurs de notre territoire puissent anticiper les mutations économiques et technologiques. Cela présuppose une capacité de détecter très en amont les changements intervenant dans les modes de production et de consommation et une capacité de répondre aux besoins de compétences et de métiers nouveaux.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ SRDES
- ↳ Schéma régional de développement touristique
- ↳ PRDF

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre d'entreprises artisanales en zone rurale pour 10 000 habitants
- Taille moyenne des exploitations agricoles
- Surfaces consacrées à l'agriculture biologique
- Part de l'agriculture et des industries agro-alimentaires dans le PIB régional
- Nombre de PME supérieures à 20 salariés
- Nombre de coopérations d'entreprises
- Nombre d'entreprises participant à des coopérations
- Nombre de salariés participant à des actions de formation par catégorie socioprofessionnelle
- Nombre de salariés en CDI dans le secteur du tourisme

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF Permettre le développement et le renouvellement du tissu des entreprises industrielles, artisanales, commerciales, agricoles et de services

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Promotion des démarches de protection de l'environnement, de mise aux normes et de modernisation

↳ Au titre de l'artisanat

À travers plusieurs dispositifs (contrat d'accompagnement, aide CREATM, soutien aux plates-formes d'initiatives locales, garantie des emprunts bancaires pour faciliter l'accès au crédit), la Région aide les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise à concrétiser leur projet par un suivi personnalisé avant la création et dans les premières années de vie de l'entreprise.

La Région promeut également les actions permettant de mobiliser les entreprises artisanales dans une démarche de protection de l'environnement, de mise aux normes et de modernisation : financement de diagnostics hygiénoscopiques et environnementaux, Fonds régional de modernisation de l'artisanat (FREMA), accompagnement des démarches collectives à caractère environnemental...

Accompagnement significatif des repreneurs potentiels

↳ Au titre des entreprises industrielles et de services

Pour soutenir la création des entreprises industrielles et de services, la Région intervient sur 4 axes principaux : l'aide directe aux créateurs (CAP'Création Centre), la garantie des concours bancaires sollicités par les créateurs pour favoriser l'obtention de prêts significatifs, le renforcement des fonds propres via Centre Capital Développement, le soutien aux associations locales de créateurs et aux initiatives concourant à l'émergence de l'esprit d'entreprise.

La reprise d'entreprise étant un enjeu majeur pour notre territoire dans les années à venir, la Région a fait le choix de proposer un accompagnement significatif des repreneurs potentiels par le biais de divers dispositifs (Fonds de garantie géré par OSEO, CAP'Développement – Transmission).

Contrat d'appui aux filières pour l'agriculture

↳ Au titre de l'agriculture

La Région soutient les actions visant à promouvoir les produits de l'agriculture régionale. Afin d'enrayer la baisse continue du nombre d'exploitations agricoles, elle a créé un dispositif d'aide à l'installation et à la reprise d'exploitation. L'agriculture biologique fait également partie des priorités régionales. Ainsi, la Région aide à l'accès à la certification "Agriculture biologique" des producteurs.

↳ Au titre du tourisme

Il s'agit de faire de la région Centre une destination de tourisme durable privilégiant la qualité des projets, la préservation de l'environnement et du patrimoine et visant à permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre sont particulièrement soutenus, à travers CAP'Hébergements touristiques, les projets de modernisation des hôtels ou de développement des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes. Par ailleurs, la Région soutient le développement des véloroutes et tout particulièrement la Loire à vélo dont elle est à l'initiative.

OBJECTIF Favoriser la mise en place de coopérations et de filières structurées dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et le tourisme

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région encourage la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats interentreprises (actions d'animation des filières environnement, alimentaire...).

Le dispositif de contrat d'appui aux filières (CAP'Filières), au cœur du projet agricole de la Région, favorise le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière du territoire, en présence des représentants des consommateurs.

La Conférence régionale de l'économie touristique, lieu de concertation entre l'ensemble des acteurs du tourisme, aide à l'organisation de partenariats territoriaux et de filière.

OBJECTIF Attirer les entreprises sur l'ensemble du territoire

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région soutient, entre autres, les actions de promotion économique lancées par CENTRECO (agence de développement économique de la région Centre), dans l'objectif de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire en coopération avec les agences de développement départementales et les agglomérations.

OBJECTIF Aider les entreprises à anticiper les mutations économiques et technologiques. Favoriser le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'anticipation des besoins de formation

Fonds régional pour l'emploi et la formation

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Consciente que les ressources humaines et la formation sont au cœur de la problématique des mutations économiques, la Région a mis en place un fonds régional pour l'emploi et la formation qui comporte deux volets.

Le volet "Économie" regroupe des dispositifs d'aides pour l'emploi et la formation à destination des entreprises (CAP'Emploi Centre et CAP'Formation Centre). Dans le cadre de ce volet, la Région soutient également :

- l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) qui sensibilise les entreprises aux innovations technologiques, à l'amélioration des conditions de travail...
- l'association ARDAN Centre (Action de recherche et de développement des activités nouvelles) destinée à favoriser la création d'emplois par la détection et l'émergence d'activités nouvelles au sein d'entreprises existantes.

Le volet "Formation" regroupe la contribution de la Région au dispositif de Congé individuel de formation (CIF) permettant à un salarié de bénéficier d'une formation à sa demande, dans le cadre d'une reconversion et en accord avec son employeur. La Région a également fait le choix de venir en appui à la formation des salariés les moins qualifiés en contribuant au financement d'actions de formation sur les savoirs élémentaires.

OBJECTIF Soutenir le développement d'activités par les secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Contrat d'appui à l'emploi associatif (CAP'Asso)

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Pour soutenir les projets d'activités pérennes d'associations intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois durables, la Région a institué en 2004 le dispositif CAP'Asso. De nombreux domaines sont concernés : le secteur social, le sport, la culture, le tourisme, l'environnement, l'éducation populaire ou la coopération décentralisée.

L'intervention régionale permet de renforcer les fonds propres des associations et de leur faciliter l'accès aux crédits bancaires à travers le partenariat avec l'association régionale Centr'Actif.

Soutien aux micro- projets portés par des chômeurs créateurs d'entreprise avec l'ADIE

Avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), la Région accompagne l'émergence de micro-projets portés par des chômeurs créateurs d'entreprises.

La Région a également engagé un partenariat avec la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA Centre), coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs, et la Chambre régionale de l'économie solidaire.

Elle soutient, par ailleurs, les initiatives de lutte contre l'exclusion portées par des associations "loi 1901" et permettant à un public fragile et défavorisé d'accéder aux savoirs de base, aux loisirs, à la culture et aux sports.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires de CAP'Asso.
- Nombre de bénéficiaires de CAP'Développement.
- Nombre d'entreprises artisanales bénéficiaires d'une aide régionale.
- Nombre de coopérations d'entreprises ou actions collectives soutenues.
- Nombre de filières agricoles engagées dans un CAP'Filière.
- Nombre d'unités de couchage soutenues.
- Pourcentage des surfaces cultivées en agriculture biologique.

Nos chantiers pour l'avenir

↳ Au cœur des compétences de la collectivité régionale

Accompagner et former les créateurs et repreneurs d'activités

Toutes les activités régionales, qu'elles soient marchandes ou associatives, tournées vers les secteurs industriels, artisanaux, agricoles ou vers les services à la personne ou d'intérêt général, sont confrontées au départ prochain d'un grand nombre de leurs dirigeants. Les outils régionaux existants devront être développés pour pouvoir former et surtout accompagner les futurs repreneurs qui ne s'y sont pas toujours bien préparés. Il s'agira dans ce cadre d'apporter une formation et un accompagnement adaptés aux futurs repreneurs autour notamment des techniques de gestion et d'organisation mais aussi une information sur les différentes formes d'entreprises (SARL, SCOP, SCIC...) qui sont souvent méconnues. Il s'agira dans ce cadre de viser à pérenniser un tissu existant de TPE, PME et associations indispensables à la vie économique et sociale de notre région.

↳ Une région animatrice

Développer au niveau régional des outils de veille et de partage de l'information en lien avec l'État et les différents organismes œuvrant sur ce sujet

L'importance des mutations économiques, sociales et techniques actuellement en cours fait de la veille un outil indispensable pour le développement de notre région. Plus précisément, il s'agit de mettre en place, en lien avec l'État, une animation des outils organisés et permanents de collecte, traitement, diffusion et exploitation des informations permettant aux acteurs, notamment les élus et les responsables et salariés des PME de notre territoire, d'anticiper les évolutions économiques, sociales et technologiques afin d'apporter les éléments nécessaires à l'organisation de plans d'action ciblés.

Contribuer au développement de la formation et à la qualification des actifs et notamment des salariés en lien avec les partenaires sociaux

Face aux mutations économiques et technologiques en cours, un effort important de qualification des actifs est un impératif régional. Dans ce cadre, il convient



© Lazz - CRT Centre.

Fromages de chèvre AOC.

d'améliorer la formulation de la demande de la part des entreprises afin de mieux répondre aux besoins et de permettre aux salariés d'évoluer vers d'autres secteurs en fonction des mutations. A ce titre, il faut favoriser l'accès à la formation continue de tous les salariés et notamment des moins qualifiés dans le cadre de plans de formation concertés entre les partenaires sociaux.

Favoriser le développement des coopérations entre les entreprises

Le développement de coopérations entre les entreprises doit s'appuyer sur une implication et une volonté réelle de leurs dirigeants de travailler ensemble. Il nécessite préalablement un travail d'ingénierie important pour détecter les besoins ou les problématiques communes et déterminer le territoire pertinent pour l'action. La Région encouragera les démarches d'animation et d'études locales visant à la mise en place de coopérations entre entreprises. Elle accompagnera la structuration de filières nouvelles, notamment dans l'aéronautique, l'éco-construction, l'alimentaire ou la déconstruction. Enfin, elle valorisera les coopérations existantes. En effet, hormis les trois pôles de compétitivité, les autres initiatives régionales (le pôle "agencement de magasins", le pôle automobile, le pôle industriel "Cœur de France" - PICF ...) sont globalement trop peu connues. Il paraît donc utile de développer des actions de valorisation de ces coopérations afin d'accroître leur visibilité auprès des acteurs locaux mais également sur le plan national.

Développer une agriculture durable

A l'instar des réflexions stratégiques mises en œuvre dans l'accompagnement des filières agricoles régionales, la Région accompagne les démarches de progrès de l'agriculture régionale vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et en capacité de répondre aux enjeux économiques et sociaux de demain. Dans ce cadre, elle appuiera plus particulièrement une démarche conduisant à un développement structuré d'une agriculture biologique en région.

Elle défendra dans toutes les instances où elle est représentée une orientation agricole visant prioritairement la qualité des productions et le respect de l'environnement naturel (réduction des pesticides et des nitrates, promotion de la biodiversité, refus des OGM en plein champ, soutien aux labels de qualité...).

Favoriser l'innovation



Laboratoire de synthèse organique en région Centre.

Contexte général

Dans un environnement mondial caractérisé par une compétition de plus en plus intense, la recherche et l'innovation constituent des facteurs clés pour assurer un développement social, économique durable de notre territoire.

Le Schéma régional de développement économique et social (SRDES) adopté par la Région Centre a retenu comme première ambition de construire une "région innovante, qui renforce et valorise les compétences professionnelles de ses habitants par la formation et la recherche". Dans son prolongement, une stratégie régionale en matière de recherche et de technologie a été définie en 2007. Pour sa mise en œuvre, la Région s'appuie notamment sur les orientations proposées par le Coret (Conseil de la recherche et de la technologie), composé de 30 personnalités de la recherche et du monde socio-économique.

Les interventions de la Région visent à favoriser la constitution ou le renforcement des pôles de compétences à visibilité nationale voire internationale et à soutenir les projets

de recherche susceptibles d'avoir des retombées reconnues sur le territoire régional, notamment autour de 4 thématiques prioritaires répondant aux besoins des habitants de la région (l'habitat de demain, la gestion des déplacements, la nutrition, santé, bien-être, le tourisme et les loisirs).

Elle encourage par ailleurs la constitution de passerelles entre économie, recherche et structures d'appui à l'innovation qui sont essentielles à la vitalité économique de notre territoire.

Dans ce cadre, elle prépare avec l'État un projet de stratégie régionale de l'innovation qui sera soumis aux différents acteurs régionaux reposant à la fois sur des actions de court terme en faveur des entreprises mais aussi de moyen et long termes en visant le renforcement de la recherche et du capital humain de notre région.

En encourageant la diffusion de la culture scientifique, la Région entend aussi permettre aux habitants d'accéder à une meilleure connaissance des enjeux associés aux découvertes de la recherche moderne.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ SRDES
- ↳ Stratégie régionale en matière de recherche

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- ✓ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ✓ Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ☐ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ✓ Épanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de chercheurs (équivalent temps plein)
- Part des chercheurs travaillant dans le secteur privé
- Dépenses intérieures de R&D
- Part du secteur privé dans les dépenses intérieures de R&D
- Nombre de brevets déposés
- Part régionale dans les projets financés par l'Agence nationale de recherche (%)
- Part des étudiants en master et doctorat dans les effectifs étudiants dans les universités (%)
- Nombre de brevets déposés au sein des pôles de compétitivité régionaux
- Crédit impôt recherche obtenu par les entreprises régionales (nombre d'entreprises)
- Crédit impôt recherche obtenu par les entreprises régionales (budget total)
- Part de la région dans les experts recrutés par le 7^e PCRD
- Nombre d'articles de presse relatifs à la science et à la technologie dans la presse régionale

OBJECTIF Structurer la recherche et l'enseignement supérieur régionaux et mutualiser leurs moyens

Soutien à des programmes de recherche structurants dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique, du développement urbain et de la santé

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région lance chaque année des appels à projets de recherche. Parallèlement, dans le cadre du CPER 2007-2013, elle cofinance avec l'État 23 programmes de recherche structurants, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique, du développement urbain et de la santé.

Afin d'obtenir une reconnaissance nationale et une mise en synergie des compétences, la Région développe des actions interrégionales comme celles menées par le Cancéropôle "Grand Ouest" et le synchrotron Soleil (accélérateur d'électrons).

L'intervention régionale permet, par ailleurs, le financement d'infrastructures (volet immobilier universitaire du CPER, réseau régional haut débit).

OBJECTIF Inciter à la coopération entre recherche publique et entreprises sur des thématiques ayant un impact socio-économique à court ou long terme

Soutien aux pôles de compétitivité

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

En complément des appels à projets de recherche régionaux, la Région soutient les pôles de compétitivité (Cosmétique et sciences de la beauté et du bien-être, Sciences et systèmes de l'énergie électrique, Élastopôle).

L'intervention régionale permet également d'encourager le développement de laboratoires mixtes et de plateaux techniques public-privé.

La Région soutient, par ailleurs, les projets d'innovation technologique (projets collaboratifs recherche industrie...) et lance des appels à projets dans des domaines spécifiques (valorisation de la biomasse, énergie et bâtiments...).

OBJECTIF Ouvrir les PME/PMI à l'innovation et favoriser le recrutement des chercheurs et jeunes diplômés

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Afin de faire bénéficier les PME/PMI des possibilités de développement offertes par l'innovation, la Région soutient des projets de diffusion technologique (colloques, visites d'entreprises...) et propose le dispositif CAP'Développement Innovation. L'Agence régionale pour l'innovation et les transferts de technologie développe des actions d'animation et accompagne les porteurs de projet autour de l'innovation sur tout le territoire régional.

OBJECTIF Soutenir les entreprises qui innovent

Dispositif CAP'RED

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Pour renforcer la capacité d'innovation et de Recherche & Développement des entreprises régionales, la Région a créé le dispositif CAP'R&D destiné à soutenir un programme de "recherche industrielle" ou de "développement préconcurrentiel", sur 3 ans.

OBJECTIF Soutenir les jeunes chercheurs

Financement de bourses doctorales

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région Centre encourage les jeunes chercheurs en finançant en totalité ou en cofinçant avec des organismes de recherche ou des entreprises des bourses doctorales.

OBJECTIF Favoriser l'ouverture internationale de la recherche

Soutien au Studium pour favoriser l'accueil des chercheurs étrangers

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

L'intervention régionale permet de soutenir l'organisation de colloques scientifiques et internationaux se déroulant en région.

Elle contribue à l'action du Studium (agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs étrangers de haut niveau en région) et soutient les centres de mobilité des universités.

Afin de faciliter l'accès des chercheurs aux projets européens, la Région soutient la Cellule Europe mutualisée du Pôle universitaire Centre Val de Loire (PUCVL).

OBJECTIF Informer les citoyens sur le développement scientifique et technique et ses enjeux

Partenariat avec Centre Sciences

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

L'accès du plus grand nombre à la culture scientifique fait partie intégrante des principes de la politique régionale. C'est pourquoi la Région encourage les actions de diffusion, notamment au travers du partenariat avec Centre Sciences.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre moyen d'établissements partenaires dans les réponses aux appels à projets "recherche" régionaux.
- Proportion de projets impliquant des entreprises (régionales ou non, en les distinguant) dans les réponses aux appels à projets régionaux.
- Nombre de PME-PMI partenaires actifs (ayant participé à un projet R&D au cours des 3 dernières années) dans les pôles de compétitivité régionaux.
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié du support des incubateurs régionaux.
- Nombre et budget total des dossiers CAP'R&D et CAP'Innovation.
- Part des doctorants régionaux ayant effectué leur master hors région (%).
- Durées cumulées des séjours de chercheurs étrangers en région et de chercheurs régionaux à l'étranger.
- Part régionale dans les participations françaises aux projets financés par le 7^e PCRD (%).
- Nombre de visiteurs à la Fête de la science tous sites régionaux confondus.

Nos chantiers pour l'avenir

↳ Au cœur des compétences de la collectivité régionale

Soutenir les projets de R&D des entreprises dans le domaine de l'organisation et de la gestion

L'objectif est de davantage prendre en compte les thèmes de l'organisation et de la gestion, et plus largement la dimension sociale dans les projets innovants présentés par les entreprises afin de ne pas se limiter à des innovations purement technologiques.

Soutenir la recherche sur des thématiques ciblées dans le domaine du développement durable

Les grands enjeux associés au développement durable soulèvent des questions scientifiques et techniques auxquelles la recherche peut apporter des réponses. Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, la Région a affirmé des thématiques prioritaires (habitat de demain ; déplacements et gestion des flux des personnes et des biens ; nutrition, santé et bien-être ; tourisme et loisirs). Pour chacune de ces thématiques, il apparaît nécessaire d'organiser une réflexion commune entre acteurs socio-économiques et académiques afin de déterminer les principales questions scientifiques à aborder et d'identifier les acteurs régionaux (ou non) susceptibles d'y répondre, ainsi que les PME/PMI régionales qui pourraient utiliser les travaux scientifiques pour aboutir à une innovation porteuse de développement. Les applications envisagées pourraient par exemple concerner les économies d'énergie dans les habitations, la prévention de la santé et l'accès aux soins pour les seniors et les handicapés, le développement des TIC et services associés...

Par ailleurs, la recherche en sciences humaines et sociales couvre un large champ de thématiques (sciences de la ville, économie, sociologie...) susceptibles d'apporter des éléments de contexte, d'infor-

mation voire de décision pour la mise en œuvre des politiques publiques, mais aussi de guider les acteurs socio-économiques dans la réflexion sur l'évolution de leurs pratiques.

Lancer des appels à projets "jeunes chercheurs"

Il s'agit d'attirer ou de fixer de jeunes chercheurs dynamiques et porteurs de nouvelles thématiques de recherche. On peut envisager de flécher une partie du financement des appels à projets de recherche vers leurs projets. Il s'agit là encore d'un enjeu essentiel pour le développement et l'attractivité des laboratoires de recherche en région.

↳ Une région animatrice

Renforcer l'attractivité des universités régionales pour le recrutement de doctorants

Le recrutement de doctorants de qualité est un enjeu stratégique pour le développement des laboratoires de recherche. En effet, il constitue pour les chercheurs de haut niveau un critère important dans le choix de leur implantation géographique. Il existe donc une très forte concurrence nationale pour attirer les meilleurs doctorants et il importe de rendre les laboratoires régionaux plus attractifs en ce domaine.

Outre l'augmentation régulière du montant des bourses régionales, on peut également envisager d'accompagner les doctorants de la région sous diverses formes : mise à disposition d'un ordinateur, financement pour les missions à l'étranger dans le cadre de la thèse, carte de transport régionale, chèque culturel... Un soutien complémentaire pourrait être apporté pour la mise en œuvre des projets de collaboration recherche industrie dans le cadre desquels des doctorants sont impliqués.

Il semble important de favoriser l'accueil d'étudiants étrangers, au niveau master et doctorat, en ciblant des domaines thématiques ainsi que des pays et des universités de provenance, en cohérence avec la politique scientifique des universités. Il serait ainsi possible de mettre en place des filières pour le recrutement d'étudiants de qualité qui renforceront le potentiel des universités et des laboratoires, mais qui seront aussi des "ambassadeurs" pour la région et faciliteront le développement futur de coopérations internationales et l'exportation.

Renforcer les liens entre recherche publique, entreprises et financeurs et faciliter l'embauche de jeunes diplômés dans les entreprises

Les échanges entre recherche publique et entreprises sont encore soumis à de nombreux freins qui ne permettent pas de tirer tout le bénéfice possible des connaissances acquises par la recherche pour un développement durable du territoire.

Si les structures intermédiaires entre recherche et entreprises existent (ARIT, structures de transfert de technologie, cellules de valorisation des universités et des organismes de recherche...), les financements semblent insuffisants pour assurer les phases de validation préindustrielle des résultats de la recherche.



© Pascal Faulon / Studio Plannier.

*Synchrotron Soleil : aperçu de l'anneau et d'une ligne de lumière (Saint-Aubin dans l'Essonne).
Projet soutenu par la Région Centre.*

Dans ce cadre, il conviendra d'examiner comment faciliter l'accès à des financements privés et à des fonds d'amorçage pour les entreprises innovantes.

Le besoin d'innovation se heurte fréquemment à l'absence de personnel formé au sein des entreprises. Des dispositifs existent d'ores et déjà pour financer le recrutement par les entreprises de jeunes diplômés, susceptibles de les aider à franchir cette barrière : stages de licence et de master, bourses Cifre, Cortechs, doctorants conseillers, post-doctorants (notamment dans le cadre des appels à projets de recherche régionaux), dispositif ARDAN (Action régionale pour le développement d'activités nouvelles). La formation des doctorants devrait cependant évoluer ou être complétée afin de faciliter leur insertion dans les entreprises.

Au-delà des besoins de financement, la mise en œuvre optimale de ces dispositifs suppose des relations plus étroites entre entreprises (et représentants des branches et filières économiques), universités et financeurs. Il est nécessaire de combler le "fossé culturel" existant trop souvent entre recherche publique et entreprises, qui résulte bien souvent d'une simple méconnaissance réciproque et constitue souvent le principal obstacle à la mise en place de collaborations fructueuses. La Région peut y contribuer au travers de la mise en œuvre de ses propres politiques (bourses doctorales en liaison avec les écoles doctorales, appels à projets de recherche et de transfert de technologie...).

Lancer de nouvelles actions pour la mobilité des chercheurs

Cette mobilité peut être développée par des actions spécifiques, centrées par exemple sur :

- l'accueil de groupes de chercheurs pour se former à l'utilisation de technologies de pointe autour des principales plates-formes de recherche régionales (objectif : renforcer les partenariats autour des points forts de la recherche régionale),
- l'aide aux chercheurs régionaux déjà confirmés (à la veille de leur habilitation à diriger des recherches ou de leur nomination comme professeur) qui souhaitent effectuer un séjour de quelques mois à l'étranger (objectif : renforcer l'ouverture internationale de ces chercheurs qui seront, dans les années à venir, les pivots de l'effort de recherche régional).

Faire connaître au grand public les succès de la recherche régionale et les implications du progrès scientifique et technique sur sa vie quotidienne

La politique régionale en matière de promotion et de diffusion de la culture scientifique concerne aujourd'hui essentiellement le soutien à Centre Sciences et plus ponctuellement à d'autres structures associatives. Il nous faut renforcer cette politique s'adressant au grand public en général, mais aussi à des publics plus spécifiques (collégiens, lycéens et étudiants) :

- en mettant mieux en valeur auprès des habitants les réussites de la recherche régionale
- et en aidant le plus grand nombre à s'approprier des enjeux associés au développement scientifique et technique, enjeux qui constituent aussi un thème majeur du débat démocratique.

Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie



Olympiades des métiers : démonstration d'un candidat du pôle automobile.

Contexte général

La Région assume une mission d'animation du système régional d'éducation et de formation : dans ce cadre, elle a mis en place le Plan régional de développement des formations (PRDF). Ce plan a permis de construire, à l'initiative de la Région, de nombreuses coopérations entre tous les acteurs concernés sur le territoire régional et a enregistré des réussites importantes. Pour les jeunes, ces avancées ont notamment concerné l'accès à l'offre de formation devenue plus pertinente et cohérente, ou encore la lutte contre le "décrochage" scolaire, qui a été réduit. Le PRDF a évolué en 2008, avec l'ambition réaffirmée de faire de la région Centre un territoire exemplaire pour la formation tout au long de la vie.

Ce sont environ 170 000 jeunes qui sont concernés par l'action de la Région. Ils sont lycéens dans des établissements publics et privés, apprentis, étudiants en BTS, en université (et dans les IUT) ou en écoles (notamment celles du secteur sanitaire et social) ou bien encore âgés de moins de vingt-six ans, participant à des actions d'insertion ou de formation professionnelle continue financées par la Région.

Les lycées du Centre scolarisent actuellement des classes d'âge creuses et voient leurs effectifs baisser. Les formations post-baccalauréat vont être touchées à leur tour. Cette évolution est source de fragilité aussi bien pour les établissements de formation de la région que pour le territoire régional lui-même.

Les grands indicateurs de performance du système éducatif régional se sont au cours des dernières années rapprochés des moyennes nationales. Ce rapprochement quantitatif masque cependant des écarts qualitatifs : la proportion de bacheliers généraux est par exemple dans le Centre inférieure de deux points à la moyenne nationale, du fait principalement d'une proportion plus importante de bacheliers technologiques.

Au total, si des progrès incontestables ont été accomplis en matière d'éducation et de formation des jeunes, de nombreux chantiers restent à poursuivre et à ouvrir. Nous évoluons vers une société et une économie fondées sur la connaissance, l'accès de tous les jeunes à une qualification adaptée aux exigences de cette société nouvelle est un impératif. C'est dans le même temps une condition déterminante de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire régional.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ Schéma régional de développement économique et social
- ↳ Plan régional de développement des formations (PRDF)
- ↳ Plan régional de professionnalisation des jeunes
- ↳ Politique régionale de l'apprentissage
- ↳ Rapport d'étape et perspectives du PRDF
- ↳ Programme prévisionnel des investissements dans les lycées 2008-2013
- ↳ Schéma régional des formations sanitaires et sociales

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de jeunes âgés de 16 et 17 ans
- Taux d'activité des 16-25 ans
- Niveau de formation des sortants
- Nombre et pourcentage de sorties sans diplôme
- Nombre de jeunes inscrits à l'ANPE
- Part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi
- Part des jeunes en situation d'illettrisme

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF Poursuivre l'élévation du niveau de formation des jeunes pour répondre à l'exigence accrue de qualification

Avec le dispositif "Assure ta rentrée", une baisse très significative des abandons pour les sortants de troisième

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La réduction du nombre des abandons de formation et des sorties sans qualification à la sortie de classe de troisième grâce au dispositif "Assure ta rentrée" et à des mesures spécifiques d'accompagnement pour les apprentis.
- Le retour en formation des plus de 20 ans sans qualification rendu possible par la mise en place de "l'Apprentissage 2^e chance".
- L'accroissement des taux de poursuite d'études après le CAP, le BEP et le baccalauréat par l'effet de la gestion de la carte des formations et des mesures prises en matière d'information et d'orientation.
- Les actions d'insertion destinées aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans menées au titre du programme régional de formation professionnelle continue et du programme de l'AFPA, en vue notamment d'un accès à la formation.

OBJECTIF Mettre au mieux les formations en lien avec les besoins économiques et sociaux

*Grâce aux travaux de l'ORFE, une meilleure connaissance de la relation formation-emploi
Une plus grande cohérence de la carte des formations*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La connaissance et l'anticipation des besoins grâce aux travaux de l'Observatoire régional formation emploi (ORFE).
- Les stratégies sectorielles menées dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels passés avec les branches professionnelles pour le développement coordonné des formations.
- L'action pour la pertinence et la cohérence des formations conduite de manière transversale, sectorielle et territoriale à travers la gestion de la carte des formations initiales sous statut scolaire et en apprentissage (action prioritaire 1 du PRDF), en partenariat avec les services de l'État.
- L'élaboration partenariale et l'adoption du Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui constitue un très grand progrès dans la connaissance des besoins de formation dans ce secteur et permettra de mieux les satisfaire.

OBJECTIF Favoriser la réussite grâce à une orientation améliorée

*Une information-orientation améliorée :
- "Étoile", un portail régional Internet unique,
- les salons et forums,
- les Olympiades des métiers.*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- En matière d'information et d'orientation des jeunes en formation initiale, la mise en place du Comité directeur régional "information professionnelle des jeunes", le développement continu du portail Internet régional "Étoile", la tenue de salons et forums annuels et des "Olympiades des métiers", les publications destinées aux élèves et étudiants.
- En matière d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans sortis de formation initiale, l'animation du réseau régional des missions locales (ML-PAIO).

OBJECTIF Agir pour l'égalité des chances entre tous les jeunes

Égalité des chances : gratuité des manuels, aide au 1^{er} équipement professionnel

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La prise en charge de matériels pédagogiques individuels (gratuité des manuels solaires et aide au premier équipement des lycéens et apprentis).
- Le versement de bourses aux étudiants du secteur sanitaire et social.
- L'aide aux devoirs pour les internes de certains lycées professionnels (mise à disposition d'une aide en ligne).

OBJECTIF Accompagner les jeunes sur le plan éducatif et les ouvrir au monde

L'ouverture européenne : possibilité pour tout jeune de séjourner dans un pays d'Europe

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Les actions éducatives : les dispositifs "Lycéens citoyens", "Aux arts lycéens" et le soutien à des concours éducatifs.
- L'encouragement à la mobilité européenne et internationale : les séjours permis selon le cas pour les lycéens, apprentis et étudiants par les dispositifs "Trans Europe Centre", "Actions internationales" et "Mobi-Centre", ainsi que les stages professionnels européens organisés dans le cadre du programme Léonardo.

OBJECTIF Généraliser l'usage des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)

TICE : des centres de formation câblés et équipés

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'accès des établissements de formation au réseau haut débit.
- Le câblage des lycées et CFA.
- La dotation des établissements en équipements : ordinateurs (lycées/CFA/sanitaire et social), salles multimédias, tableaux interactifs, etc. (lycées).
- La dotation des étudiants en ordinateurs (opération "Ordi-Centre").
- L'accès de chaque étudiant à un espace numérique de travail (ENT).

OBJECTIF Offrir aux jeunes les meilleures conditions de formation et de vie

Un nouveau programme prévisionnel des investissements dans les lycées

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La mise à disposition, la maintenance et l'entretien de locaux de qualité et adaptés grâce à l'adoption et l'exécution du Programme prévisionnel des investissements dans les lycées, à la prise en charge des agents des lycées (ex-TOS), aux investissements et aides aux investissements pour les centres de formation sanitaires et sociaux et les CFA et aux opérations diversifiées menées au profit de l'immobilier universitaire.
- L'équipement des lycées, qu'il s'agisse ou non de matériels pédagogiques, et la maintenance de tous ces matériels.
- La mise en place des conditions qui permettront le développement d'une véritable politique régionale de la restauration dans les lycées.
- L'amélioration continue du parc des internats.

OBJECTIF **Rendre plus efficace le système d'éducation et de formation par le développement du partenariat régional**

Grâce au PRDF, de nouvelles synergies et de nombreuses réalisations

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'animation du dispositif du PRDF qui constitue un cadre (et une méthode) de travail ouvert à de très nombreux acteurs de la région et qui permet de nouvelles et importantes synergies, mises en complémentarité et réalisations communes.
- L'approfondissement et le développement important de la contractualisation avec les établissements de formation pour améliorer la cohérence et l'efficacité des actions (conventions avec les CFA, les lycées, les écoles sanitaires et sociales).
- La contractualisation avec des institutions et organismes très divers (le CRDP, l'ONISEP, etc.), ainsi qu'avec les branches professionnelles (contrats d'objectifs, etc.).

Indicateurs d'évaluation

- Taux de décrochage en première année de lycée professionnel.
- Taux de poursuite d'études après le CAP, après le BEP, après le bac pro.
- Nombre d'entrées en "apprentissage deuxième chance".
- Nombre de connexions au portail Étoile.
- Taux d'accès des jeunes demandeurs d'emploi à la formation.
- Nombre de jeunes demandeurs d'emploi entrés en stage dans des formations qualifiantes (PRF, AFPA, supérieur).
- Nombre de jeunes ayant obtenu la certification rapporté à l'ensemble des entrées en formation (places votées occupées).
- Nombre d'établissements mettant à disposition des espaces numériques de travail (ENT).

Nos chantiers pour l'avenir

↘ Au cœur des compétences de la Région

La mise en place d'un service public régional de la restauration dans les lycées

La Région est aujourd'hui responsable de la restauration dans les lycées, soit plus de 8 millions de repas servis par an. Elle veut faire de cette action un véritable service public régional autour des deux axes suivants : l'égalité de tous dans l'accès aux repas ; la qualité de l'alimentation. Cette qualité sera assurée autour de grandes lignes directrices : qualité nutritionnelle et gustative des repas, sécurité sanitaire, éducation au goût et à la santé, dimension éducative de la restauration, développement de l'alimentation "bio".

L'hébergement des jeunes : gestion des internats, mise en synergie des dispositifs d'hébergement

La possibilité d'être correctement hébergé en dehors de la résidence familiale est pour de nombreux jeunes une condition d'accès à la formation et une condition d'insertion professionnelle. Or, beaucoup sont les jeunes qui rencontrent en ce domaine de sérieuses difficultés de tout ordre (coût du logement, manque d'information, pénurie de logements, caution, etc.). Les modes d'hébergement sont divers et les intervenants dans ce domaine nombreux et rarement suffisamment coordonnés entre eux. Une "mise à plat"

de l'ensemble de ce qui existe demande à être faite, pour ensuite encourager et créer au plan régional et local les synergies et les éventuels dispositifs destinés à porter remède à la situation actuelle.

Le soutien à l'élaboration d'Agenda 21 locaux dans les lycées

En lien avec le rectorat, les lycées pourraient élaborer un Agenda 21, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : élèves, parents, agents, enseignants.

↘ Une région animatrice

La poursuite de l'action contre le décrochage scolaire

L'adoption en février 2005 du Plan régional de professionnalisation des jeunes a permis, notamment à travers l'opération annuelle "Assure ta rentrée", de réduire dans une proportion importante le nombre de jeunes sans solution de scolarisation à leur sortie de troisième ainsi que le nombre d'abandons au cours de la première année du second cycle. Il reste cependant encore matière à agir à ce niveau et l'opération "Assure ta rentrée" sera poursuivie. Mais le décrochage scolaire ne se produit pas seulement en début de cycle, on constate également son existence en année terminale de BEP et de bac professionnel et en première et terminale de bac technologique et même de bac général. Il s'agit alors d'un phénomène beaucoup plus diffus et qui est plus délicat à traiter. Cette situation fera l'objet d'une réflexion en vue de préciser les actions qui seront menées contre ces décrochages.

L'attractivité des formations supérieures régionales

En 2004, il y avait 67 500 jeunes poursuivant des études supérieures originaires de la région Centre mais on n'en trouvait que 59 500 en formation supérieure sur le territoire de celle-ci, dont 2 900 originaires de l'étranger : le déficit avec les autres régions est de 10 900 dont un tiers avec les régions limitrophes hors Ile-de-France, un tiers avec les régions non limitrophes, un tiers avec l'Ile-de-France. Cette situation ne peut qu'avoir des effets négatifs pour le territoire régional. Les réponses à apporter doivent se situer à plusieurs niveaux : continuer à agir pour accroître le taux d'accès au baccalauréat et donc le vivier du post-baccalauréat ; améliorer le solde migratoire avec les autres régions par le développement de l'attractivité des formations supérieures de la région, d'une part pour les bacheliers originaires de la région, d'autre part pour les bacheliers d'autres régions ; l'accroissement du taux de parcours menés à leur terme dans les

formations supérieures. La mise en place d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) centré autour des deux universités régionales devrait contribuer à renforcer l'attractivité et la cohérence de l'offre de formation supérieure : elle constitue pour la Région un objectif essentiel.

L'amélioration des parcours jusqu'à Bac + 3

La part des cursus inachevés dans les formations supérieures de la région Centre est importante et analogue à la moyenne nationale. Les parcours des jeunes jusqu'à bac + 3 sont fortement marqués par les abandons, les redoublements et les réorientations. Le coût humain et collectif de cette situation est très lourd et un redressement est nécessaire. Des mesures commencent à être prises au niveau national, mais il est possible d'agir au niveau régional. Il convient en premier lieu de favoriser les cohérences et les synergies entre l'ensemble des structures et organismes de formation. Il faut ensuite développer de manière concertée les initiatives engagées pour que les bacheliers puissent choisir et effectuer au mieux leur parcours post-baccalauréat : information et sensibilisation des élèves quant au choix de leur parcours, activation de la procédure du choix de l'orientation, possibilité d'aménager les parcours d'études pour éviter échecs et abandons, accompagnement et soutien des étudiants en difficulté.

L'élévation du niveau de formation des apprentis

L'apprentissage était historiquement fortement axé sur les formations de niveau CAP-BEP. La Région s'est efforcée au cours des dernières années d'élever le niveau de qualification des apprentis, et donc d'augmenter le taux de ceux-ci formés au niveau bac professionnel et plus, jusqu'à l'enseignement supérieur. De cela dépend en effet la possibilité, d'une part de la création et de la reprise d'entreprises, d'autre part d'une sécurité professionnelle future des jeunes qui passe par la maîtrise de solides connaissances initiales permettant d'évoluer tout au long du parcours professionnel. Aussi, l'effort engagé par la Région doit-il être poursuivi.

Le développement massif des usages des technologies de l'information et de la communication pour ouvrir à la formation des perspectives totalement nouvelles

La Région a réalisé pour les établissements de formation un très important effort d'équipement en matière de technologies de l'information et de la communication. Cet effort, plus ancien et plus complet pour les lycées, a aussi progressivement concerné les CFA, les universités puis les centres de formations sanitaires et sociaux. Le primo équipement va se trouver ainsi largement réalisé, une phase s'ouvre où il s'agira beaucoup plus de renouveler ce qui a été mis en place, et surtout de développer massivement les usages des nouvelles technologies.

Des outils très performants, équipements et réseaux, ont été mis en place : il faut maintenant faire en sorte que tous se les approprient et tirent individuellement et collectivement pleinement parti de leurs formidables potentialités.



© Géraldine Aresteanu

Groupe de lycéennes
(Lycée d'enseignement
général et technologique
Descartes de Tours).

Ce développement massif des usages va pouvoir se réaliser particulièrement grâce à la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) : ce sont des portails offrant aux élèves, aux enseignants, mais aussi aux parents, aux établissements de formation ou encore aux services administratifs, à partir d'une seule connexion Internet, un accès unifié aux innombrables outils et ressources qu'ils sont capables de fédérer. Leur généralisation va sans doute inaugurer une nouvelle ère des processus de formation, dont on est loin de deviner tous les développements. A un enseignement de masse diffusé de manière descendante va pouvoir progressivement se substituer une formation très finement adaptable à l'individu, réactive, marquée par l'échange transversal. L'ENT peut jouer pour le formé comme pour le formateur le rôle d'un multiplicateur pédagogique : il permettra au formé de devenir plus actif dans sa démarche de formation tandis que le formateur, qui restera indispensable, connaîtra une mutation de sa fonction où la part de l'accompagnement s'élargira considérablement. La mise en place des ENT par la Région ne peut se faire que de manière partenariale, interinstitutionnelle, avec les services de l'État et avec les établissements d'enseignement. Elle doit éliminer tout risque de fracture numérique : les inégalités de taux d'équipement des familles doivent par exemple être compensées par un effort accru de mise à disposition de postes informatiques en libre accès (dans les établissements de formation, les espaces publics numériques, etc.).

Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie

Contexte général

La loi donne au Conseil régional la compétence et la responsabilité de la formation professionnelle. Son champ d'intervention se décline principalement sous deux formes : l'animation et la coordination de l'ensemble des initiatives sur le territoire régional et le financement d'actions à mener. Dans ce cadre d'animation, à partir de 2002, par un vaste travail participatif de l'ensemble des acteurs régionaux, la Région a mis en place un dispositif global d'orientation, de pilotage et d'évaluation : le Plan régional de développement des formations (PRDF). Le cadre stratégique de cet outil, dont le principe est le développement durable, a été voté en 2003. La vocation de ce plan est d'être réactif et évolutif et de donner de la cohérence opérationnelle et financière entre les différents intervenants et partenaires régionaux. Ce plan s'est décliné en actions prioritaires à partir de 2004. Il a permis de construire de multiples coopérations entre les acteurs concernés et a enregistré des réussites importantes. Le PRDF a évolué en 2008 avec l'ambition réaffirmée, autour de quatre chantiers, de faire de la région Centre un territoire exemplaire pour la formation tout au long de la vie (éducation-formation).

Comme financeur, la Région intervient sur les actions menées en priorité au profit des demandeurs d'emploi, puis auprès des personnes, et notamment des jeunes, qui connaissent des situations d'exclusion (insertion professionnelle) et enfin en direction de l'ensemble des habitants de la région (création d'un véritable service public de proximité qui dispense en libre accès à tout individu une série de savoirs de base sur différents domaines). La commande publique d'achat des formations est directement adossée au PRDF.

Sachant que le niveau de formation de la population régionale est nettement inférieur à la moyenne nationale, l'enjeu aujourd'hui est de sortir de cette situation due à l'histoire économique de la région. Les mutations

économiques transforment constamment les structures de l'emploi. Globalement, aujourd'hui nous évoluons vers une société et une économie fondées sur la connaissance. Aussi est-il essentiel d'assurer aux habitants de la région la sécurité professionnelle, la possibilité de promotion sociale et vie citoyenne accomplies, une garantie de cohésion sociale et l'attractivité du territoire, en poursuivant le développement des compétences et de la qualification des actifs de la région.

La formation professionnelle continue a connu en 2004 une réforme importante marquée notamment par l'institution au profit des salariés d'entreprise d'un droit individuel à la formation (DIF) sous forme d'un crédit de 20 heures de formation annuelle (mesure étendue en 2007 à la fonction publique) et d'un contrat de professionnalisation qui s'est substitué aux contrats en alternance préexistants. Le DIF est actuellement fortement sous-utilisé et le crédit cumulé des heures non consommées est considérable. Autour du PRDF, il s'agit de permettre aux salariés et aux agents publics de connaître et d'exercer leur droit à la formation, pour des raisons évidentes d'évolution et d'amélioration des niveaux de compétence et de qualification. C'est un enjeu personnel et collectif stratégique.



Le schéma des formations sanitaires et sociales : un des chantiers pour l'avenir de la région.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- Schéma régional de développement économique et Social (SRDES)
- Plan régional de développement des formations (PRDF)
- Rapport d'étape et perspectives du PRDF
- Schéma régional des formations sanitaires et sociales

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Répartition de population de la région Centre par catégorie socioprofessionnelle
- Recrutements par domaine professionnel
- Taux d'accès des salariés à la formation professionnelle
- Taux de participation des employeurs à la formation professionnelle
- Part des financements des particuliers dans l'ensemble des financements de la formation

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF Mieux former les habitants de la région Centre

Près de 150 000 visas présentés par les habitants de la région Centre ont déjà été validés

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La garantie des savoirs de base offerte à tout habitant de la région grâce à la possibilité de suivre les formations "visas", avec la perspective de susciter ainsi l'envie d'apprendre et de se former tout au long de la vie.
- La coopération avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et les organisations professionnelles pour le développement de la formation des actifs tout au long de la vie.
- La reconnaissance des compétences acquises.

OBJECTIF Améliorer l'insertion dans l'emploi par la formation

Une priorité à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'accès des demandeurs d'emploi à un premier niveau de qualification, tel qu'il est demandé par les branches professionnelles, permis par le financement d'actions de formation dans le cadre du programme régional de formation professionnelle continue et dans celui des activités de l'AFPA.

OBJECTIF Répondre au mieux aux évolutions de l'emploi et des besoins de qualification

Une meilleure connaissance de la relation formation-emploi grâce aux travaux de l'ORFE

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La connaissance et l'anticipation des besoins grâce aux travaux de l'Observatoire régional formation emploi (ORFE), du travail avec l'ASSEDIC sur les métiers en tension, de la concertation régionale et locale avec les partenaires du Service public de l'emploi ainsi que de la concertation avec les partenaires sociaux.
- Les stratégies sectorielles dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels passés avec les branches professionnelles pour le développement coordonné des formations.
- La prise en compte dans les actions de la Région de la dimension territoriale de la liaison emploi-formation grâce à l'activité des chargés de département pour la formation professionnelle continue.

OBJECTIF Rendre facilement disponible pour tous l'information et le conseil professionnel afin de développer l'accès à la formation

Information et conseil professionnel : un numéro indigo régional pour tous les salariés et employeurs

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La création d'un référentiel régional sur le conseil professionnel.
- La création d'un numéro de téléphone indigo permettant l'accès à une plate-forme de renvoi/orientation vers un réseau d'acteurs sur le territoire.
- L'information des salariés sur la formation améliorée par le développement continu du portail régional "Étoile".

OBJECTIF Moderniser et mettre en synergie l'offre de formation pour qu'elle soit de qualité, réactive et adaptée

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Par le biais de la politique des visas, l'incitation des organismes de formation à structurer leur offre en modules de courte durée de manière à pouvoir répondre à la demande née de l'institution du droit individuel à la formation (DIF), ce qui suppose une modification en profondeur des pratiques pédagogiques et techniques et des formations de proximité.
- L'amélioration de la qualité de la formation qui résulte de l'accompagnement des organismes de formation dans la mise en place de la modularisation des formations et dans l'individualisation des parcours, de la formation de formateurs au développement durable ainsi que de la professionnalisation des acteurs de la formation (GIP Alfa).
- La mise en cohérence de l'offre de formation destinée aux demandeurs d'emploi à travers l'élaboration du schéma régional de l'AFPA, en cohérence avec notamment les choix vis-à-vis de l'offre du programme régional de formation professionnelle continue et à travers aussi la concertation avec les autres financeurs (ASSEDIC, AGEFIPH).
- La pluriannualisation d'une partie de l'appel d'offres du programme régional de formation professionnelle continue qui permet un meilleur suivi qualité des actions et de meilleures possibilités d'investissement en plateaux techniques.

OBJECTIF Rendre plus efficace et lisible par tous le système régional de formation grâce à la concertation et aux coopérations entre l'ensemble des acteurs

Avec le PRDF, de nouvelles synergies et de nombreuses réalisations

Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'animation du dispositif du PRDF qui constitue un cadre (et une méthode) de travail ouvert à de très nombreux acteurs de la région et qui permet de nouvelles et importantes synergies, mises en complémentarité et réalisations communes.
- La constitution de réseaux : réseaux des points relais conseil (VAE), des missions locales-PAIO et des espaces libres savoirs (mise en œuvre des savoirs de base/visas).
- La participation de la Région au Service public de l'emploi au titre de sa compétence de régulation et d'animation du système régional de formation.
- La contractualisation avec les branches (contrats d'objectifs) pour le développement coordonné des formations.
- La réalisation et l'adoption du premier Schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'appels des salariés et des chefs d'entreprise vers le n° indigo.
- Nombre de visas délivrés à l'année n - 1.
- Nombre de DIF réalisés par les organismes de formation délivrant des visas.
- Nombre de demandes de renseignements et d'accueils sur la VAE dans les points relais conseil.
- Nombre de certifications complètes/partielles par la VAE, par rapport au nombre de dossiers déposés.
- Nombre de connexions au portail Étoile.

Nos chantiers pour l'avenir

↳ Une région animatrice

Développer la concertation avec les grands réseaux publics de formation continue

La Région doit développer la concertation avec les grands réseaux publics de formation continue (AFPA, GRETA, CFPPA, CNAM, universités) afin, d'une part, de mettre en synergie ces réseaux par le partage d'objectifs communs et l'organisation de complémentarités et de coopérations, d'autre part, de contribuer à l'évolution de leur offre de manière à ce qu'elle permette de davantage concrétiser pour tous le droit à la formation tout au long de la vie.

Avancer dans la sécurisation des parcours professionnels

L'action pour la sécurisation des parcours professionnels peut commencer par concerner les plus précaires grâce à un travail partenarial notamment avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) : il s'agit de développer dans un premier temps le congé individuel formation des titulaires de contrat à durée déterminée (CIF CDD), puis la formation des salariés temporaires et ensuite d'étendre cette recherche de sécurisation à d'autres publics, en fonction aussi des possibilités qu'ouvrira la réforme à venir de la formation professionnelle.

Développer, en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, la VAE collective en entreprise

Mettre en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales

La demande sociale en matière sanitaire et sociale ne cesse de s'accroître, or, la région Centre connaît une sous-densité inquiétante des professionnels de ces secteurs. Le schéma régional des formations sanitaires et sociales fait des propositions précises pour faire face à cette situation, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue : la mise en œuvre de ces propositions constitue un enjeu extrêmement important pour les habitants de la région. Elle ne pourra se faire de manière réussie que grâce à l'action concertée de tous les acteurs concernés.

Développer de la coopération avec les conseils généraux

La coopération avec les conseils généraux peut être développée sur un double champ : celui de la forma-

tion des personnels du secteur sanitaire et social et celui des publics en difficulté (titulaires du RMI et, à l'amont, publics en risque de le devenir).

Mettre en place un véritable service public de conseil professionnel, territorialisé et de proximité, par la mutualisation et la mise en réseau de plus de quarante structures recensées dans ce secteur sur le territoire régional

Le développement d'un tel réseau passe notamment par un renforcement des coopérations entre tous les acteurs régionaux de l'accueil-information-orientation et du conseil professionnel.

Réduire les freins matériels qui pèsent sur l'accès à la formation des actifs

La réduction des freins matériels qui pèsent sur l'accès des actifs à la formation passe par le renforcement de la proximité des actions, par l'élargissement des possibilités d'hébergement des demandeurs d'emploi en formation éloignés de leur domicile (seuls en bénéficient aujourd'hui les stagiaires de l'AFPA), par une meilleure articulation entre temps de vie, temps de travail et temps de formation (FOAD, prise en compte de la charge des enfants...).

Faire s'approprier par tous le droit à se former tout au long de la vie et permettre qu'il s'exerce grâce à une information facilement accessible

Ce qui freine aujourd'hui le plus souvent l'exercice par les actifs de la région Centre de leur droit à la formation tout au long de la vie n'est pas le plus souvent l'insuffisance de l'offre dans ce domaine, voire son coût direct ou indirect, mais bien la difficulté qu'il y a à trouver dans le maquis d'informations et d'institutions qui entoure la formation la voie qui mène à celle-ci. La volonté de Condorcet est hélas sur ce point toujours très loin d'être réalisée : "Nous n'avons pas voulu qu'un seul homme (...) pût dire désormais : la loi m'assurait une entière égalité de droits, mais on me refuse les moyens de les connaître", écrivait-il en effet en 1792 (Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique)... En outre, la conviction que se former tout au long de la vie est une nécessité reste principalement l'apanage de ceux qui ont été le mieux formés initialement. Il y a là un défi qui exige d'être relevé. Le droit à la formation tout au long de la vie existe, mais trop peu nombreux sont ceux qui s'en sont emparés : il est indispensable de travailler à ce que chacun se l'approprie. La formation existe, mais elle n'est que trop difficilement accessible : il est indispensable de faire porter l'effort sur la transparence et l'efficacité de l'information sur la formation, sur la facilitation des procédures qui permettent de se former.

L'action à mener doit permettre de s'adresser à chaque individu, mais aussi au plus grand nombre d'individus : elle doit conjuguer l'individuel et le massif. Elle doit aussi rendre l'image de la formation attractive. Elle sera développée par une action menée à deux niveaux :

- un travail avec tous les partenaires intéressés (partenaires sociaux et organismes paritaires collecteurs agréés, réseaux d'information, etc.) pour prise d'initiatives communes en vue de créer les conditions d'une aspiration à la formation ;
- une communication de masse, à la fois générale et par public.

Favoriser les pratiques culturelles et la créativité



© Géraldine Arestennu.

Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire : marelle d'eau.

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre global de prêts d'ouvrages par habitant de la région (en distinguant adultes et enfants)
- Nombre d'entrées en salles de cinéma
- Spectacles musique, théâtre et chanson - nombre d'entrées
- Conservatoires contrôlés par l'État - nombre d'élèves dans les CEPI par discipline
- Nombre d'entrées dans les musées par département
- Fréquentation des musées labellisés "musées de France"
- Fréquentation des 10 premiers monuments de la région
- Nombre d'artistes et techniciens du spectacle vivant intermittents

Contexte général

La Région Centre attache une importance essentielle à la place de la culture dans son projet de développement durable. Il s'agit pour elle d'une priorité, en raison du lien très fort qui existe entre développement culturel et développement économique et social. Elle intervient dans trois grands domaines de l'action publique culturelle : les publics, les pratiques et les œuvres.

La culture joue un rôle essentiel dans l'épanouissement des habitants de notre région. Elle est également l'occasion de s'ouvrir à l'autre et au monde, favorisant ainsi le renforcement du lien social. Pour ces raisons, la Région milite activement pour une culture accessible par tous.

Ainsi, dans le cadre de sa politique des publics, elle a mis en place un dispositif de développement territorial de la culture visant à favoriser l'essor d'une offre culturelle et artistique de

qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional (soutien aux saisons culturelles, aux structures itinérantes, aux théâtres de villes petites et moyennes...). La Région concourt également à mettre la culture à la portée des jeunes (chéquier culture pour les lycéens et les apprentis, dispositif "Aux arts lycéens et apprentis" pour la réalisation de projets artistiques).

La culture, dans toute sa diversité, fait partie des richesses qui doivent être préservées et léguées aux générations futures. La reconnaissance et la valorisation du patrimoine d'hier dont nous sommes les héritiers permettent les créations artistiques d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, pour que notre région soit créative, il faut susciter un environnement favorable à l'émergence des compétences et des talents dans le domaine artistique tout comme dans le domaine de la recherche et du développement scientifique.



OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF **Éduquer à la culture - Favoriser les pratiques artistiques amateurs**

Chéquier Culture pour les lycéens et apprentis

Aux arts lycéens

Appui aux structures itinérantes (Cinémobiles,...)

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Afin de faciliter l'accès des jeunes à la culture, la Région a créé le chéquier CLARC, chéquier culture des lycéens et des apprentis qui permet de bénéficier de réductions sur des spectacles, des concerts, des saisons culturelles, des livres, des séances de cinéma, des expos... Elle soutient par ailleurs l'opération "Lycéens au cinéma" portée par Centre Images. Par ailleurs, le dispositif "Aux arts lycéens et apprentis !", en permettant aux jeunes de réaliser des projets de création artistique sous la direction d'artistes professionnels, contribue au développement des pratiques artistiques amateurs.

La Région participe à la sensibilisation artistique et culturelle des habitants de son territoire en soutenant des opérations comme les Mille Lectures d'hiver et le festival Excentrique.

Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif de développement territorial de la culture, la Région soutient des initiatives visant à favoriser l'accès de tous à la culture et tout particulièrement des populations résidant dans des zones rurales et périurbaines du territoire, dépourvues d'une offre culturelle et artistique permanente : aides aux structures itinérantes (Cinémobiles...), soutien aux théâtres de villes petites et moyennes, contrats régionaux de saison culturelle pour développer une offre là où il n'y a pas de "théâtre" permanent...

OBJECTIF **Contribuer à la création artistique - Favoriser les initiatives créatives**

Portage du Domaine de Chaumont-sur-Loire voué à la création dans l'univers des arts plastiques et des jardins

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région encourage les actions de création dans des domaines aussi divers que le spectacle vivant, les arts plastiques, la littérature, le cinéma et l'audiovisuel, la musique.

Le soutien à une production cinématographique de qualité constitue une orientation très forte de la politique culturelle régionale.

La Région porte également un ensemble d'actions et de projets visant à lier création et patrimoine :

- Domaine de Chaumont-sur-Loire, voué à la création dans l'univers des arts plastiques et jardins et appelé à devenir un des pôles majeurs de la création artistique en région,
- Centre international des musiques anciennes et de la création permettant d'accueillir en résidence permanente les principaux ensembles de musique ancienne de la région en leur offrant un cadre de travail, de recherche et de diffusion adaptés, de favoriser les coopérations et échanges artistiques internationaux...

Par ailleurs, les Régions se sont vu attribuer par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales une nouvelle compétence obligatoire dans le domaine culturel : l'organisation et le financement des cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI) de la musique, de la danse et de l'art dramatique. La Région Centre encourage aussi les actions favorisant l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes désirant faire de la pratique de leur art un métier : cellules d'insertion professionnelles mises en place dans les institutions artistiques, opérations des institutions spécialisées dans la professionnalisation des jeunes artistes.

OBJECTIF **Préserver et valoriser le patrimoine culturel régional**

Portage du Fonds régional d'art contemporain

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

L'intervention régionale contribue à de nombreuses actions de mise en valeur du patrimoine régional : richesses archéologiques, patrimoine historique (valorisation de la cathédrale de Chartres...), parcs et jardins, patrimoine cinématographique et audiovisuel, inventaire général du patrimoine culturel, portage du Fonds régional d'art contemporain (FRAC).

OBJECTIF **Favoriser les échanges interculturels**

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région encourage les déplacements des artistes à l'étranger et accueil d'artistes étrangers.

Dans le cadre de ses coopérations avec les régions de Malopolska (Pologne), de Saxe-Anhalt (Allemagne) de Pardubice (République tchèque), elle soutient de nombreux projets culturels.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de lectures réalisées dans le cadre de "Mille Lectures d'hiver" et nombre de spectateurs.
- Nombre d'entrées par salle "Art et essai" et nombre d'écrans.
- Nombre de projections réalisées dans le cadre des Cinémobiles.
- Nombre de projections "Art et essai" réalisées dans le cadre des Cinémobiles et nombre de spectateurs.
- Scènes de musiques actuelles de la région - nombre de représentations professionnelles et nombre d'entrées.
- Nombre d'élèves, de classes, et d'établissements bénéficiant du dispositif "Aux arts lycéens".
- Fréquentation annuelle pour le château de Chaumont (château et parc, festival des jardins, entrées jumelées).
- Nombre de représentations pour les artistes de la région Centre aidés dans le cadre des saisons culturelles et théâtres de villes.
- Festivals - fréquentation annuelle des festivals soutenus par la Région.
- Chéquier culture - taux de commande, volume de remboursement et taux d'utilisation des chèques par domaine (livre, spectacle vivant, cinéma,...).
- Nombre d'associations culturelles et artistiques soutenues par CAP'Asso.

Nos chantiers pour l'avenir

↳ Au cœur des compétences de la collectivité régionale

Décloisonner les disciplines artistiques (notamment dans les dispositifs de soutien à la création) et favoriser les rapprochements entre création artistique et recherche-développement scientifique

Dans le champ culturel, les différentes disciplines artistiques ont souvent du mal à dialoguer et quand elles y arrivent, le projet qui en découle ne trouve pas toujours les soutiens qu'il serait en droit d'attendre, faute de cadres d'intervention qui prendraient en compte cette pluridisciplinarité, cette transversalité.

Dans le même esprit, l'approche artistique et l'approche scientifique s'unissent rarement pour travailler des thématiques qu'elles peuvent avoir en commun (par exemple le mouvement, la lumière, le son...), ce qui pourtant permettrait une démarche commune, riche d'intelligence et d'émotion partagées. Ce sont ces décloisonnements que la Région se propose de favoriser par de nouveaux dispositifs ad hoc.

Favoriser l'éducation à la culture et la médiation culturelle

Une part très importante de la population, notamment, mais pas seulement, parmi les jeunes, n'accède pas à l'offre culturelle et artistique mise à sa disposition, même lorsque cette offre est financièrement attractive.

La Région doit s'efforcer de contribuer à susciter le désir d'accéder aux institutions culturelles et artistiques et de pratiquer un art, en imaginant et en soutenant

des dispositifs d'action culturelle, notamment dans un esprit de médiation culturelle, qui désacralisent les voies d'accès à la culture et créent ou révèlent des attentes et des désirs en ces domaines.

Créer un dispositif d'appel à projets pour le soutien au développement des pratiques culturelles dans l'entreprise.

Ce dispositif viserait à favoriser l'accès à la culture et l'expression artistique des personnes travaillant en entreprise. Il pourrait s'inspirer du dispositif "Aux arts lycéens et apprentis !".

Généraliser le dispositif "Aux arts lycéens et apprentis !" à l'ensemble des lycées et CFA de la région

Le dispositif "Aux arts lycéens et apprentis !" permet aux jeunes de réaliser des projets de création artistique sous la direction d'artistes professionnels. Pour l'année scolaire 2006-2007, ce dispositif concerne environ une soixantaine d'établissements de la région et environ 6 000 jeunes.

↳ Une région animatrice

Créer en région Centre un axe culturel nord/sud "Patrimoine et création"

La vallée de la Loire forme aujourd'hui l'axe majeur d'identification et de découverte du patrimoine historique et culturel de la région Centre. Or, le patrimoine historique qui s'étend de la Beauce au Berry, sur un axe nord-sud, justifie autant l'intérêt du public et donc un effort de mise en valeur.

La thématique des maisons d'écrivain pourrait contribuer à structurer cet axe de mise en valeur culturelle et de développement touristique, notamment par une politique de création d'itinéraires, de labellisation des lieux et des structures, ainsi que par l'élaboration de programmations artistiques et de communication de nature à mettre en évidence la pertinence de tels parcours.



Festival Excentrique de la Région Centre.

Inscrire la région Centre dans l'Europe

Contexte général

La Région Centre inscrit volontairement ses politiques dans le cadre de la construction européenne.

Elle souhaite contribuer au développement durable de l'Union à travers son propre dynamisme, soutenu par les fonds structurels européens, dont elle assume une partie de la gestion et dont elle co-préside, avec l'État, la programmation et le suivi.

S'engager dans la voie du développement durable, c'est également soutenir la création de liens sociaux, d'échanges interculturels entre les hommes et les femmes de notre région et des autres régions plus lointaines, notamment européennes.

C'est pourquoi la Région Centre participe à la promotion de l'esprit européen en informant les citoyens et les partenaires locaux sur les fonctionnements de l'Union européenne, en faisant la promotion des programmes européens, en encourageant le jumelage des villes, en soutenant les séjours européens des lycéens, des apprentis et des étudiants.

En partenariat avec les Régions Auvergne et Limousin, elle met des locaux et une équipe à disposition des acteurs régionaux à Bruxelles.

Les coopérations avec d'autres Régions européennes doivent également être privilégiées dans la mesure où elles permettent des échanges d'expériences qui peuvent être utiles pour répondre à des enjeux de développement durable communs.

L'inscription durable de la région dans l'Europe passe aussi par le développement de coopérations de qualité entre les chercheurs, les acteurs culturels, les acteurs économiques...

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Montant des exportations et des importations avec les pays de l'UE (ou des pays de l'espace économique européen)
- Nombre d'entreprises régionales ayant des établissements en Europe
- Nombre de projets de recherche communs avec les laboratoires (publics et privés) en Europe
- Nombre de jumelages européens (UE) en région Centre
- Nombre de ressortissants européens habitant en région Centre
- Nombre de jeunes européens (UE) inscrits dans une université de la région Centre
- Nombre d'établissements scolaires (lycées, universités) engagés dans des partenariats européens
- Nombre de touristes issus de l'UE venant en région Centre et y séjournant au moins une nuit



Semaine de l'Europe : animation puzzle...

© Géraldine Aresteanu



Semaine de l'Europe.

© Géraldine Aresteanu.

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF **Faire comprendre la construction européenne et favoriser toutes les formes de partenariats européens**

*Soutien
aux jumelages
de communes*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région souhaite sensibiliser la population régionale à la construction européenne. Dans ce cadre, elle :

- encourage la structuration d'un réseau régional d'information et de documentation sur l'Europe s'appuyant sur des organismes relais présents en région ;
- soutient les jumelages de communes de la région avec d'autres communes européennes impliquant des jeunes ;
- s'associe à des actions d'information et de sensibilisation en direction de publics cibles, notamment les jeunes ;
- prend l'initiative de manifestations d'envergure européenne, rassemblant les acteurs régionaux autour de thématiques clés pour le positionnement européen de la Région.

OBJECTIF **Favoriser la mobilité des jeunes**

*Financement
de séjours européens
pour les jeunes*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région a mis en place une politique de mobilité à destination des jeunes : lycéens, apprentis, post-apprentis et étudiants. Elle vise à leur offrir un séjour pédagogique, un stage en entreprise dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays associé au travers de différents dispositifs : Trans Europe Centre, le programme européen Leonardo da Vinci, aide aux stages professionnels en Europe, aide aux projets pédagogiques de déplacement.

OBJECTIF **Savoir mobiliser les fonds européens**

*Des projets
d'envergure comme
l'Eurovélo 6,
le CREPS*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région a fait le choix d'intégrer la dimension européenne dans toutes les politiques régionales afin de mobiliser au mieux les ressources communautaires pour les projets régionaux.

Depuis 2001, la Région gère une partie des fonds structurels européens (générations 2000-2006 et 2007-2013).

Grâce aux financements européens qu'elle obtient ou qu'elle gère au titre des Fonds structurels, la Région développe des projets de coopération interrégionale (Interreg), soutient le développement économique de la région et donne vie à des projets d'envergure comme :

- le projet "Eurovélo 6" qui vise à développer la circulation des touristes à vélo depuis le centre de l'Europe jusqu'à l'Atlantique ;
- le Centre régional d'éducation populaire et de sports (CREPS) à Bourges qui permet notamment de préparer les sportifs de haut niveau ;
- la modernisation de la ligne ferroviaire Tours-Saincaize.

Par ailleurs, pour faire mieux connaître les Fonds structurels auprès des acteurs régionaux, la Région et l'État ont mis en place un plan de communication partagé État/Région.

L'Antenne interrégionale Auvergne-Centre-Limousin, qui est le bureau de représentation de ces 3 Régions auprès de l'Union européenne, permet de relayer les intérêts régionaux auprès des institutions communautaires.

OBJECTIF **Savoir mobiliser les fonds européens**

*Accords
de coopération
avec 3 régions
européennes*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région développe la coopération décentralisée avec 3 régions européennes :

- la région Malopolska (Pologne) avec comme thèmes principaux l'éducation, la culture et le tourisme, la gestion des collectivités territoriales ;
- le land Saxe-Anhalt (Allemagne) dans les domaines de la valorisation du patrimoine, la protection de l'environnement, les infrastructures de transport et de communication et l'administration ;
- Pardubice (République tchèque) avec laquelle sont développés des projets autour de la culture, l'éducation et l'enseignement supérieur.

Elle participe également à des actions de coopération et d'échanges d'expériences avec d'autres régions européennes dans le cadre des projets Interreg, des Open Days, des travaux initiés par les principaux organismes de coopération institutionnelle (Association française du conseil des communes et régions d'Europe, Association des régions d'Europe,...).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions d'information menées à destination des habitants de la région Centre.
- Nombre de jumelages soutenus.
- Nombre de jeunes ayant bénéficié des actions menées en faveur des jumelages.
- Nombre de jeunes bénéficiant d'une aide à la mobilité par typologie de public.
- Nombre de projets soutenus par des fonds européens au titre des subventions globales FEDER et FSE.

Nos chantiers pour l'avenir

↘ Au cœur des compétences de la collectivité régionale

Doter la Région d'une stratégie européenne

La Région Centre, dans un souci d'efficacité et de lisibilité de son intervention européenne, souhaite se doter d'une stratégie européenne. Cette stratégie pourra être élaborée sur la base d'une concertation préalable avec les acteurs régionaux œuvrant dans une dynamique européenne. Si la jeunesse reste une des cibles privilégiées de l'intervention régionale, pour autant, ce sont tous les habitants de la région qui devront pouvoir en être bénéficiaires.

Cette stratégie devra permettre une intervention aussi bien locale (pour une information des citoyens) qu'une action extrarégionale (lobbying auprès des instances communautaires pour défendre les intérêts régionaux, actions de coopération avec nos partenaires européens).

Traduire tous les documents stratégiques et les documents de promotion de la Région dans les principales langues de l'UE

La Région Centre souhaite être :

- plus proche d'autres régions européennes,
- plus attractive pour des étudiants, des chercheurs, des travailleurs ou autres entrepreneurs européens,
- mieux connue.

Pour cela, il est nécessaire qu'elle devienne plus accessible aux autres cultures européennes.

Une des premières réponses à proposer est sans doute la traduction des documents stratégiques et des documents visant la promotion de la Région.

↘ Une région animatrice

Améliorer, en lien avec nos partenaires, la coordination des travaux sur l'Europe conduits en région

Au sein de notre territoire, de nombreux organismes et structures mènent des actions ayant trait à l'Europe. Dans un souci de plus grande efficacité collective, il paraît important de renforcer la coordination des travaux réalisés en région. Dans ce cadre, la Région pourrait se positionner en tant qu'animatrice ou fédératrice de l'ensemble des énergies déployées dans ce domaine et permettre les échanges de bonnes pratiques en la matière.

Dans le même ordre de considération, la Région pourrait jouer un rôle de "facilitateur" auprès des instances européennes pour aider les acteurs régionaux, qui en expriment le besoin, à faire valoir leurs projets auprès des interlocuteurs les plus appropriés, notamment avec l'appui de l'Antenne de Bruxelles.

Renforcer l'effort de la Région en matière de sensibilisation des habitants à la construction européenne

- Créer des cercles Europe dans les lycées.
- Créer un Visa Langues à développer au-delà des connaissances de base.
- Utiliser les gares et TER comme espaces d'information sur l'Europe afin de sensibiliser un public le plus large possible.
- Favoriser les initiatives visant à la traduction, notamment, des œuvres culturelles permettant ainsi de valoriser notre patrimoine et notre région et de promouvoir l'apprentissage des langues, comme vecteur d'ouverture aux autres cultures. L'appropriation des langues peut également permettre aux acteurs socio-économiques de s'ouvrir aux autres régions européennes.
- Repenser l'information et ces modes de diffusion pour aller vers d'autres méthodes pédagogiques permettant une meilleure captation des publics.

Développer la mobilité et les échanges virtuels

La Région Centre est particulièrement active dans le domaine de la mobilité, aussi bien par la mobilisation de programmes européens spécifiques que par la création d'autres dispositifs visant à favoriser la mobilité.

Par ailleurs, il conviendrait de s'appuyer sur les étudiants qui partent vers d'autres pays européens en tant que véritables ambassadeurs de la région Centre. De la même façon, les étudiants et chercheurs européens faisant une mobilité sur notre territoire régional pourraient être plus intégrés dans nos actions européennes, non seulement pour leur apporter une plus-value à nos interventions, mais également pour faciliter l'intégration de ces personnes.

Toutes ces actions conduisent à un déplacement physique des personnes.

Parallèlement, une réflexion de nature à favoriser, également, des mobilités et échanges virtuels est à penser.

Créer d'un réseau d'accueil pour les personnes séjournant en région

Un des handicaps de la Région Centre est le faible nombre de mobilité entrante (étudiants notamment). Afin de faciliter l'accueil de ces personnes venant d'autres pays pour un séjour en région Centre et donc de devenir une région plus attractive, il pourrait être envisagé de s'appuyer sur un réseau d'accueil.

Les membres de ce réseau pourraient être de nature multiple : familles, foyers de jeunes travailleurs...

Il conviendrait de doter ces "accueillants" d'outils permettant la facilitation des échanges (notamment pour franchir la barrière de la langue), d'offrir aux "accueillis" des informations facilitant leur découverte de la région et leur permettant de créer des liens sociaux.

S'ouvrir au monde et développer la solidarité internationale

Contexte général

L'exploitation des ressources et des hommes d'un pays en voie de développement nourrit les fréquents déséquilibres de notre monde moderne. Les échanges culturels ou économiques doivent se développer autour de réseaux de confiance et d'entraide. Les valeurs d'ouverture et de solidarité fondent les bases d'un développement respectueux et humain. C'est pourquoi le Conseil régional accompagne la coopération internationale en défendant des valeurs universelles auxquelles il est profondément attaché.

La Région Centre investit dans 7 Zones prioritaires de coopération (ZPC) dans l'Union européenne et au Sud. Ces zones prioritaires concernent les régions du Gorgol en Mauritanie, de Mopti au Mali, de Pardubice en République tchèque, de Luang Prabang au Laos, de Cracovie en Pologne, du land de Saxe-Anhalt en Allemagne et de la province du Hunan en Chine. Des initiatives se structurent en direction de régions en Inde et au Brésil. L'une des originalités de cette politique consiste à promouvoir des coopérations décentralisées sur la logique des grands fleuves (le bassin du Niger au Mali en est une illustration) en résonance avec le classement de la Loire au registre du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

L'objectif de ces "partenariats" est de permettre l'intensification des échanges entre la région Centre et ces différentes régions de manière à nouer des relations fortes, à s'ouvrir davantage aux autres cultures et dans le cas particulier des régions allemande, tchèque et polonaise à favoriser le développement d'une citoyenneté européenne.

Trois volets structurent cette politique de coopération :

- la mise en œuvre directe de programmes de développement dans les ZPC du Sud, animés par des volontaires du progrès (actions et formations, notamment au niveau institutionnel), des échanges sur des politiques régionales avec les ZPC de l'Union européenne (UE) et l'appui spécifique des projets portés par des acteurs régionaux sur ces régions,
- l'appui aux jumelages européens impliquant spécifiquement des jeunes,
- la structuration des acteurs régionaux de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale (convention avec l'association Centraider qui coordonne les initiatives et forme les acteurs, financement des projets montés en dehors des ZPC, organisation de manifestations annuelles, notamment des Rencontres de la coopération décentralisée).

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ Délibération de l'Assemblée plénière de juin 1999 sur la définition du cadre de la coopération décentralisée
- ↳ Délibération de l'Assemblée plénière de juin 2001 relative aux Zones prioritaires de coopération décentralisées

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Montant par habitant affecté au développement et à la coopération (budget consacré par la Région, départements, agglomérations, communes,...)
- Nombre d'acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale (ONG, établissements publics, collectivités,...)
- Nombre d'agences de tourisme assurant une offre de produits solidaires et/ou équitables
- Nombre d'articles et reportages consacrés aux questions de la solidarité internationale par les médias régionaux
- Nombre d'étudiants étrangers dans les universités et les pays d'origine
- Nombre de touristes étrangers



© Géraldine Arestennu

Délégation du Mali reçue à la Région Centre.

OBJECTIF Ouvrir les habitants à la connaissance du monde

*Le Service
volontaire
européen
pour les jeunes*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'animation d'une plate-forme de suivi des jeunes qui effectuent un Service volontaire européen et qui touche également de nombreux pays associés extra-européens (établissements publics, collectivités locales, ONG).
- L'appui, via l'association Centraider, à la structuration des acteurs régionaux et les actions d'éducation au développement et de sensibilisation avec des manifestations comme les Rencontres régionales de la coopération décentralisée.

OBJECTIF Favoriser les actions de solidarité internationale

*Des projets d'aide
au développement
durable*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Le soutien à des actions au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence.
- La promotion du commerce équitable.
- Le soutien à des actions en faveur du développement durable (gestion des déchets à Madagascar, hydraulique villageoise dans le Sahel, assainissement au Burkina Faso,...).
- Les programmes de coopération médicale portés par des établissements hospitaliers de la région.

OBJECTIF Favoriser la tolérance et la réciprocité des échanges

*Un partenariat
en faveur
de la coopération*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'appui à des projets initiés par les collectivités territoriales, des ONG, les jumelages européens et des établissements publics régionaux.
- L'appui à des projets en faveur de l'interculturel.

OBJECTIF Créer des liens amicaux, culturels et économiques

*Des échanges
interculturels,
des échanges
de jeunes*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La convention avec Culture France sur la coopération culturelle internationale (artistes en résidence, diffusion à l'étranger).
- Les projets de coopération culturelle dans les ZPC : échanges entre ensembles artistiques, exportation de dispositifs (Aux arts lycéens), échanges de savoir-faire sur les questions de structuration et de professionnalisation des acteurs culturels,...
- Les partenariats éducatifs nord/sud portés par des lycées de la région.
- Les échanges de jeunes (chantiers solidaires en Afrique, échanges interculturels,...).

OBJECTIF Favoriser un tourisme responsable et solidaire

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'appui aux projets en faveur du tourisme solidaire et l'organisation de manifestations autour du tourisme solidaire et les échanges de bonnes pratiques.



*Projet d'appui informatique
au Maroc, initié par
les jeunes du lycée
G. Courtois de Dreux.*

© Conseil régional du Centre.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets de coopération aidés par la Région et montant global des actions réalisées par type de projet (éducation, santé, environnement, développement agricole...).
- Nombre de participants aux Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale (manifestation annuelle).
- Nombre de structures adhérentes à Centraider.

Nos chantiers pour l'avenir

↳ Une région animatrice

Faire de la région Centre une région d'accueil

- Organiser des formations à l'accueil d'un public étranger, notamment l'accueil des touristes.
- Structurer les réseaux d'accueil et créer des passerelles sociales et géographiques (intergénérationnelles, visites le week-end, gîtes ruraux...) à destination des étudiants, des chercheurs, des artistes étrangers.
- Développer les outils de communication en langues étrangères pour renforcer cette rencontre interculturelle, en misant également sur des programmes de formations en langues étrangères (à cette fin mieux faire connaître le dispositif des visas langues), et ce afin de faciliter l'intégration respectueuse des autres cultures, en ciblant les acteurs de l'accueil.
- Faciliter l'accueil dans les milieux artistiques et au sein des entreprises.
- Aider à la structuration des OSIM (Organisations de solidarité internationale issue des migrations) :
 - afin d'optimiser l'action en faveur du développement de leur territoire d'origine,
 - en s'appuyant sur les associations de migrants, en particulier féminines, afin de valoriser les cultures d'origine, le dialogue interculturel et l'intégration des plus jeunes.

Améliorer la connaissance des organisations régionales menant des actions de coopération internationale et développer la professionnalisation

- Créer une plus grande cohérence géographique entre les différents intervenants et créer quelques ancrages forts impliquant une démarche multi-partenaire (universités, entreprises, établissements publics, recherche, collectivités territoriales, ONG).
- Renforcer les capacités d'intervention des acteurs de la solidarité internationale (en région Centre, plus de 1 000 acteurs) par une meilleure connaissance des mécanismes complexes du développement économique et social.
- Développer le libre accès aux publications, aux travaux de recherche et aux bases de données (logiciels libres) pour un meilleur partage des connaissances.
- L'association Centraider soutenue par la Région a pour rôle de structurer les acteurs du développement mais son action est limitée dans la mesure où elle touche les acteurs déjà identifiés et non pas le grand public. Des actions de communication pourraient donc être envisagées : une mobilisation de la presse régionale avec une approche plus pédagogique et qualitative,



© Conseil régional du Centre.

Projet de plantations au Mali, soutenu par la Région Centre.

une sensibilisation dans le milieu universitaire et dans les établissements scolaires.

Développer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques

- Intégrer la dimension internationale dans le projet d'Écopôle fondé principalement sur des échanges de bonnes pratiques notamment au sein du milieu associatif (exemple du thème de l'eau).
- Encourager le développement des actions de coopération en zone rurale fondées sur les spécificités locales.
- Encourager les actions permettant une ouverture au monde des salariés, notamment au sein de la collectivité régionale (circuits solidaires dans les ZPC, bénévolat d'échanges de compétences des agents,...).

Élaborer des stratégies de coopération orientées vers l'efficacité et l'efficience

- Procéder à une identification des besoins dans les zones de coopération.
- Adopter des démarches participatives, impliquant fortement les groupes bénéficiaires ("une coopération de la demande plutôt qu'une coopération de l'offre").
- S'appuyer sur la complémentarité entre les différents acteurs de la coopération internationale (en termes financiers et techniques).
- S'ouvrir à de nouveaux champs : la sécurisation alimentaire, le développement des NTIC dans le Sud.

Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux



TER Centre en gare de Blois.

© Géraldine Aresternu.

Contexte général

La Région est Autorité organisatrice des transports (AOT) régionaux de voyageurs en application de la loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, le transport de marchandises et les infrastructures n'étant pas des compétences transférées.

En quelques chiffres, les transports ferroviaires de voyageurs en région Centre, c'est d'abord une fréquentation en augmentation constante depuis 7 ans, qui atteint aujourd'hui près de 90 000 voyages par jour. Ce sont aussi 380 trains et 150 autocars quotidiens, 160 gares et 31 lignes, 1 600 km de lignes ferroviaires et 400 km de lignes routières.

La politique régionale en faveur des TER (Transports express régionaux) s'inscrit résolument dans une démarche de développement durable, puisqu'elle organise l'offre de transports collectifs comme alternative crédible à la voiture individuelle.

Il est également nécessaire d'organiser le développement du réseau TER en assurant une bonne articulation et une meilleure complémentarité avec les autres réseaux de transports collectifs sur l'ensemble du périmètre régional.

Les modes de déplacements doux (marche, vélo) doivent aussi être développés ; on peut rappeler que 50 % des déplacements en ville concernent des trajets de moins de 1 km.

La Région a défini ses engagements en juin 2006 avec l'adoption de sa Stratégie régionale des déplacements et des circulations douces. Trois enjeux majeurs ont été identifiés :

- la recherche d'un développement équilibré du territoire régional en favorisant l'homogénéisation des temps d'accès (à l'emploi, aux loisirs...) et des niveaux de service,
- le renforcement de l'ouverture et du rayonnement de la région Centre au sein de la dynamique de développement nationale et européenne,
- la promotion d'un développement durable en favorisant l'utilisation des transports collectifs et des circulations douces de façon à réduire l'émission de gaz à effet de serre et autres pollutions locales.

De plus, la nouvelle convention TER 2007-2013 Centre avec la SNCF, opérateur public de transport ferroviaire, a été conçue comme un outil dynamique et de progrès pour répondre à l'objectif d'une plus grande maîtrise des nuisances engendrées par les transports.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ Contrat de Projets État-Région 2007-2013
- ↳ Stratégie régionale du transport collectif multimodal et des circulations douces
- ↳ Convention TER 2007/2013

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- ✓ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ✓ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de voyages TER km (VK)
- Nombre d'abonnements de travail
- Nombre d'abonnements multimodaux
- Nombre de cartes Loisirs
- Nombre de tonnes transportées (dont l'origine ou la destination est située en région Centre)
- Nombre de passagers dans les aéroports régionaux
- Évolution des consommations de carburants routiers
- Part des trajets en voiture dans les parcours domicile-travail
- Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables
- Nombre de cyclistes sur les réseaux aménagés

OBJECTIF **Mieux adapter, dans un souci d'équité, d'efficacité et d'équilibre territorial, les offres de transports aux besoins des citoyens afin d'augmenter la fréquentation des transports en commun et des circulations douces**

Une meilleure adaptation de l'offre à la demande

Des projets d'investissements importants

Des mesures pour favoriser l'utilisation des transports en commun

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'adaptation de l'offre de transports aux besoins des habitants par :
 - les évolutions annuelles des dessertes ferroviaires et routières,
 - l'acquisition d'une meilleure connaissance de la demande de déplacements et des offres de transports sur la région afin de renforcer leur adéquation (deux études engagées et résultats attendus fin 2008 : sur les déplacements domicile-travail et sur l'analyse de l'offre et de la demande et leur évolution à l'horizon 2015 et 2025),
 - des réflexions engagées sur la réorganisation des circulations TER pour une exploitation plus lisible et plus fiable pour le voyageur, notamment par la mise en œuvre du cadencement des trains.
- Une concertation importante avec l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par la tenue régulière de Comités locaux d'animation et de développement (CLAD).
- Des projets d'investissements importants comme :
 - la modernisation des infrastructures ferroviaires (exemple : l'électrification de la ligne Tours-Vierzon, la réouverture de la ligne Chartres-Orléans), la mise en œuvre de nouvelles installations permettant de faire circuler davantage de trains (par exemple entre Tours et Chinon),
 - l'achat ou la rénovation de matériels roulants, notamment pour un confort amélioré et une moindre consommation d'énergie,
 - le développement des trafics périurbains autour de Tours et d'Orléans notamment, au moyen d'études et d'améliorations des outils d'exploitation,
 - l'ouverture de la région Centre vers l'extérieur (par exemple, le projet de liaison POLT Paris-Orléans-Limoges-Toulouse).
- La mise en place de tarifications régionales spécifiques et attractives pour les TER : la mesure phare "Gratuité pour les chômeurs" grâce au chéquier pour l'emploi, "TER Bac+ et TER apprenti" pour les jeunes, ou plus ponctuellement, la tarification spécifique pour des manifestations culturelles (Printemps de Bourges, Journée du patrimoine, Rencontre de l'Histoire, A musées-vous...).
- Le soutien au Transport à la demande en zone rurale et une amélioration des transports de rabattement vers les gares pour faciliter l'accès au TER.
- Le développement de la pratique du vélo dans tous ses usages par le soutien à la création de pistes cyclables, de véloroutes et de voies vertes.
- L'accompagnement du développement des Plans de déplacements d'entreprises (PDE) par les acteurs économiques régionaux, susceptibles de favoriser le développement des transports collectifs et des modes doux de déplacements.

OBJECTIFS **Développer l'intermodalité**

Une meilleure coordination des modes de transports

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La mise en place de la billettique, le support étant une carte à puce rechargeable, avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble de la région, afin de simplifier et faciliter l'accès aux transports collectifs.
- La création de tarifs combinés train/bus/tramway/autocar, en développant le système d'abonnements multimodaux, l'objectif étant de simplifier l'utilisation des transports grâce à un titre unique de transport pour le TER ou les transports urbains ou interurbains.
- La coordination de l'offre horaire pour optimiser les correspondances entre les réseaux de transports.
- La réflexion engagée sur le développement des services deux-roues dans les pôles d'échanges (stationnement, location, réparation,...) pour faciliter l'intermodalité train/deux-roues.

OBJECTIFS **Améliorer les conditions d'accessibilité aux services de transports collectifs**

Une offre de transports en commun de qualité

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'amélioration de la qualité des gares :
 - l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans 33 gares,
 - des aménagements comme le rehaussement de quais, la construction d'ascenseurs, la mise en place de portes automatiques, l'amélioration des éclairages,...
 - l'amélioration du stationnement (voitures et vélos) avec l'accroissement des capacités et la sécurisation des zones de stationnement pour inciter au rabattement vers les gares.
- Des actions en préparation :
 - l'élaboration d'un Schéma de mise en accessibilité du réseau de transport TER et sa mise en œuvre avant 2015,
 - la poursuite de l'aménagement des gares et des points d'arrêt, en intégrant les principes de développement durable (critères environnementaux pour les bâtiments, capacité de stationnement,...) et en valorisant la gare comme équipement adapté et structurant localement le développement du territoire.

OBJECTIF Disposer d'une meilleure information, notamment en temps réel, pour tous les modes de transports collectifs

Une meilleure information des usagers

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La mise à disposition des informations concernant l'offre TER par téléphone et par Internet, complétée par un dispositif d'informations en temps réel.
- Les réflexions engagées sur :
 - l'extension des dispositifs d'information (INFO TER), en intégrant les possibilités offertes par les nouvelles technologies,
 - le système d'alerte SMS,
 - la création d'une centrale de mobilité et le développement de l'information multimodale.

OBJECTIF Favoriser le report vers le rail des transports routiers de marchandises

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Les bénéfices pour le fret des évolutions d'infrastructures destinées également aux trafics voyageurs.
- L'électrification de l'axe Nantes-Lyon.
- Des réflexions engagées sur la rénovation d'infrastructures dédiées aux transports fret, la mise en place d'une autoroute ferroviaire et de sa plate-forme dédiée et la politique "d'éco-conditionnalité" des aides régionales incitant les entreprises à s'installer dans des zones raccordées au réseau ferré (permettant le raccordement de plate-formes logistiques).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de voyages TER km (VK).
- Nombre d'abonnements de travail.
- Nombre d'abonnements multimodaux.
- Nombre de cartes Loisirs.
- Nombre de tonnes transportées (dont l'origine ou la destination est située en région Centre).
- Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables.
- Nombre de cyclistes sur les réseaux aménagés.

Nos chantiers pour l'avenir

↘ Au cœur des compétences de la collectivité régionale

Créer une centrale de mobilité

La centrale de mobilité est un site Internet qui permettra à chaque habitant de connaître l'ensemble de la chaîne de voyage en utilisant les transports collectifs ou les modes doux de "bout en bout" d'un trajet donné au sein du périmètre régional. Cette centrale de mobilité :

- s'appuiera sur une participation et une coordination de l'ensemble des Autorités organisatrices de transport pour répondre à son besoin d'exhaustivité sur un territoire donné car des manques décrieraient inévitablement l'outil,
- constituera un révélateur des forces et des faiblesses de l'articulation entre les différents modes de transports collectifs et/ou modes doux,
- devra permettre d'influer sur le choix modal de l'utilisateur en le renseignant et en le rassurant sur son trajet de bout en bout.

Les centrales de mobilité seront dans les prochaines années un instrument clé des déplacements permettant notamment la réalité de l'accessibilité urbaine (à savoir l'ensemble des prestations sociales et économiques présentes sur un territoire donné) dans la mesure où les déplacements citadins répondent à une grande diversité de motivations spatialement éclatées.

↘ Une région animatrice

Favoriser le développement des transports collectifs et des modes doux en milieu périurbain

- En développant les "étoiles ferroviaires" autour des agglomérations d'Orléans et de Tours, sachant qu'il est estimé qu'un gain de parts de marché de 3 % sur le trafic périurbain entraînerait un doublement du trafic TER (statistique nationale - CESR).
- En engageant en 2008 des études techniques sur les axes Tours-Cormery, Tours-Château-Renault et Orléans-Châteauneuf-sur-Loire.
- En analysant les éléments d'appréciation de la situation actuelle et future qui seront fournis par l'étude sur les déplacements en cours :
 - en intégrant les stratégies de développement spatial des agglomérations,
 - en analysant plus précisément la demande de déplacement.
- En la complétant par une analyse fine de la demande sur ces marchés spécifiques, intégrant les notions de trajet "de bout en bout" (chaîne de voyage) et de services associés complémentaires (Relais Poste dans les gares, vélos disponibles, Transports à la demande et taxis collectifs,...).
- En associant les entités générant des flux importants (facultés, lycées, grandes entreprises...).
- En tenant compte des caractéristiques spécifiques à ce type de dessertes dans la réorganisation des circulations ferroviaires ("cadencement").
- En favorisant le report modal grâce au développement de cette offre spécifique.

Renforcer la coordination entre Autorités organisatrices de transports (AOT)

- Afin d'améliorer le réseau de transport collectif multimodal sur le périmètre régional et interrégional.
- Par la mise en place, en janvier 2008, du Comité régional des partenaires du transport public, associant AOT et acteurs de la vie économique et asso-



Cyclistes suivant l'itinéraire de la Loire à vélo près de Villandry (37).

ciative comme lieu d'information et de concertation visant à renforcer les synergies entre les différents réseaux de transport public.

- Par la mise en place de groupes de travail (dès février 2008) et de comités de pilotage (dès avril 2008) regroupant les AOT pour le traitement en commun des sujets partagés : information multimodale, tarification, billettique, accessibilité, intermodalité...
- Par un soutien à l'ingénierie des déplacements.

Devenir la région cyclable de référence

L'objectif consiste à développer l'usage du vélo en région Centre comme moyen de transport de proximité et comme loisir :

- en passant de 570 km d'itinéraires cyclables aménagés ou sécurisés à plus de 3 000 km en 10 ans :
 - en sécurisant les itinéraires cyclables pour les déplacements de proximité et notamment pour les accès aux établissements scolaires, soit par des aménagements spécifiques, soit par une modération des vitesses pratiquées sur les itinéraires partagés entre vélos et véhicules motorisés,
 - en poursuivant le projet VéloCentre, structuré autour de 5 véloroutes principales reliant villes et campagnes,
- en faisant du vélo tourisme et du vélo loisirs, favorisés par l'absence de relief en région Centre, des leviers pour :
 - développer l'économie locale,
 - contribuer à l'évolution des mentalités afin de favoriser l'utilisation du vélo dans un contexte utilitaire, y compris en milieu urbain,
- en faisant également du vélo, associé aux transports collectifs, notamment au train, une alternative attractive et sécurisée à la voiture, quel que soit le motif de déplacement,
- en apportant un soutien à l'ingénierie des déplacements au sein d'une mission régionale pour assurer un travail coordonné avec les autres collectivités territoriales,

- en positionnant la région en incitatrice et non en maître d'ouvrage (conventions Région/Départements, contrats de Pays par exemple).

Développer l'accessibilité du service régional de transport aux personnes à mobilité réduite

Dans une logique d'égalité dans l'accès au transport pour l'ensemble des individus et notamment les personnes handicapées, l'objectif est de garantir un accès facilité et sécurisé des personnes à mobilité réduite au service régional de transport :

- en adoptant un Schéma directeur d'accessibilité élaboré en étroite relation avec les partenaires que sont Réseau ferré de France et la SNCF, propriétaires des installations et responsables de leur mise en accessibilité, afin d'élaborer un projet à la fois ambitieux et réaliste,
- en poursuivant le travail de forte concertation avec les associations d'usagers et notamment les associations de personnes handicapées, pour mieux répondre aux besoins exprimés,
- en partageant la démarche avec celle des autres réseaux de transport collectif, pour tendre vers une accessibilité "intermodale" sur l'ensemble du parcours effectué, en application de la notion de chaîne de déplacement.

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique



Gentiane pneumonanthe,
espèce des prairies
humides, protégée en
région Centre.

© Conservatoire Centre / Isabelle Gervanz

Contexte général

La région Centre possède un patrimoine écologique remarquable, c'est un atout considérable qu'elle doit surveiller et protéger des pollutions et des altérations dues aux activités humaines.

Un rapide constat des dégradations doit faire prendre conscience de la nécessité d'agir pour préserver ce patrimoine : appauvrissement des milieux et des espèces, dégradation des paysages par le mitage urbain, consommation énergétique régionale équivalente à la moyenne nationale et en hausse continue, des ressources en eau abondantes mais très sollicitées et dont la qualité se dégrade, un risque important d'inondation et des risques technologiques diffus...

La politique environnementale de la région Centre, renforcée en 2003 par l'adoption de la Charte de développement durable, s'inscrit par nature dans le cadre d'un développement

durable du territoire puisqu'elle soutient des actions qui visent à préserver la biodiversité, à mieux utiliser les sources d'énergies, à développer une prise de conscience environnementale et à choisir des produits reconnus comme moins consommateurs d'énergie.

L'enjeu consiste à préserver la biodiversité et l'ensemble des ressources naturelles (eau, air, espaces naturels, espèces...) et à freiner le changement climatique en incitant à consommer moins et mieux et en sensibilisant chacun pour qu'il puisse y participer en adoptant une attitude éco-citoyenne. La préservation des ressources naturelles passe également par la réduction des pollutions, enjeu majeur en termes de santé publique notamment sur les questions de la qualité de l'air et de l'eau.

La lutte contre le réchauffement climatique implique de fortes économies d'énergies. En ce sens, la Région Centre met en place un ensemble cohérent et ambitieux de politiques, afin de faire de la région Centre un véritable Pôle européen d'efficacité énergétique.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- ↳ Le Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA)
- ↳ Le Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD)

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- ✓ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ✓ Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ☐ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ✓ Épanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Surfaces protégées (Inventaires Natura 2000, ZICO, ZNIEFF, réserves naturelles régionales)
- Volume des prélèvements totaux (eau superficielle, eau souterraine)
- Qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques (altérations en nitrates, en phosphore, en matières organiques, en pesticides)
- Émissions de gaz à effet de serre en région (rapporté au PIB et/ou à la population)
- Émissions annuelles (tonne équivalent CO₂) par secteur d'activités (transport, résidentiel, industriel, agriculture)
- Consommation énergétique finale régionale (comparée au PIB et/ou à la population)
- Pollution de l'air - nombre de jours avec dépassement du seuil d'ozone
- Nombre d'espèces protégées sur le territoire régional
- Consommation annuelle en hectares d'espaces naturels et agricoles par l'urbanisation

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF Stopper la perte de la biodiversité, connaître et faire connaître la biodiversité et les ressources naturelles et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Préservation et valorisation du patrimoine naturel

- Le soutien aux actions permettant de protéger et de valoriser la richesse du patrimoine naturel :
 - le renforcement du soutien aux trois Parcs naturels régionaux (PNR),
 - la participation aux actions du Conservatoire du patrimoine naturel (rôle de valorisation et gestion de près de 2 000 ha d'espaces naturels dont près de la moitié en pleine propriété),
 - la participation à la Mission Val de Loire, en charge de la gestion du label "Val de Loire Patrimoine mondial".

Connaissance, information, sensibilisation

- La préservation de la biodiversité :
 - la réalisation de diagnostic biodiversité pour les exploitants agricoles,
 - le soutien à l'élaboration d'inventaires naturalistes réalisés par les associations et les PNR,
 - la réflexion engagée sur les Réserves naturelles régionales (plans de gestion et diagnostics écologiques et socio-économiques préalables au classement en Réserves naturelles régionales [RNR]).

- L'information et la sensibilisation sur la biodiversité et les ressources naturelles :
 - la mise en œuvre de l'Écopôle, qui regroupera, aux côtés de la collectivité régionale, 5 associations de niveau national et régional pour professionnaliser les acteurs du territoire régional, développer et diffuser des outils pédagogiques, créer l'Observatoire régional du patrimoine naturel.

OBJECTIF Restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource

Appel à projets "Éco l'Eau"

Projet "Loire Grandeur Nature"

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- L'appui à la réalisation du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau et la politique territoriale des contrats de bassins (démarche intégrée de gestion de l'eau en partenariat avec les agences de l'eau).
- L'appel à projets autour de la valorisation de la ressource en eau (encouragement à développer l'usage de techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires, à réaliser des économies d'eau et à mieux gérer les eaux de ruissellement : l'appel à projets "Éco l'Eau").
- La prise en compte du risque d'inondation dans le cadre du projet interrégional "Loire Grandeur Nature" qui comprend :
 - le soutien au programme pluriannuel de travaux d'entretien et de restauration du lit de la Loire et des levées,
 - le soutien aux collectivités locales dans la prise en compte du risque inondation (DICRIM, PCS...),
 - la réalisation d'audit pour les entreprises situées en zones inondables et travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises au risque d'inondation.

OBJECTIF Réduire la pollution de l'air

Pour une meilleure qualité de l'air

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- La révision du Plan régional de la qualité de l'air (PRQA), avec une réflexion engagée sur la question de la qualité de l'air intérieure.
- La participation à l'équipement du réseau de stations de mesure et de surveillance de la qualité de l'air (LIG'AIR).
- Le soutien à la mise en œuvre de Plans de déplacement d'entreprises ou d'administrations, au développement du covoiturage ou de l'auto-partage.
- L'élaboration d'un Plan climat régional.

OBJECTIF Optimiser les consommations énergétiques, diminuer le recours aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables

Faire de la région Centre un pôle européen d'efficacité énergétique

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Le déploiement d'une démarche globale pour faire de la région Centre un pôle européen d'efficacité énergétique, favoriser le développement des activités et des emplois, en accompagnant la structuration des filières, en aidant la recherche et l'innovation, en soutenant la formation professionnelle, en diffusant l'information auprès des habitants et en créant des outils financiers.
- Le soutien au développement des énergies renouvelables (le bois-énergie, la géothermie, le solaire thermique et photovoltaïque), à la filière biomasse agricole et forestière, au Pôle de compétitivité S2E2.
- Le soutien à des projets "démonstrateurs" : aux projets innovants démonstrateurs de mobilité durable, l'appel à projets "Efficacité énergétique dans les bâtiments" notamment sur les logements sociaux.
- Le soutien aux actions visant à une plus grande maîtrise des consommations énergétiques : audits et études de faisabilité pour les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires de bâtiments, prêt à taux 0 pour les particuliers ISOLARIS'Centre, thermographie aérienne pour les collectivités, diagnostic Planète-énergie pour les exploitants agricoles, Plans de déplacement d'entreprises...
- Le renforcement de l'éco-conditionnalité des aides de la Région dans la politique territoriale (réalisation d'audits énergétiques, financement des bâtiments Haute performance énergétique).
- La création d'un Observatoire régional de l'énergie.

OBJECTIF Informer et sensibiliser aux enjeux environnementaux

Une aide à la structuration des acteurs de l'environnement de qualité et à la diffusion de l'information

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Le soutien au tissu associatif pour promouvoir l'éducation à l'environnement et renforcer la professionnalisation des acteurs (dispositif régional "Conventions vertes").
- Le réseau des Maisons de la Loire.
- Les Espaces Info-Énergie (EIE) et le renforcement du réseau sur les territoires avec la création de deux Agences locales de l'énergie (ALE) et l'achat d'un véhicule pour un "EIE mobile".
- L'organisation de manifestations comme le Forum régional de l'eau (sensibilisation aux techniques alternatives).
- La Conférence régionale de l'environnement pour un développement durable (CREDD) associant l'ensemble des acteurs de l'environnement (lieu d'échanges, de mutualisation des expériences et outil d'évaluation).
- La mise en place de modules de formation professionnelle comme le Visa éco-citoyen.
- Le dispositif des Visas "Libres Savoirs" avec le Visa éco-citoyen qui permet de sensibiliser sur les comportements de consommateur citoyen, aux questions de la santé (alimentation, logement...) ou encore aux enjeux de préservation des ressources naturelles.

OBJECTIF Promouvoir un urbanisme durable

Soutien aux Agendas 21 locaux

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Les avis de la Région sur les SCOT (Schéma de cohérence territoriale).
- L'incitation à la réalisation d'Agendas 21 locaux par les collectivités locales (Pays, Communautés d'agglomération, Communautés de communes et communes).
- Le soutien à la réalisation d'éco-quartiers dans les contrats régionaux d'agglomération.

Indicateurs d'évaluation

- Production d'énergie à partir de ressources renouvelables sur des projets soutenus par la Région Centre (production électrique : hydraulique, éolien, solaire et production thermique : géothermie, bois, déchets urbains).
- Nombre de collectivités ayant engagé des Plans climats, Bilan carbone, Agendas 21 locaux, Approche environnementale de l'urbanisme.
- Nombre d'individus concernés par un Plan de déplacements d'entreprise ou d'administration.
- Part du territoire régional couvert par un SAGE.
- Nombre de prêts ISOLARIS à taux zéro.
- Nombre et montant des projets financés dans le cadre de la convention ADEME-Région.
- TEP et tonnes de CO2 évités ou compensés dans le cadre de la convention ADEME-Région.

Nos chantiers pour l'avenir

↘ Au cœur des compétences de la Région

Systematiser l'éco-conditionnalité des aides

Passer de la logique de sensibilisation aux choix énergétiques (audit énergétique préalable) à celle d'une éco-conditionnalité systématique des aides et d'obligation de résultats (généraliser les outils type Bilan Carbone, audit énergétique).

↘ Une région animatrice

Agir pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau

L'objectif consiste à couvrir l'ensemble du territoire régional de SAGE ou de démarches territoriales intégrées de gestion de la ressource en eau. La Région pourrait engager des actions pour susciter la maîtrise d'ouvrage locale, ou la suppléer sur les secteurs prioritaires.

Promouvoir un urbanisme durable

Développer les Approches environnementales de l'urbanisme (AEU) et promouvoir la mise en œuvre des Schémas de cohérence territoriale en :

- étant vigilant aux principes de mixités sociales, fonctionnelles et démographiques,
- veillant à la prise en compte des transports pour toute extension urbaine en application de la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU),
- s'appuyant sur une stratégie régionale préalablement établie (stratégie sur le foncier et l'habitat et les zones d'activités en lien avec la trame verte et bleue).



Lespace Info-Energie mobile.

© Géraldine Aresteanu.

Développer une meilleure connaissance de la biodiversité régionale, de ses foyers et des corridors écologiques, en vue de la définition de la trame verte et bleue : intégrer la biodiversité dans les milieux urbains et élaborer une stratégie régionale de préservation de la biodiversité

Développer des actions de sensibilisation et d'information en temps réel sur la qualité de l'air

En matière de santé, la sensibilisation est primordiale auprès des publics fragiles en communiquant davantage sur la qualité de l'air en temps réel et également auprès du grand public et de la maîtrise d'ouvrage publique aux choix des matériaux et aux nouveaux enjeux de la qualité de l'air intérieure.

Développer l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation aux enjeux environnementaux

Finaliser la mise en œuvre de l'ÉCOPÔLE, centre de ressources sur le développement durable dont les finalités sont de :

- mutualiser les données dont disposent les associations partenaires et avoir une mission d'observation prenant également en compte l'évaluation des politiques publiques,
- répondre à la demande du grand public, mais aussi des scolaires,
- offrir une plate-forme de services pour les autres associations de la région,
- rendre plus visibles les associations d'éducation à l'environnement de niveaux national et régional.

Tous éco-citoyens : connaître et faire connaître pour participer

Sensibiliser tous les habitants de la Région à l'éco-citoyenneté et engager chaque année un nombre conséquent d'habitants dans une démarche de progrès, soit sur des thématiques ciblées (déplacements, consommation d'énergie...), soit sur une large gamme de comportements éco-citoyens au sein de laquelle chacun peut choisir les items sur lesquels il souhaite s'engager.

Il pourrait être ainsi envisagé la création d'un "Passport éco-citoyen", vade-mecum de l'éco-citoyenneté comportant une fiche d'autodiagnostic et des fiches d'engagements individuels.

Développer un territoire plus attractif et solidaire



© Conseil régional du Centre

Contexte général

L'attractivité d'un territoire s'apprécie en fonction de l'accumulation d'avantages et d'atouts qui le rendent agréable et performant, pratique et doté d'infrastructures complètes. Il doit offrir à tous ses habitants, quels que soient leur âge et leur statut, des réponses à leurs besoins quotidiens et à leurs aspirations.

Les aspects de l'attractivité d'un territoire sont nombreux : offre de logements adaptée, offre éducative, transports commodes, services à la population en proximité, développement économique maîtrisé, équipements sportifs suffisants, offre culturelle complète, accès Internet satisfaisant, services de santé couvrant correctement le territoire...

Le Conseil régional accompagne les collectivités locales, notamment à travers sa politique territoriale qui vise à soutenir la création d'emplois et les services à la population afin de promouvoir un développement solidaire, en particulier en milieu rural, à renforcer la requalification urbaine et à protéger le patrimoine naturel et architectural.

La démarche de développement durable est intrinsèque à la procédure d'élaboration des contrats territoriaux (contrats d'agglomération, contrats de Pays) :

- elle est par nature transversale avec une analyse globale des enjeux de l'aménagement, de la desserte et des déplacements,

de l'environnement, des politiques culturelles et sportives, du développement du tourisme...

- elle est élaborée de manière partenariale et en concertation avec les acteurs locaux (conseils des Pays et des agglomérations, conseils de développement notamment),
- elle est fondée sur une méthodologie cadrée d'élaboration du projet de territoire avec la rédaction d'une charte de développement sur la base d'un diagnostic identifiant les potentialités du territoire et les principes d'aménagement et de développement durable, puis la définition d'un programme d'actions.

L'avènement fin 2007 d'une 3^e génération de contrats territoriaux reflète la volonté de la Région d'intégrer encore plus le développement durable en :

- renforçant les capacités d'ingénierie présentes et disponibles sur le territoire,
- orientant les programmes d'actions sur de nouveaux champs d'intervention pour permettre notamment une meilleure prise en compte des aspects sociaux (logement, services...) et environnementaux (énergie, biodiversité, paysages, foncier...),
- en réalisant une expertise préalable permettant de mettre à jour la Charte de développement en mesurant les écarts entre les pratiques et le référentiel national Agenda 21 et en apportant un soutien méthodologique aux Pays et agglomérations pour élaborer un Agenda 21 local.

SCHÉMAS OU STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

- ↳ Projet régional 2000-2010
- ↳ Contrat de Projets État-Région 2007-2013, volet territorial
- ↳ Schéma régional de développement économique et social
- ↳ Schéma régional de développement touristique 2006-2010
- ↳ Stratégie régionale du transport collectif multimodal et des circulations douces

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Évolution annuelle de la population totale, due au solde migratoire et due au solde naturel
- Croissance démographique des villes moyennes et des pôles d'animation ruraux
- Part du solde migratoire dû à la mobilité professionnelle
- Rapport entre croissance démographique et augmentation des surfaces artificialisées
- Nombre de logements sociaux/population totale
- Taux de vacance du parc locatif social
- Densité en médecins généralistes, infirmiers, spécialistes,...
- Temps d'accès moyen aux différents services et équipements

OBJECTIF Accompagner le développement et le maintien des activités économiques dans les territoires

*Volet "Formation/ développement et innovation économique" des contrats territoriaux
Contrats d'appui à l'emploi associatif*

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Les aides aux collectivités pour développer les infrastructures d'accueil (zones d'activités, immobilier d'entreprises), le soutien à la création, à la transmission-reprise, au développement des TPE-PME dans les secteurs de l'industrie, des services, de l'artisanat, du petit commerce ou encore dans le secteur agricole par l'aide à l'installation des jeunes, à la diversification, aux microfiliales...
- Le soutien aux pôles de compétitivité, de développement et de transfert de technologie.
- Le soutien au développement de la vie associative et de l'économie solidaire.

OBJECTIF Favoriser le développement d'une offre de logements adaptée aux différentes populations

Développer l'offre locative à loyers conventionnés, favoriser la mixité sociale et l'intégration des nouveaux arrivants

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Le soutien à la production de logements sociaux dans les agglomérations (co-financement de fonds logement), et dans les communes de moins de 7 000 habitants (Cœurs de village), aux OPAH et à la maîtrise foncière.
- Des aides pour la création de logements spécifiques pour les jeunes (foyers de jeunes travailleurs), de logements pour les apprentis ou encore le maintien à domicile et la création d'hébergements pour les personnes âgées par l'aide à la modernisation des maisons de retraites (EHPAD). Les aides régionales sont conditionnées à une démarche de type "Patrimoine, Habitat et Environnement" pour les projets de réhabilitation et "Habitat et Environnement" pour les constructions neuves.
- Des aides à la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage.

OBJECTIF Développer et maintenir les services à la population

Volet "Services à la population" des contrats territoriaux

Des dispositions favorisant l'utilisation des transports en commun et du vélo

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région soutient la création de services :

- liés à l'enfance et à la jeunesse (crèches, haltes-garderies), à l'accueil des personnes handicapées, au maintien à domicile des personnes âgées, au développement des services de santé (maison de santé, cabinets médicaux),
- entrant dans le champ de l'insertion sociale : l'insertion professionnelle, les espaces permanents d'associations dans le champ social (épicerie sociale, espaces dédiés aux associations caritatives...),
- liés aux transports et à la mobilité : l'offre TER (matériel, fonctionnement TER, gares, billettique, aide à l'acquisition de véhicules...) et aux circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers),
- du secteur marchand par le soutien aux commerces de proximité, aux points multi-services chez les commerçants...
- le maintien et le développement du maillage territorial des lycées et de l'ensemble des lieux de formation tout au long de la vie avec la volonté de les ouvrir à tous les habitants, comme des lieux de formation, de culture et d'épanouissement personnel.

OBJECTIF Proposer une offre culturelle et des infrastructures de sports et de loisirs

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Le développement d'une offre culturelle par le soutien :
 - aux œuvres, au patrimoine culturel local (archivage de films, mise en valeur patrimoniale...) et à la valorisation du patrimoine historique,
 - aux saisons culturelles pour favoriser la diffusion de spectacles,
 - à la professionnalisation des jeunes artistes, aux pratiques artistiques amateurs,
 - au travers de la politique dite "des publics" pour favoriser l'accès à la culture (chéquier CLARC, lycéens au cinéma, "Aux arts lycéens et apprentis"),
 - à la création et réhabilitation d'équipements (salles de spectacle, cinémas, médiathèques, écoles de musique et de danse...) et à des structures itinérantes (cinémobile).
- Le développement des loisirs et du sport, que ce soit du sport de haut niveau ou de la pratique occasionnelle par le soutien :
 - aux sportifs de haut niveau : aides personnalisées aux athlètes "Espoirs" et "Jeunes", suivi médical de prévention, formations hors région, suivi socioprofessionnel, convention d'insertion professionnelle,
 - aux grands clubs sportifs de la région (acquisition de matériel sportif et de véhicule) et à des équipements sportifs majeurs (Centre régional d'éducation populaire et de sport à Bourges, Maison des sports à Blois),
 - à la création et réhabilitation d'équipements de sports et de loisirs : gymnases, centres aquatiques, terrains de grand jeu, sport de plein air,
 - à l'organisation de manifestations sportives.

OBJECTIF Favoriser une offre touristique permettant de développer le séjour

Volet "Économie touristique" des contrats territoriaux
Projet "Loire à vélo"
Priorité aux hébergements de qualité

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- Le développement de l'hébergement de qualité comme source de nuitées et donc d'emplois avec un soutien à l'hôtellerie, l'hébergement de plein air, les gîtes et les meublés vacances (CAP'Hébergement touristiques structurants...), aux gîtes de groupes et aux hébergements portés par les collectivités.
- Le soutien à l'itinérance avec le programme interrégional Loire à vélo et les véloroutes complémentaires, aux chemins de randonnées pédestres, équestres, à la pratique du canoë.
- L'amélioration de l'offre en équipements de loisirs par le soutien d'aménagement de bases de loisirs, de mise en tourisme d'éléments de patrimoine...
- La promotion et l'animation touristique avec le soutien au Comité régional de tourisme, à la FROSTI, à la création de lieux d'accueil pour des offices de tourisme à l'échelle d'un pays.

OBJECTIF Garantir une bonne accessibilité des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Couverture en haut débit et téléphonie mobile

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

L'objectif de la Région consiste à assurer une couverture territoriale en haut débit et téléphonie mobile par la résorption des "zones blanches" et à garantir une bonne accessibilité, ainsi qu'un accompagnement des publics vers de nouveaux usages en multipliant les points d'accès Internet ouverts au public avec le déploiement d'Espaces publics numériques.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de zones d'activités concernées par une démarche qualité environnementale.
- Nombre de diagnostics biodiversité territoriaux réalisés et nombre de diagnostics biodiversité d'exploitations agricoles réalisés.
- Nombre de logements locatifs sociaux créés et nombre de logements locatifs sociaux réhabilités aidés par la Région.
- Nombre de lits d'hébergements pour personnes âgées dépendantes restructurés.
- Nombre de maisons médicales ou pluridisciplinaires soutenues.
- Nombre de places de crèches-haltes-garderies créées et aidées par la Région.
- Nombre d'équipements sportifs et culturels de proximité réalisés.
- Taux de couverture des communes par un document d'urbanisme opposable aux tiers (PLU, SCOT, Charte PNR).
- Nombre de nuitées touristiques.
- Taux de couverture TIC.
- Nombre d'usagers des Espaces publics numériques.

Nos chantiers pour l'avenir

Une région animatrice

Contribuer à un usage maîtrisé de l'espace et promouvoir un développement équilibré

L'objectif consiste à maintenir la population et à attirer de nouveaux habitants sur l'ensemble de la région en améliorant les conditions de vie de chacun. La maîtrise du développement urbain et la promotion d'un urbanisme durable sont des éléments clés de l'attractivité du territoire puisqu'ils participent à la qualité du cadre de vie. Appliquer les principes du développement et de l'aménagement durable suppose de poursuivre et de compléter les actions mises en œuvre en engageant une réflexion globale sur différents champs de l'aménagement du territoire avec :



© Géraldine Aresteanu

Visite en famille dans le parc du Château de Chambord.

- Un meilleur partage avec les collectivités locales des priorités régionales visant à une plus grande maîtrise de l'extension urbaine, à une reconquête des centres urbains limitant le mitage de l'espace et à renforcer le réseau des villes moyennes et petites en tant que pôles de vie assurant un niveau de services de qualité dans les secteurs les moins peuplés.

Ces objectifs partagés pourraient davantage s'exprimer au travers des avis émis par la Région sur les SCOT (Schémas de cohérence territoriale). Ceux-ci, ainsi que les PLU (Plans locaux d'urbanisme) constituent en effet les premiers leviers pouvant favoriser une consommation plus durable de l'espace.

Les avis de la Région sur ces documents d'urbanisme doivent pouvoir s'appuyer sur une stratégie préalablement établie croisant les enjeux du développement urbain (de l'habitat, du logement, des zones d'activités, de la desserte) et de la préservation des espaces naturels et agricoles (trames verte et bleue, agriculture péri-urbaine). Les financements régionaux prévus en matière d'urbanisation dans le cadre de la 3^e génération doivent pouvoir privilégier les collectivités ayant intégré ces principes dans leurs documents d'urbanisme.

- **La définition d'une stratégie territoriale sur le développement et l'aménagement des zones d'activités**

Dans le cadre des contrats territoriaux de 3^e génération, la Région aide à l'aménagement des zones d'activités intercommunales en privilégiant la requalification des zones existantes, la création de nouvelles zones dans le respect de la démarche qualité environnementale des zones d'activités délibérée par les élus régionaux en 2005. Cette démarche implique de favoriser un développement équilibré des territoires (la ZAE s'inscrit dans un projet de territoire et de planification urbaine et économique) et intégrant la qualité environnementale dans la conception (11 champs d'actions dont l'animation et les services, l'énergie, les transports, l'eau...).

Si le développement équilibré des territoires est un fondement de l'approche qualité environnementale des zones d'activités, la définition d'une stratégie sur les zones d'activités à l'échelle régionale, avec une déclinaison territoriale, permettrait de disposer d'un cadre global d'intervention.

- **La définition d'une politique régionale sur le foncier et le logement.**

Bien qu'obligatoire dans le cadre de la 2^e génération de contrats territoriaux, la définition d'une stratégie foncière par les agglomérations a du mal à se concrétiser. Un appui particulier aux départements et agglomérations souhaitant s'engager sur ce thème fondamental est prévu dans le cadre du CPER, afin d'inscrire ces actions dans les moyen et long termes.

Les interventions de la Région en faveur du logement s'opèrent essentiellement par l'intermédiaire des Contrats d'agglomération et de la politique des Cœurs de village.

Une meilleure connaissance des enjeux et besoins (notamment territorialisés) permettrait à la Région d'être davantage dans un rôle d'initiateur et de pouvoir encourager davantage les opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable (approche environnementale de l'urbanisme, performance énergétique, prise en compte de populations très fragiles...). De manière générale, la définition d'une stratégie régionale en matière de foncier et de logement permettrait de favoriser le développement d'une offre de logements mieux adaptée aux différentes populations et d'avoir une connaissance fine des marchés permettant une territorialisation des différents dispositifs régionaux en matière de logement (internats des lycées, FJT, stagiaires en formation, logement social, logements pour publics spécifiques...).

Par ailleurs, la Région participe aux Programmes de rénovation urbaine (PRU), un engagement de la Région en direction des quartiers hors PRU étant également prévu au titre des contrats de 3^e génération.

- **La promotion d'un urbanisme-habitat durable.**

Dans le cadre des contrats territoriaux de 3^e génération, la Région privilégie la réalisation de zones d'activités s'engageant dans une démarche de qualité environnementale, incite aux constructions HPE par une bonification du taux de subvention ou encore encourage la création d'éco-quartiers. Des préconisations environnementales sont également intégrées dans les aménagements urbains (sur l'éclairage, le problème de l'artificialisation des sols, les techniques alternatives...).

Toutes ces initiatives sont à poursuivre et à renforcer (préconisations sur les formes urbaines, l'habitat groupé, la taille des parcelles par exemple) et seraient à compléter par un positionnement fort de la Région sur de grands principes comme le renouvellement urbain et la densification urbaine autour des pôles d'échanges multimodaux, la localisation préférentielle des zones d'activités à proximité des grands axes de communication existants...

- **La préservation et la valorisation des espaces non bâtis, naturels et agricoles.**

Les actions déjà prévues comme l'aide à la réalisation de diagnostics biodiversité dans les exploitations agricoles, l'encouragement aux bonnes pratiques des agriculteurs et des collectivités ou les actions de préservation des paysages déjà soutenues dans le cadre des 2 premières générations de contrats sont à poursuivre.

Plus largement, la Région doit inciter les collectivités à mieux intégrer la préservation des espaces naturels et agricoles (trame verte, corridors écologique, agriculture péri-urbaine) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements urbains ou d'infrastructures.

Offrir à tous les habitants un socle minimum de services et d'équipements

Un territoire attractif est un territoire présentant un lien social fort et un niveau d'équipements et de services suffisant pour répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants. Sachant que le niveau de l'offre d'équipements et des services ne peut être raisonnablement le même suivant les secteurs urbains, péri-urbains ou ruraux, l'attractivité d'un territoire peut également s'apprécier en fonction de l'accessibilité de l'offre existante.

Cette question de l'accessibilité peut s'apprécier à différents niveaux :

- **l'accès aux services et aux équipements en développant l'offre** (approche quantitative), avec en question centrale : faut-il favoriser l'itinérance (exemple des équipements culturels comme le cinémobile) ou développer les équipements "fixes", le cas échéant polyvalents ? Les études services réalisées par les Pays avec le soutien de la Région ont permis de compléter l'état des lieux, d'établir des priorités territoriales et de nouer des partenariats. Pour autant, restent des populations encore éloignées de certains services. Par ailleurs, la Région peut inciter à la rationalisation et la mutualisation des équipements. Un zoom particulier serait à porter sur la question de la pérennisation des emplois (CAP'Asso) liés aux services à la personne (crèches, haltes-garderies, aides à domicile...) en renforçant le partenariat avec la CAF et en invitant les Pays à compléter leurs études réalisées sur les services,

- **l'accès via le niveau de desserte des équipements** par les transports collectifs, le transport à la demande, le rabattement vers les gares. Pour la Région, la question de la mobilité est centrale, notamment celle des apprenants (apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, formations paramédicales...),

- l'accès "physique" par des aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite (mise aux normes des équipements publics, des gares TER, des espaces publics),
- l'accès "social" par tous les publics (notamment les jeunes) au travers de politiques tarifaires (TER, offres culturelles, de loisirs) et par le développement du tourisme social,
- l'accès pour tous au haut débit (sur 100 % du territoire régional) et aux foyers non équipés, pouvant concourir au développement du télétravail, facteur de limitation des déplacements domicile – travail,
- l'accès aux lieux de formation sur tout le territoire, proposant des compétences pédagogiques à des publics variés, en particulier pour les savoirs de base, la formation tout au long de la vie, des Espaces publics numériques, des infrastructures sportives, des lieux de culture.

Une analyse fine et territorialisée de l'offre (niveau d'équipements des territoires, qualité de la desserte) et de la demande pour les équipements et services publics de tout type (administratifs, sportifs, culturels, de loisirs...) permettrait de décliner les temps d'accès par territoire et de prioriser les interventions régionales sur les zones "carencées".

Des Espaces publics numériques devront permettre à tous les habitants de se familiariser avec de nouveaux outils de l'Internet et de réduire les différentes fractures numériques.

Sensibiliser, informer et former l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire aux enjeux du développement durable

- En développant les outils opérationnels d'assistance à maîtrise d'ouvrage : élaboration de guides techniques intégrant les critères environnementaux pour chaque type d'équipements et d'aménagements (aménagement de parcs relais, bâtiments, espaces publics, zones d'activités, logements sociaux...), de références d'opérations "exemplaires".
- En poursuivant les actions engagées de soutien à l'élaboration d'Agendas 21 locaux, de session de formation des agents de développement des Pays et de sensibilisation des conseils de développement.
- En renforçant le partenariat avec les organismes référents (CAF, Chambres consulaires, CAUE, PNR, CPNRC, CEPRI...) : bilan et suivi des conventions existantes et le cas échéant nouveaux partenariats.

Valoriser l'image et l'identité de la Région

- En développant les actions de promotion et de communication en s'appuyant sur la qualité du cadre de vie, sur la diversité du patrimoine historique, culturel, bâti, naturel et paysager, sur les événements culturels. L'engagement d'une étude sur la perception de la région Centre à l'extérieur mais également auprès des habitants serait à ce titre intéressant.
- En soutenant le développement des activités touristiques par la mise en valeur de véritables pôles touristiques avec une mise en réseau de ces sites et une valorisation du patrimoine régional au travers d'une animation renforcée (développement de l'événementiel notamment).



Le Cinémobile.

Une Région exemplaire

Les Régions sont des collectivités jeunes. Leurs champs de compétences n'a cessé d'évoluer avec la décentralisation.



Le Conseil régional du Centre à Orléans.

© Géraldine Arestearnu.

Cela entraîne une double conséquence pour l'Institution :

↳ la Région est difficilement repérée. Les habitants confondent les différents échelons des collectivités et ne connaissent pas les responsabilités confiées aux conseillers régionaux,

↳ l'Institution a grandi très vite. En vingt ans environ, sous l'effet des lois de décentralisation, de nombreuses compétences lui ont été transférées. Elle est passée de 200 collaborateurs à plus de 2 000. Dans les prochains mois, elle emploiera sans doute près de 3 000 agents, avec l'intégration des agents des lycées. Ses processus d'instruction, son organisation sont en chantier permanent. Il est indispensable de faire partager une "culture commune", de renforcer une indispensable cohésion.

Avec le double objectif d'améliorer le service aux habitants et aux partenaires de la région Centre d'une part, et de renforcer l'efficacité de l'Institution en mobilisant ses personnels et ses élus d'autre part, la Région Centre s'engage à être exemplaire dans un processus continu d'amélioration de son fonctionnement.



© Géraldine Aresteanu.

IFPM, Institut de formation paramédicale à Orléans-La Source.

OBJECTIFS DE LA RÉGION CENTRE ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

OBJECTIF **Gérer les bâtiments de la Région en veillant au respect de l'environnement**

Guide "Qualité de la construction durable" pour les lycées

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Région a entrepris plusieurs actions pour réduire les dépenses énergétiques des bâtiments administratifs. On peut citer entre autres :

- la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments qui a permis de dresser des pistes d'intervention,
- la réalisation d'une simulation du comportement thermique des bâtiments afin de repérer les sources de déperdition et de surchauffe. Cette étude a abouti à la programmation de travaux : isolation, changement des ouvrants...
- la mise en place d'un outil de pilotage centralisé des installations de chauffage et de climatisation, afin de limiter les consommations inutiles,
- le remplacement des luminaires par des équipements basse consommation.

La Région Centre est également propriétaire des bâtiments des lycées (102 lycées, soit 2 000 000 de m²). Il s'agit ici de développer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Diverses actions ont été déjà mises en place dans cette optique comme l'élaboration de bilans des consommations énergétiques, la construction dans le respect des normes de la Très Haute performance énergétique, la création de chaufferies bois...

OBJECTIF **Développer les éco-gestes**

Plan de déplacement d'administration

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Des initiatives ont été menées pour une meilleure prise en compte des considérations environnementales dans les comportements professionnels : mise en place de la collecte de consommables liés aux copieurs et imprimantes et de la collecte de papier et de carton, actions de communication sur les éco-gestes...

La Région a, par ailleurs, élaboré un Plan de déplacement d'administration (PDA). L'objectif est de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture dans le cadre de l'activité professionnelle. Le PDA prévoit entre autres :

- de proposer des alternatives au déplacement par le développement de l'audioconférence et de la visioconférence ;
- de rationaliser l'usage des véhicules de service (mise en place d'un automate de gestion des clés de véhicules, renforcement du suivi des véhicules...);
- d'organiser le covoiturage ;
- de promouvoir les modes de déplacements doux : installation de parcs à vélos sécurisés, aide à l'équipement des cyclistes...

OBJECTIF **Poursuivre la dématérialisation des documents**

Dématérialisation partielle des rapports et délibérations

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Entre 2004 et 2008, le nombre de pages éditées par la collectivité régionale est passé de 5 millions par an à 1,7 million.

Divers documents ont fait l'objet d'une dématérialisation : annexes des rapports pour la Commission permanente et pour les séances plénières, délibérations. Des conventions de dématérialisation ont été également signées avec le contrôle de légalité (pour les arrêtés Ressources Humaines) et avec la Paierie régionale (pour les fiches de paie du personnel).

La Région a, par ailleurs, créé un site dédié aux marchés publics qui permet de télécharger les dossiers de consultation des entreprises, de remettre une offre dématérialisée pour les procédures de consultation.

OBJECTIF Développer des pratiques d'achats intégrant des critères sociaux et environnementaux

Prise en compte des critères environnementaux dans la commande publique

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Pour l'entretien des véhicules et le nettoyage de ses locaux, la Région privilégie l'achat de produits respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs.

La collectivité promeut aussi l'achat de produits du commerce équitable.

Les services de la Région intègrent les critères environnementaux dans les marchés publics aussi souvent que cela est possible. Pratiquement tous les marchés passés pour le fonctionnement stricto sensu de la collectivité intègrent de tels critères.

Sur le volet social, diverses prestations sont confiées à des structures de travail adaptées (expédition du courrier, entretien des plantes et fleurissement...).

OBJECTIF Mieux faire connaître l'action de la Région

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Dans une démocratie, la question de l'information des citoyens et des corps intermédiaires est centrale. Il revient aux élus, qui mettent en œuvre les politiques pour lesquelles ils ont été choisis, d'expliquer leurs décisions et de faire connaître les dispositifs qu'ils ont élaborés.

La Région Centre promeut ses politiques à travers des campagnes d'affichage, des spots radio, des relations presse, des documents papier, son site web et des lettres électroniques. L'ensemble de ces actions respecte une charte de communication qui permet au citoyen de situer l'action régionale (logo, style des visuels, messages...).

OBJECTIF Garantir les équilibres budgétaires et l'efficacité de sa gestion

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

La Collectivité s'est proposé des ratios de gestion (endettement, auto financement...), et elle a mis en place des outils de suivi de ses délais de paiement, de gestion prévisionnelle de son budget, de suivi de l'exécution de son budget, d'optimisation de sa trésorerie.

OBJECTIF Mobiliser les agents, accompagner les évolutions professionnelles, nourrir le dialogue social

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

L'ensemble des agents en position d'encadrement bénéficie de formation afin de partager les missions et les valeurs communes sur les pratiques managériales au sein de la collectivité. Un guide du management a été élaboré et des actions mises en œuvre. L'amélioration et le développement des pratiques managériales est l'un des axes fort du plan de formation de la collectivité, tout comme la formation tout au long de la vie des collaborateurs, qui sera le fil conducteur du prochain plan de formation triennal 2008-2010.

Le dialogue social, nourrit des discussions avec les représentants des personnels, permet de définir des principes sur différentes thématiques, de manière transparente, concertée et doit conforter la cohésion et le sentiment d'appartenance à l'Institution régionale.

OBJECTIF Développer la concertation

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

De plus en plus, les processus consultatifs et participatifs viennent nourrir les orientations et les décisions politiques et il s'agit d'en organiser les modalités.

La Région Centre organise régulièrement des démarches participatives, notamment autour de l'élaboration des schémas régionaux : Schéma régional de développement économique et social, Plan régional de développement des formations... Elle a créé des organes consultatifs comme la Conférence régionale du développement durable, le Comité de pilotage du pôle d'efficacité énergétique. Elle organise des "groupes de paroles" avec les bénéficiaires de ses politiques.

La Région entend pérenniser cette dynamique de concertation dans la durée.

OBJECTIF Simplifier et améliorer l'efficacité des procédures

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

Parmi les outils mis en place pour faciliter les démarches administratives, on peut citer la mise en place progressive de procédures de demandes de subvention dématérialisées.

De même, avec Ordi-Centre, les étudiants peuvent commander leur ordinateur sur Internet et, avec CLARC, les lycéens et les apprentis accéder à leur chéquier CLARC en ligne.

Indicateurs d'évaluation

- Économies d'énergie réalisées.
- Économies de consommables.
- Évolution des ratios budgétaires.
- Indicateurs sociaux (nombre d'agents, turnover, égalité hommes-femmes, personnes à mobilité réduite...).
- Effort de formation des agents.

Nos chantiers pour l'avenir

Développer une culture commune de l'action régionale au sein de la collectivité

Afin de renforcer l'identité collective de la Région, plusieurs pistes d'actions ont été identifiées :

- organiser des rencontres transversales permettant de favoriser la connaissance mutuelle des équipes, des projets et des métiers,
- harmoniser, en la simplifiant et en la rendant accessible à tous, la circulation de l'information au sein de la collectivité et en particulier dans les domaines de la communication interne, externe et des relations de presse,
- créer un annuaire "Qui fait quoi ?" qui décrirait les missions de chaque service et agent, ainsi que les implications transversales de chaque direction.

Mieux valoriser les résultats de l'action régionale

Un bilan d'activité, s'appuyant sur les outils d'évaluation mis en œuvre à travers l'Agenda 21, sera élaboré chaque année.

Mieux utiliser les possibilités de communication et d'information offertes par les nouveaux outils TIC

Qu'il s'agisse de développer la démocratie participative, ou simplement d'informer les citoyens, les élus, les TIC offrent des possibilités nouvelles. De même, la visioconférence doit être plus et mieux utilisée.

L'appropriation et une meilleure utilisation des outils TIC passent également par le renforcement de l'accompagnement (formation initiale, hot-line, FAQ [Foire aux questions]...) des utilisateurs d'applications informatiques.

Poursuivre l'effort de simplification et d'amélioration des procédures

- Améliorer les circuits de transmission de l'information pour une plus grande réactivité et simplicité (circuits courriers, mail, parapheurs...).
- Simplifier les démarches administratives.

Approfondir la démarche de dématérialisation des documents

L'effort portera, entre autres, sur les formulaires internes et externes, les lettres, les notes, les rapports...

Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication sur une attitude éco-citoyenne des agents et des élus dans les pratiques professionnelles

Une piste d'action pourrait être de doter les directions d'"accompagnateurs éco-gestes" qui auraient pour missions :

- de réaliser un guide pratique sur les éco-gestes,
- d'informer les agents des progrès accomplis et des bonnes pratiques,
- de créer des supports de communication invitant les collègues à adopter une attitude éco-responsable.

Poursuivre la démarche d'achats responsables

- Systématiser la prise en compte des critères environnementaux et sociaux, les démarches d'économie d'énergie et de consommation.
- Dialoguer avec nos fournisseurs pour faire mieux comprendre nos orientations stratégiques pour le développement durable.
- Participer à un réseau de collectivités sur la thématique "Commande publique et développement durable" afin de bénéficier d'échanges d'expériences, d'informations sur les filières, les labels, les fournisseurs...
- Appuyer une démarche de sensibilisation à une consommation "alternative" dans le cadre de la gestion de la restauration dans les lycées (à l'instar des produits issus de l'agriculture biologique).

Développer la dimension européenne des actions régionales et créer un réseau de correspondants "international" dans les services

- Toutes les actions régionales doivent s'inscrire dans le cadre plus large de la construction européenne, en particulier au sein de réseaux d'échange.
- Un réseau de correspondants "international" dans les services permettrait notamment de mobiliser les agents, soit à travers des initiatives de solidarité et de coopération, soit à travers la valorisation de leur expertise, en particulier sous forme de "congrès solidaires".

Élaborer une "Charte de service public régional"

La Charte de service public régional sera un document de référence pour l'Institution régionale. Elle décrira avec précision les missions régionales, les valeurs professionnelles des agents, les engagements concrets de la collectivité dans sa mission de service public, s'agissant de l'information, de l'accueil, des relations avec les fournisseurs et les partenaires, de la réactivité, de la simplification administrative...

© Géraldine Arsetemul



Mise sous pli dans un Centre d'aide au travail (CAT).

L'égalité des chances et la solidarité

au cœur des politiques régionales

L'égalité est une des trois valeurs fondatrices de la République française. Quant à la solidarité, elle concrétise le principe de fraternité.

Si l'État a un rôle primordial à jouer pour garantir ces fondements de notre société, les Régions ont montré, depuis leur origine, leur capacité à agir pour que tous les habitants et tous les territoires soient dotés des moyens indispensables pour s'épanouir et se développer.



Remise des livres scolaires au lycée Maréchal Leclerc à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

© Géraldine Arestennu.

L'égalité des chances et la solidarité sont au cœur des politiques régionales. Elles en constituent la boussole, l'orientation majeure.

- À travers les politiques d'aménagement du territoire en aidant toutes les communes, toutes les villes moyennes et les agglomérations, à garantir des services à la population, à être attractives et à se doter d'équipements structurants.
- En aidant les autres collectivités et les territoires à garantir une présence médicale et des équipements de santé.
- En luttant contre la fracture numérique, qu'il s'agisse d'accéder à Internet dans les "zones blanches" ou de réduire les inégalités sociales dans les nouveaux usages d'Internet.
- En développant une véritable politique pour la jeunesse, grâce à la gratuité des livres scolaires, aux multiples aides à la mobilité européenne, à l'accès à la culture et au logement.
- En dotant les étudiants d'ordinateurs portables.
- En ayant une politique tarifaire adaptée dans les transports de voyageurs dont nous avons la responsabilité.
- En garantissant l'accessibilité des gares et des lieux publics aux handicapés.
- En permettant à tous l'accès à l'énergie dans des conditions économiques et environnementales acceptables.

Dans le cadre d'un développement durable de la région Centre, les politiques qui promeuvent l'égalité des chances et la solidarité seront renforcées.

Des propositions pour un avenir durable de la région Centre :

comment impliquer chaque habitant de notre région ?

Ayons vraiment du “cœur pour l’avenir” et en particulier pour l’avenir des générations futures ! Pour cela, il faut radicalement changer nos habitudes de vie.



C'est pourquoi la Région Centre fait 6 propositions à chacun de ses habitants.

Chacune de ces propositions implique une évolution de nos comportements et la Collectivité régionale s'engage sur un ensemble de dispositifs pour accompagner chaque habitant dans sa propre démarche de développement durable.

Mieux nous former pour nous adapter à de nouveaux emplois et garantir nos parcours professionnels

PROPOSITION N° 1

Tout le monde peut être amené à changer de travail ou être confronté à la transformation de celui-ci. Que ce soit par volonté d'évoluer, par nécessité de s'adapter ou contraint par le chômage, il faut donc se tenir prêt à faire face en apprenant tout au long de sa vie. Autrefois, on se formait dans sa jeunesse et cela pouvait suffire pour la vie. Aujourd'hui, dans une société et une économie de plus en plus fondées sur la connaissance et mondialisées, il devient indispensable de "retourner à l'école" régulièrement.



© Fotolia

Comment faire ?

- S'informer pour connaître nos "droits à la formation" (nous en avons tous) et les faire valoir.
- Commencer, par exemple, par des formations courtes, de quelques heures, pas loin de chez soi.
- Faire prendre en compte notre expérience pour l'obtention d'un diplôme, comme cela est maintenant possible.

Ce que vous propose la Région Centre pour votre démarche personnelle de "formation pour un emploi durable"

La Région Centre met en œuvre, avec ses partenaires, un dispositif complet pour que chacun puisse connaître et mobiliser ses droits à la formation et les utiliser dans les meilleures conditions, afin de progresser et de mieux garantir son emploi. Elle accompagne ceux qui veulent valoriser, à travers un diplôme, les acquis de leur

expérience professionnelle et personnelle. Elle propose un retour vers la formation à travers sa politique des "Visas Libres Savoirs". Dans les Espaces publics numériques, elle offre la possibilité de découvrir les usages de l'Internet et de bénéficier pour cela d'un accompagnement.

- ▶ **Le site Internet "Étoile"** vous permet de découvrir l'ensemble des formations proposées en région Centre : www.etoile.regioncentre.fr
- ▶ Le numéro indigo **0 820 222 100** vous met en relation avec **un service de conseil** qui vous aidera pour le choix d'une formation et pour les moyens d'y accéder.
- ▶ **Si vous avez moins de 26 ans**, vous pouvez prendre un rendez-vous dans une "**Mission locale**" ou une "**Permanence d'accueil, d'information et d'orientation**" (PAIO), on vous y informera et conseillera sur vos droits à la formation et sur les aides dont vous pouvez bénéficier.
- ▶ **Vous pouvez suivre des "Visas"**, il s'agit de formations d'une vingtaine d'heures portant sur des savoirs essentiels, qui sont dispensées dans des lieux proches de chez vous et avec une pédagogie adaptée à chacun. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.libressavoirs.regioncentre.fr
- ▶ Dans les "**Points relais conseil**", vous êtes informés sur les possibilités de faire valider les acquis de votre expérience (VAE) et on vous aide à bénéficier de cette validation.
- ▶ En liaison avec l'ANPE, **la Région Centre finance la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.**

Être ouverts à la culture, plus créatifs dans une région innovante

L'épanouissement personnel passe, notamment, par la découverte ou la pratique de disciplines culturelles. Elles permettent de mieux comprendre d'autres formes d'expression que la sienne, elles ouvrent l'esprit au contact des artistes, elles permettent les échanges et les confrontations dans le respect d'autrui et elles favorisent la créativité de chacun.

Pour toutes ces raisons, la Région Centre souhaite continuer à développer et amplifier un mouvement vers une "culture pour tous" et de qualité.

De nombreuses découvertes scientifiques et techniques ont des implications directes sur notre santé, nos conditions de vie, l'environnement. Il ne faut pas que nous soyons "dépassés par la science", mais au contraire que nous connaissions mieux les sciences et les techniques qui peuvent avoir un impact sur notre vie. Notre vie démocratique peut ainsi être nourrie d'un vrai débat citoyen.

Comment faire ?

- S'impliquer dans une association culturelle et pratiquer une discipline artistique.
- Découvrir les artistes qui se produisent dans notre région.
- S'informer sur les conséquences du progrès scientifique et technique sur sa vie quotidienne.

Ce que vous propose la Région Centre pour votre démarche personnelle pour une "culture durable"

Dans votre village, dans votre quartier, dans votre entreprise, dans votre lycée ou encore dans une maison de retraite, la culture peut être invitée avec l'aide de la Région Centre.

- ▶ **Faites-vous plaisir** en visitant un musée chaque mois : il y en a en plus d'une centaine en région Centre.
- ▶ Participez à une des "**Mille Lectures d'hiver**" au cours de laquelle un comédien vous fera découvrir un auteur à travers un extrait qu'il lira devant vous, pour ensuite en parler avec vos voisins et amis.
- ▶ **Découvrez les parcs et jardins de nos châteaux de la Loire**, en particulier le festival international des Parcs et Jardins de Chaumont-sur-Loire, reconnu dans le monde entier.



© Géraldine Aresteanu

Festival Excentrique à Mainvilliers.

- ▶ Laissez-vous surprendre, à la fin du printemps, par des spectacles insolites lors du **festival "Excentrique"**.
- ▶ **Invitez-vous à l'opéra, au théâtre, à un spectacle de danse.** Notre région accueille les plus grands artistes du spectacle vivant.
- ▶ Étonnez-vous et **allez à la rencontre des associations** qui, avec la Région Centre, œuvrent pour la promotion et la diffusion de la culture scientifique. **Rencontrez** également, lors de journées Portes ouvertes ou lors de la Fête de la Science, **les chercheurs** qui travaillent sur les découvertes de demain.
- ▶ Si vous êtes un lycéen ou un apprenti :
 - utilisez le **chéquier Clarc** : la Région vous offre une première découverte de la culture dans sa diversité ; pour en savoir plus : www.clarc.regioncentre.fr
 - proposez à votre établissement de réaliser, dans le cadre collectif de votre classe, un projet artistique grâce au dispositif régional "**Aux Arts Lycéens et Apprentis**", pour en savoir plus, connectez-vous sur www.regioncentre.fr

Favoriser la création et le développement de l'emploi en région Centre

PROPOSITION N° 3

Vous pouvez favoriser la création d'entreprises nouvelles, en devenant le client des entrepreneurs qui viennent de "créer leur boîte". Vous pouvez également reprendre une entreprise dans votre commune et ainsi en sauvegarder les emplois ou pourquoi pas développer de nouvelles activités dans le cadre de votre association au bénéfice des habitants de votre quartier.



Usine de la faïencerie de Gien.

Comment faire ?

- Acheter des produits fabriqués en région Centre, utiliser les nouveaux services de proximité.
- Créer ou reprendre une entreprise.
- Développer un service de proximité dans le cadre d'une association.
- Mettre en œuvre une innovation.

Ce que vous propose la Région Centre pour votre démarche personnelle pour une "économie locale durable"

- ▶ **Découvrez nos artisans d'art** dans les salons organisés avec le soutien de la Région Centre.
- ▶ **Mangez bio** avec des produits de nos terroirs.
- ▶ **Utilisez les services des associations** qui développent de nouveaux emplois avec l'aide du dispositif régional CAP'Asso.
- ▶ Prenez en compte **les offres des associations d'insertion** qui œuvrent pour une économie sociale et solidaire.
- ▶ **Créez votre propre entreprise.** La Région finance des structures de conseil et des pépinières d'entreprises. Elle prête de l'argent aux créateurs et les aide dans leur développement.
- ▶ **Reprenez une entreprise existante :** la Région vous aidera à obtenir des financements à travers un fonds de garantie.
- ▶ Consultez le **site de la reprise d'entreprise** en région Centre : www.1001-opportunités.com

Connaître et préserver la nature

De nombreuses espèces animales et végétales risquent de disparaître de notre environnement direct. Dans le même temps, nous voyons l'arrivée d'autres espèces qui envahissent nos cours d'eau ou nos champs. L'action humaine, à travers l'urbanisation, l'utilisation intensive des ressources naturelles et les traitements, explique une grande partie de ces évolutions de la biodiversité et du réchauffement climatique. C'est pourquoi il est indispensable d'être un citoyen informé en ce domaine. La première prise de conscience, c'est d'abord de connaître cette diversité naturelle, le nom des plantes et des animaux, les équilibres des milieux fragiles. À partir de cette connaissance, il est possible de diminuer notre impact sur la nature et de la protéger.

Comment faire ?

- Apprendre à connaître la nature qui nous entoure.
- Adopter une attitude respectueuse de l'environnement.
- Soutenir les actions de protection de la biodiversité.

Ce que vous propose la Région Centre pour votre démarche personnelle pour un "environnement naturel durable"

- ▶ Participez à l'une des animations proposées par le **Guide des animations nature** ou lors du **Mois des Parcs**. Pour plus d'information : www.regioncentre.fr
- ▶ Visitez un des **trois Parcs naturels régionaux** : Perche, Loire-Anjou-Touraine et Brenne.
- ▶ Découvrez une des réserves naturelles régionales ou un des sites protégés par le **Conservatoire du patrimoine naturel** de la région Centre.
- ▶ Participez à des associations naturalistes et de protection de la nature, des Maisons de Loire, des associations d'éducation à l'environnement.
- ▶ Financez des actions de protection de la biodiversité grâce à la **Fondation du patrimoine**.



© E. Mangert - CRT Centre

Famille de randonneurs observant la nature en Brenne.

- ▶ **Achetez des produits de l'agriculture durable** respectueuse des sols, des espèces, de l'eau, de la santé : agriculture biologique (paniers bio), agriculture paysanne (circuits courts).
- ▶ Devenez tous **éco-citoyens**.

Nous devons connaître la biodiversité régionale, ses espèces emblématiques comme ses espèces plus courantes, afin de la préserver. De nombreuses associations œuvrent avec passion sur le territoire régional pour nous faire découvrir et partager cette richesse. L'**Écopôle** permettra de fédérer leurs actions en produisant des outils pédagogiques (site Internet, expositions), en formant les acteurs de l'éducation à l'environnement et en créant un Observatoire régional du patrimoine naturel. La Région Centre soutient ces associations, ainsi que les Parcs naturels régionaux. Elle favorise l'agriculture biologique.

Consommer moins d'énergie

PROPOSITION N° 5

Le réchauffement de la planète s'explique d'abord par les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le gaz carbonique, qui sont dégagées dans l'atmosphère. Or, une grande partie du pétrole et du gaz que nous utilisons sert à chauffer nos bâtiments et à alimenter nos moteurs.

De plus, il faut s'y attendre : les réserves de pétrole et de gaz s'épuisent. Pourtant, il nous serait possible de consommer beaucoup moins d'énergie en isolant nos bâtiments et en gérant mieux l'utilisation de l'électricité.

La Région Centre investit fortement pour développer la recherche et l'innovation dans le domaine des énergies. Elle mobilise les professionnels pour créer des filières économiques créatrices d'emplois nouveaux. En partenariat avec l'ADEME, elle accompagne le développement des énergies renouvelables : géothermie, bois énergie, solaire, éolien... De même, il faut trouver le moyen d'optimiser nos déplacements en voiture et surtout privilégier les transports en commun et les modes de déplacements doux que sont la marche ou le vélo. La Région est responsable des trains et autocars régionaux TER ; elle investit pour vous faciliter l'accès au transport collectif et vous proposer une alternative à la voiture particulière.



Maison en bois avec chauffe-eau solaire à Fay-aux-Loges (45).

© Conseil régional du Centre.

Comment consommer moins d'énergie ?

- Investir dans l'isolation de son logement.
- Utiliser les énergies renouvelables.
- Se déplacer sans polluer.

Ce que vous propose la Région Centre pour votre démarche personnelle pour une "consommation énergétique durable"

- Pour réaliser des économies d'énergie dans votre logement, prenez contact avec l'**Espace Info Énergie** le plus proche.

- Isolez votre logement en bénéficiant du **prêt à taux zéro "Isolaris Centre"**.
- Investissez dans un **chauffe-eau solaire** ou dans un **système solaire combiné** (chauffage et eau chaude solaires) toujours avec l'aide du prêt à taux zéro.
- Exigez les **références qualité** auprès de vos artisans : Qualisol, Qualibois, Qualipac, Qualit'entr.
- Vérifiez le potentiel géothermique de votre terrain, en consultant l'**Atlas géothermique** de la région Centre sur le site web www.geothermie-perspectives.fr
- Réduisez votre "empreinte écologique" en adaptant vos pratiques quotidiennes.
- Utilisez le **Train express régional TER** pour vos trajets domicile-travail... et même l'ensemble de vos déplacements ! En bénéficiant des tarifs d'abonnement très favorables.
- **Allez à pied ou à vélo**, notamment pour vos petits trajets..., en plus, c'est bon pour la santé.
- Si vous ne disposez pas d'un transport collectif près de chez vous, expérimentez le **covoiturage**.

S'épanouir dans le lien social et nous ouvrir au monde

Il faut retrouver le sens du collectif et de l'intérêt général. Le sport doit être une école de l'éthique et de l'abnégation. Le bénévolat renforce les liens sociaux et la solidarité. Alors investissez-vous et contribuez très activement à la démocratie participative en vous inscrivant sur le site web de la Région.

La solidarité humaine doit dépasser les frontières. Notre "Patrie des Droits de l'Homme" doit savoir accueillir et aller à la rencontre d'autres cultures. Cette connaissance et cette ouverture sont aussi des atouts pour inscrire notre développement dans le mouvement mondial de croissance.

Comment faire ?

- Pratiquer un sport en groupe, dans une éthique de respect.
- Consacrer du temps au bénévolat ou à l'action publique, contribuer à la démocratie participative.
- Visiter les autres pays d'Europe et du monde.
- Apprendre une langue étrangère.
- Accueillir ceux qui choisissent notre région.
- Défendre les valeurs de solidarité internationale.

Ce que vous propose la Région Centre pour votre démarche personnelle pour une "société plus durable"

- ▶ Investissez-vous dans une des milliers d'**associations culturelles, solidaires, sportives** soutenues par la Région Centre.
- ▶ Si vous êtes lycéen ou étudiant, utilisez les dispositifs d'**aide à la mobilité européenne** que vous propose la Région Centre.
- ▶ À travers les "**Visas langue**", apprenez une langue. Pour en savoir plus : www.libres-savoirs.regioncentre.fr
- ▶ Inscrivez-vous sur le site de la Région Centre pour faire partie du panel d'habitants auquel nous demanderons son avis sur de nombreuses questions, dans le cadre d'une démocratie plus participative.



© Géraldine Aresteanu.

Document édité par le Conseil régional du Centre.
Conception maquette et mise en page : Néologis - 02 38 43 37 37
Illustration de couverture : Tomate / Cédric Vannier
Impression : IMP Val de Loire : 02 38 25 92 92
Achévé d'imprimé en Décembre 2008

Imprimé sur papier recyclé





Conseil régional du Centre

Délégation générale
Stratégie, Europe,
Partenariat et Transversalité

Tél. : 02 38 70 30 10
Fax : 02 38 70 31 25

9, rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30
Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr